

COMMUNAUTÉ URBAINE
CAEN LA MER

Rapport
budgétaire
2022



NOTRE VISION
STRATÉGIQUE

“

*Un territoire
innovant
et aux multiples
atouts*



SOMMAIRE

PARTIE 1

QUESTIONS À JOËL BRUNEAU, PRÉSIDENT DE CAEN LA MER	6
LE PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE	8
PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER	12
A. Structure de la population en 2018	12
A.1 Évolution de la population sur le territoire de caen la mer depuis 1968	12
A.2 Répartition par tranche d'âge	12
A.3 Répartition femmes / hommes	13
A.4 Catégories socioprofessionnelles	13
A.5 Ménages	14
B. Diplômes - formations en 2018	15
B.1 Taux de scolarisation par tranche d'âge	15
B.2 Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de plus de 15 ans	16
C. Revenus et pauvreté des ménages en 2018	17
C.1 Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal	17
C.2 Distribution des revenus	17
D. Logement en 2018	18
D.1 Évolution du nombre de logements	18
D.2 Type de logements	18
D.3 Résidences principales selon la période d'achèvement	19
D.4 Ancienneté d'emménagement des ménages dans leur résidence principale	19
D.5 Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation	20
D.6 Équipement automobile des ménages	20
E. Demographie des entreprises en 2020	20
E.1 Évolution des créations d'entreprises	20
E.2 Nombre d'entreprises par secteur d'activité	21
F. Population active, emplois et chômage au sens du recensement en 2018	21
F.1 Population de 15 à 64 ans par type d'activité	21
F.2 Emplois, activité et chômage au sens du recensement en 2018	22
F.3 Emplois par catégorie socioprofessionnelle	22
F.4 Emplois par secteur d'activité	23
F.5 Statut et condition d'emploi	24
F.6 Lieu de travail des actifs de Caen la mer	24
F.7 Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail	24
L'ÉQUIPE COMMUNAUTAIRE	26
COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER	32
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES	33
D'OÙ VIENT L'ARGENT ? / OÙ VA L'ARGENT ?	34

LE CADRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE	37
1.1 La planification financière de long terme	38
1.2 La planification à moyen terme	39
1.3 Le cadre budgétaire annuel	39
2. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE	40
2.1 Les principes budgétaires	41
2.2 La structuration budgétaire	42

SOMMAIRE

PARTIE 2

LE RAPPORT FINANCIER ET COMPTABLE

PRÉAMBULE	49
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2022	50
1. L'équilibre général du budget 2022	50
2. L'équilibre financier du budget principal (opérations réelles)	52
ÉQUILIBRE DU BUDGET / FONCTIONNEMENT 2022	53
1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 210,2 M €	54
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 240,9 M €	58
2.1 La fiscalité directe	60
2.2 Les dotations, péréquations, garantie de ressources	63
ÉQUILIBRE DU BUDGET / INVESTISSEMENT 2022	66
3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 112,6 M €	67
3.1 Les dépenses d'équipement	68
3.2 Les dépenses financières	70
4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 81,9 M €	71
LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES PRINCIPAUX RATIOS	72
Les soldes intermédiaires de gestion (sig)	72
Les principaux ratios d'analyse financière	73
L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	74
Assainissement	74
Spanc	76
Transports	76
Clos de la Hogue	77
Ifs plaine nord est	78
Rives de l'Odon	78
Koenig	79
Lazzaro	79
Normandika	80
Cardonville	80
Espérance	81
Martray	81
ADS (autorisation du droit des sols)	82
Réseaux de chaleur	83
PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES	84

LE RAPPORT PAR POLITIQUES PUBLIQUES

UN TERRITOIRE INNOVANT ET TOURISTIQUE	87
Anticipation et sobriété foncière : l'aménagement de nouvelles zones d'activité pour favoriser l'attractivité auprès des entreprises	87
Un grand projet porteur favorisant la reconversion d'un site industriel	89
En terme d'emplois	89
Sur le volet tourisme	90
Animation des écosystèmes	90
Contribution à la politique publique « développement économique et rayonnement » - travaux d'infrastructures	92
Une politique d'attractivité plus efficace	93
UN TERRITOIRE DURABLE PRÊT À RELEVER LES ENJEUX LIÉS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	94
« Caen la mer, territoire en transition » : une dynamique collective	94
UN TERRITOIRE TOUJOURS PLUS ACCESSIBLE	96
Quelles sont les habitudes des habitants de Caen la mer en terme de mobilité ?	96
Une nouvelle ligne de tramway est-ouest	98
Renouvellement des bus du réseau twisto par des bus biogaz	98
Travaux mobilités	99
Schéma cyclable communautaire	99
Les grands projets	101
L'aéroport Caen-Carpiquet	102
Versement mobilité	102
DES POLITIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES AU BÉNÉFICE DU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	105
Sport de haut niveau : un nouveau palais des sports	105
Équipements sportifs	105
Sports aquatiques	106
Une politique culturelle maillant le territoire pour contribuer à son attractivité et son dynamisme	109
UN EPCI AU SERVICE DU CADRE DE VIE	110
Espaces publics - espaces naturels	110
Création et extension de cimetières	113
La gestion des déchets	114
Cycle de l'eau	116

Questions à Joël Bruneau

Président de la Communauté
urbaine Caen la mer

Président de Caen la mer depuis 2014, Joël Bruneau livre les grandes orientations budgétaires de la collectivité aux 48 communes et évoque sa méthode de gouvernance pour que le projet porté par les élus de la Communauté urbaine soit porté le plus largement possible au bénéfice des habitants et du territoire. Entretien.



QUELS SONT LES PROJETS QUI VISENT À FAIRE DE CAEN LA MER UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF ET QUELS SONT LES OUTILS QUE VOUS METTEZ EN ŒUVRE POUR RENFORCER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE ?

Depuis que les conseillers communautaires m'ont accordé leur confiance pour présider aux destinées de Caen la mer, je me suis efforcé de veiller à ce que les grands projets qu'aucune des villes ne pouvaient porter seules puissent voir le jour grâce à la Communauté urbaine. C'est une question fondamentale pour que notre territoire soit plus attractif, plus compétitif et qu'il offre, au quotidien, une plus grande qualité de vie à ses habitants. Nous avons la chance d'avoir un territoire à taille humaine, urbain, rural et maritime, bien desservi, qui dispose d'une offre d'emplois importante et dotée d'équipements culturels et sportifs de haute qualité.

Parce que les 47 maires qui travaillent à mes côtés ont la volonté d'accompagner le développement harmonieux de notre territoire, nous allons poursuivre la mise en œuvre de nos grands projets que sont, par exemple, la construction du Palais des sports ou la rénovation du théâtre des Champs Exquis.

COMMENT ORGANISEZ-VOUS LA GOUVERNANCE DE CAEN LA MER SACHANT QUE TOUS LES ÉLUS SONT, PAR NATURE, DE SENSIBILITÉ DIFFÉRENTE ?

Mon objectif, partagé je le crois par une majorité de mes collègues, est de permettre à notre Communauté urbaine et à ses habitants de vivre mieux sur un territoire auquel nous sommes tous farouchement attachés. C'est la raison pour laquelle chacun travaille avec le seul impératif de réaliser des projets qui dépassent nos différences de vues plus politiques.

Les habitants n'attendent pas de nous que nous transformions cette collectivité de projets en arène politique, ce qui n'apporterait rien de positif. Cela n'empêche évidemment pas, et c'est tant mieux, les débats, les discussions car ils enrichissent la réflexion. C'est d'ailleurs le rôle des conférences des maires qui sont organisées deux fois par mois, des commissions thématiques, du bureau et du conseil communautaire. Refuser l'échange serait une mauvaise réponse à apporter à des élus qui ont, de par leur expérience de terrain, de leur vécu, une capacité à nous aider à être plus performants dans nos décisions.



©Studio 101 - Florence Grall

Mon travail de président, c'est d'animer ces échanges, d'écouter chaque collègue et, in fine de dégager un consensus. Toutes celles et ceux qui agissent et interviennent au nom de l'intérêt de la Communauté urbaine auront toujours une écoute attentive de la part des maires et des élus communautaires.

LA COMMUNAUTÉ URBAINE SEMBLE ACCÉLÉRER SES POLITIQUES AU BÉNÉFICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN 2022. QU'EN EST-IL ?

La Communauté urbaine n'a pas attendu les conclusions du rapport du GIEC pour se préoccuper du climat. Les élus de la collectivité vivent sur ce territoire depuis suffisamment d'années pour observer, comme le reste de la population, que le dérèglement climatique n'est pas une vue de l'esprit ni une posture électorale.

Si l'enjeu climatique dépasse largement Caen la mer, nous devons également, à notre échelle, agir concrètement pour réduire notre empreinte écologique.

Caen la mer accompagne les particuliers pour qu'ils opèrent des travaux de mise aux normes dans leur logement mais aussi dans l'achat de vélos, développe la production d'énergie solaire, travaille à une relocalisation de la production alimentaire, investit massivement pour remplacer ses bus diesel par des bus gaz et a déjà mis en service un nouveau tramway Nord-Sud en juillet 2019.

Cette année, un grand projet intitulé « Caen la mer, Territoire en transition » va être mené à l'échelle intercommunale avec le concours de toutes les communes. Grâce à l'expertise des techniciens de Caen la mer, une boîte à outils permettra aux maires d'avancer sur les questions de transition avec des opérations simples et concrètes telles que la débitumisation des espaces publics ou la gestion différenciée des espaces verts.

Dans le même temps, nous poursuivrons les études engagées pour créer la seconde ligne Est-Ouest de tramway fer. Il s'agit là d'offrir aux habitants des quartiers à forte densité un moyen de déplacement fiable et confortable, tout en réduisant leur facture énergétique.

UN LONG TRAVAIL DE CONCERTATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET DES ÉLUS A ÉTÉ MENÉ DEPUIS PLUSIEURS MOIS POUR DESSINER UN PROJET DE TERRITOIRE QUI CONSTITUERA UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'AGGLOMÉRATION. A QUELLES FINS AVEZ-VOUS LANCÉ CETTE OPÉRATION ?

Chaque jour, la Communauté urbaine intervient dans la vie des habitants. La collecte, la gestion des espaces verts, de la voirie, quatre piscines, les bibliothèques, le conservatoire, la patinoire, le transport public ... Tous ces éléments sont bien présents dans l'esprit de toutes celles et ceux qui partagent l'espace communautaire.

Cela n'est pas suffisant. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, avec mes collègues, dessiner ce que sera Caen la mer dans 10-20 ans. Il ne s'agit pas là d'inventer un territoire imaginaire mais de nous appuyer sur ce qui fait la richesse de nos communes, le savoir-faire de nos entreprises, la qualité de nos offres culturelles et sportives pour fixer un cap à notre territoire.

Un travail de cette importance ne pouvait pas se faire dans une sorte d'entre soi, entre élus. C'est la raison pour laquelle nous avons invité la population à s'exprimer, à s'approprier ce projet de territoire. Je ne doute pas que les conclusions qui seront présentées répondront aux attentes et qu'elles seront conformes aux aspirations des habitants.

LE PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Caen la mer est la capitale politique de la Normandie et le leader économique de l'ouest normand : plus de 142 000 emplois, 25 500 établissements et 30 000 étudiants. Elle compte aujourd'hui 48 communes, représentant 272 100 habitants.

La Communauté urbaine Caen la mer est un territoire aux multiples facettes : urbaines, rurales et maritimes. Laboratoire des nouvelles économies, Caen la mer offre tous les lieux et accompagnements ainsi que

différentes opportunités professionnelles. Elle est le 1^{er} pôle économique, industriel, d'emploi et administratif de la Normandie de l'ouest.

POPULATION



268 470

habitants au 1^{er} janvier 2021

38%

de la population du Calvados

Tendance

+1 184 en un an

+10 000

habitants depuis 2007

121 272

actifs

59 400

retraités

35 702

étudiants

5

campus universitaire

46

unités de recherche

2200

chercheurs

TERRITOIRE

48

communes

366

km²

10

km de littoral

ENVIRONNEMENT (DÉCHETS, ASSAINISSEMENT...)

3,80 €

Prix moyen m³ d'eau
(Moyenne nationale = 4,16 €)



97 640

abonnés (2020)

1 431

km linéaire de réseau d'assainissement

7

stations d'épuration

15,886

millions de m³ (2020)

149 379

bacs roulants



4 millions

de sacs jaunes distribués

107 152

tonnes collectées

7

déchetteries pour

42 559

tonnes collectées

PALMARÈS

					
Baromètre Arthur Loyd du dynamisme et de l'attractivité des métropoles 2020 (voir page 20)	Port de Caen-Ouistreham	Caen Carpiquet	10 Masters	L'EXPRESS 2020	2018 (LE POINT)
12^e métropole intermédiaire (+ 4 places depuis 2019)	Dans le TOP 10 des ports Français (3,13 millions de tonnes de marchandises en 2019 et plus de 900 000 passagers avec Brittany Ferries)	1^{er} aéroport Normand	Dans le TOP 10 des meilleurs Masters, MS et MBA de France (IAE, EM Normandie, Université de Caen)	Politiques en faveur du vélo TOP 10 national 1^{re} ville de Normandie	TOP 5 (3^e) des villes qui innovent (90 000 à 250 000 hab)

EMPLOI



Source : INSEE

144 251

emplois

10% d'emplois industriels

35% d'emplois publics

48% d'emplois dans le commerce, transports et services divers

92

zones d'activités économiques

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

87

zones d'activités sur le territoire communautaire (espaces permettant le développement d'entreprises d'une surface minimum de 2 hectares).

460 000 €

(environ) montant versé dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

63

entreprises accompagnées dans le cadre de projets d'acquisition immobilier



LES PÉPINIÈRES ET HÔTELS D'ENTREPRISES EN CHIFFRES

113

entreprises hébergées en pépinières et hôtels d'entreprise gérés par Caen Normandie Développement

8 600

m² de bâtiments

118

bureaux de 10 à 50 m²

11

ateliers de 25 à 1500

12

salles de réunions

2

espaces de coworking

1

salle de visio

CULTURE



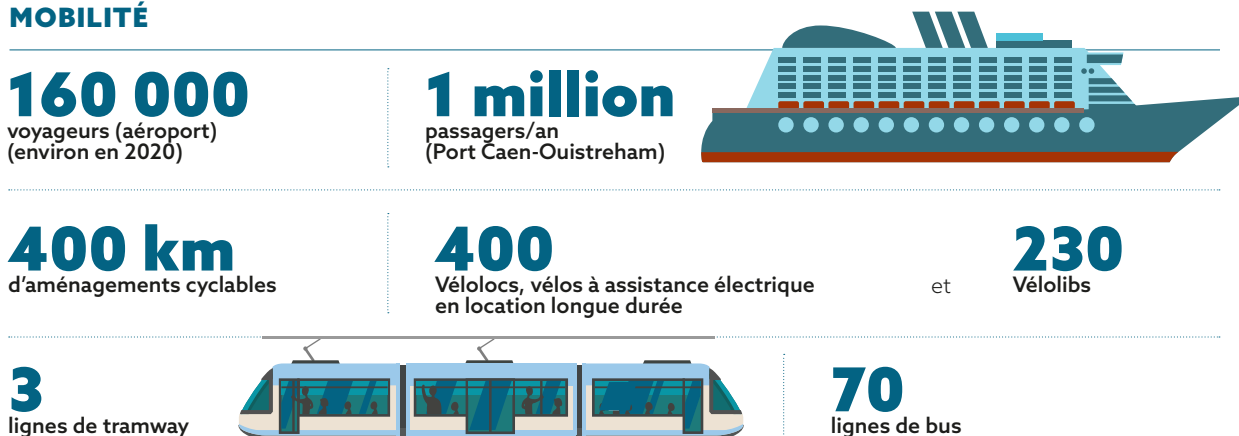
SPORT



FRÉQUENTATION PISCINES



MOBILITÉ



CONSTRUCTION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

1990

Création du District du Grand Caen (18 communes)

2002

Le District du Grand Caen devient la Communauté d'agglomération du Grand Caen.

HABITAT

145 471
logements

45%
de maisons
individuels

55%
d'appartements

4%
de résidences
secondaires



33 553
logements locatifs sociaux

26%
des résidences principales

Sources RPLS 2020

2
personnes par logement
(chiffre INSEE 2018)

2024
logements neufs
livrés en 2020

dont

75%
sont produits en zones denses
(centre urbain métropolitain et couronne urbaine)



3 372 €/m²
Prix moyen des logements collectifs
neufs sur Caen la mer en 2020
(hors parking)

12,3 €/m²
Prix moyen des loyers
en 2019

7 081
sollicitations auprès de
la Maison de l'Habitat en 2020

dont

494
pour la rénovation
des logements privés

8
aires permanentes d'accueil des gens
du voyage qui représentent 97
emplacements et 2 aires de grands
passages de 200 et 50 places

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

25
bus biogaz
en 2021

185
d'ici 2029



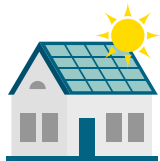
140
bénéficiaires de l'aide à l'achat
d'un VAE 2021



75
logements thermographiés
en 2021

+de 350
luminaires renouvelés
en 2021

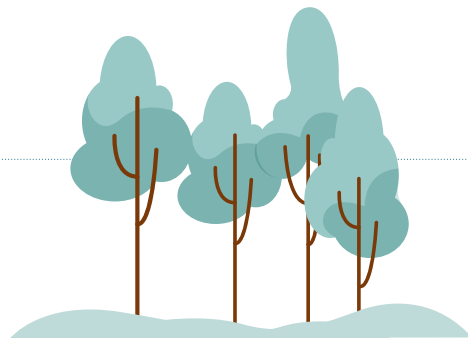
2
réseaux de chaleur pour un total de 20 500
équivalents logement desservis



18
communes avec
installations solaires
photovoltaïques

119 460 €
pour la protection
du littoral

23%
des communes pratiquent
la fauche tardive



2003

L'agglomération devient Caen la mer
et accueille 10 nouvelles communes
(28 communes)

2004

La commune
de Sannerville
intègre Caen la mer

2013

Création d'une nouvelle
intercommunalité,
avec 35 communes

2017

Création de la Communauté
urbaine regroupant
50 communes.

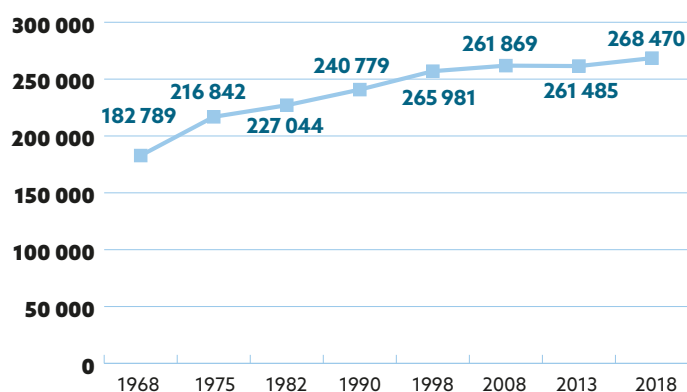
PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER



L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) publie chaque année des données démographiques sur chaque territoire français. L'INSEE étudie les données issue du recensement de la population pour produire ces publications. Cette présentation de la Communauté urbaine Caen la mer va s'appuyer sur les données fournies par l'INSEE pour établir le profil de Caen la mer et découvrir ses spécificités par rapport aux autres intercommunalités de France métropolitaine.

A. STRUCTURE DE LA POPULATION EN 2018

A.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DE CAEN LA MER DEPUIS 1968

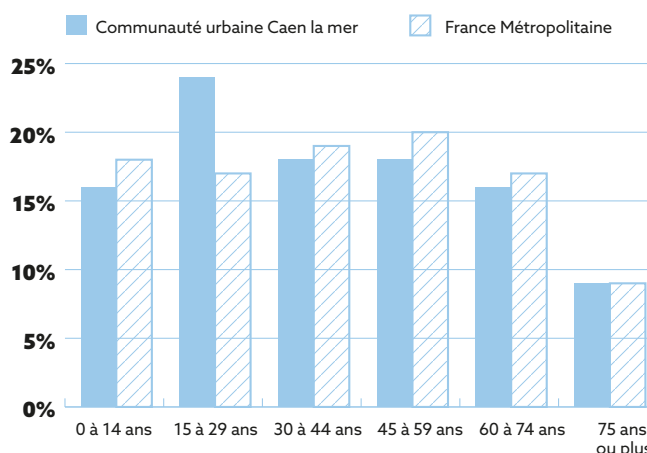


En 2018, la Communauté urbaine Caen la mer comptait 268 470 habitants, soit 6 985 habitants supplémentaires par rapport à 2013. Ces cinq dernières années la population s'est de nouveau accrue après s'être stabilisé entre 2008 et 2013 autour de 261 000 habitants.

La plus forte croissance de population du territoire a eu lieu au début des années 70. La population a augmenté de 34 000 habitants entre 1968 et 1975.

A.2 RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	268 470	100%	100%
0 à 14 ans	42 959	16%	18%
15 à 29 ans	63 443	24%	17%
30 à 44 ans	47 031	18%	19%
45 à 59 ans	48 155	18%	20%
60 à 74 ans	42 796	16%	17%
75 ans ou plus	24 086	9%	9%



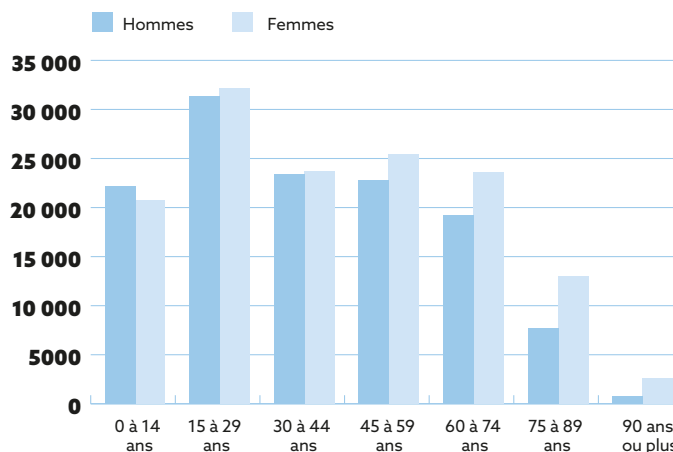
Les habitants de la Communauté urbaine sont jeunes : 40% de la population à moins de 30 ans. Par rapport à la France métropolitaine, c'est surtout la tranche d'âge 15-29 ans qui se démarque car elle représente 24% de la population communautaire contre 17% de l'ensemble de la population métropolitaine.

Cette jeunesse de la population est due au nombre important d'étudiants présents sur le territoire.

Pour les autres tranches d'âges, la population de la Communauté urbaine ne se distingue pas par rapport au reste de la France métropolitaine.

A.3 RÉPARTITION FEMMES / HOMMES

	Communauté urbaine Caen la mer	
	Hommes	Femmes
Ensemble	127 345	141 125
0 à 14 ans	22 218	20 741
15 à 29 ans	31 333	32 110
30 à 44 ans	23 374	23 657
45 à 59 ans	22 756	25 399
60 à 74 ans	19 189	23 607
75 à 89 ans	7 722	13 043
90 ans ou plus	753	2 568



La population du territoire communautaire est composée de 141 125 femmes et 127 345 hommes. Il y a donc 13 780 femmes de plus que d'hommes. Jusqu'à 45 ans, la proportion femmes/hommes est équilibrée.

C'est à partir de 45 ans que le nombre de femmes est supérieur au nombre d'hommes et plus on avance dans les tranches d'âges, plus la proportion

entre femmes et hommes s'agrandit. Par exemple, entre 45 et 59 ans la population féminine est de 12% supérieure à la population masculine alors qu'entre 75 et 89 ans, il y a 69% de femmes en plus.

Toutefois, ces écarts sont normaux. Ils sont dus à la surmortalité masculine et à l'espérance de vie des femmes.

A.4 CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Pour la répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle, on ne prend que la population de plus de 15 ans.

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	225 498	100%	100%
Agriculteurs exploitants	405	0%	1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6 174	3%	4%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	21 506	10%	10%
Professions intermédiaires	32 631	14%	14%
Employés	36 185	16%	16%
Ouvriers	22 965	10%	12%
Retraités	59 400	26%	27%
Autres personnes sans activité professionnelle*	46 233	21%	16%

* étudiants, chômeurs n'ayant jamais travaillé, militaires du contingent, hommes et femmes au foyer

Un rapide coup d'œil au tableau ci-contre indique que 47% des habitants de plus de 15 ans sont soit retraités, soit sans activité professionnelle.

C'est 4% de plus que ce que l'on constate au niveau national. Les autres personnes sans activité professionnelle comprennent :

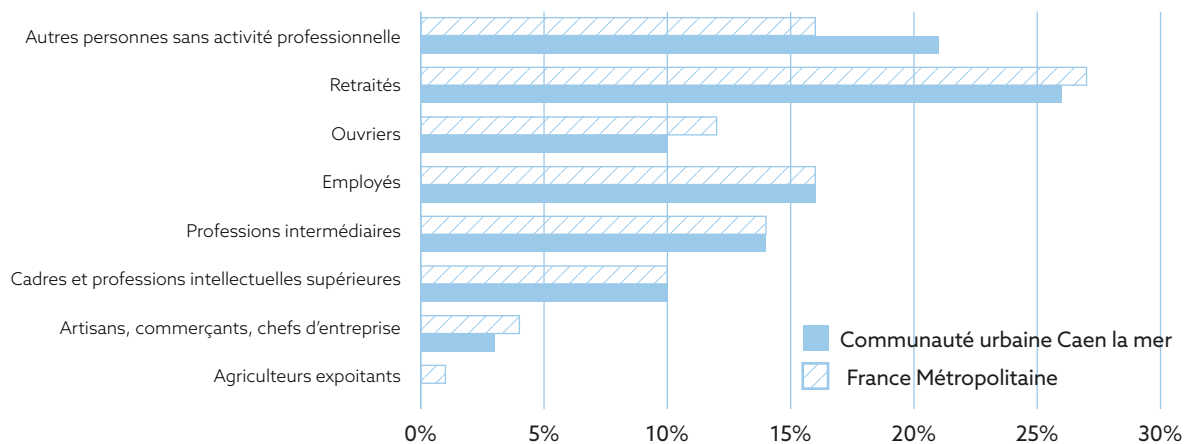
- Les étudiants et élèves de 15 ans et plus
- Les chômeurs n'ayant jamais travaillés
- Les militaires du contingent
- Les personnes sans activités professionnelles exceptés les retraités (hommes et femmes au foyer...)

Le tableau ci-dessous indique la répartition de ces personnes sans activité professionnelle selon leur genre et leur âge.

	Hommes	Femmes	% de 15 à 24 ans	% de 25 à 54 ans	% 55 ans ou +
Autres personnes sans activité professionnelle	20 409	25 824	80%	13%	7%

On constate que les 4/5 des habitants sans activité professionnelle ont moins de 25 ans. Ce chiffre explique la différence avec l'ensemble de la population française sur les personnes sans activité professionnelle. Elle est due au nombre d'étudiants présents sur le territoire et à la jeunesse de la population.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



Parmi les autres catégories socioprofessionnelles, on constate que la Communauté urbaine Caen la mer compte proportionnellement moins d'ouvriers et d'agriculteurs que le reste de la population française. Le graphique permet également de visualiser que la proportion de retraités est moindre qu'ailleurs en France.

A.5 MÉNAGES

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	129 553	100%	100%
Ménages d'une personne	57 320	44%	37%
Hommes seuls	23 474	18%	16%
Femmes seules	33 846	26%	21%
Autres ménages sans famille	3 255	3%	2%
Ménages dont famille principale est	68 978	53%	61%
Un couple sans enfant	30 724	24%	26%
Un couple avec enfant(s)	25 968	20%	25%
Une famille monoparentale	12 286	9%	10%

La Communauté urbaine Caen la mer compte 129 553 ménages. La structure des ménages de la Communauté urbaine est différente de la structure des ménages français. En effet, 44% des ménages communautaires sont composés d'une seule personne contre 37% des ménages métropolitains. Et seulement 53% des ménages sont des familles, c'est-à-dire des couples avec ou sans enfants contre 61% au niveau national.

La structure des familles est sensiblement identique par rapport aux familles métropolitaines. Le tableau ci-dessous permet de comparer plus précisément la structure des familles de la Communauté urbaine par rapport aux familles françaises.

Ménages selon leur composition

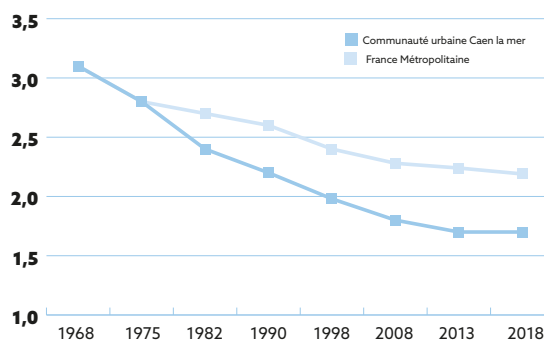
	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Un couple sans enfant	30 724	45%	43%
Un couple avec enfant(s)	25 968	38%	41%
Une famille monoparentale	12 286	18%	16%

La proportion de couples sans enfant est légèrement supérieure sur le territoire (45% contre 43%). La proportion de familles monoparentales est également supérieure. Ces familles monoparentales sont à 83% des femmes seules.

Comme les ménages de la Communauté urbaine Caen la mer sont à 44% composés de personnes seules et que les familles sont majoritairement, soit des couples sans enfants, soit des familles monoparentales, cela induit une taille des ménages inférieure à 2 personnes. Depuis 2013, le ménage moyen comporte 1,7 personnes.

C'est moins qu'au niveau national, un ménage français étant en moyenne composé de 2,2 personnes.

Évolution de la taille des ménages



Ce graphique montre l'évolution de la taille des ménages depuis 1968. C'est à partir de 1975 qu'une différence s'est faite entre les ménages de la Communauté urbaine et la moyenne des ménages français. L'écart entre les deux n'a cessé de s'accroître jusqu'en 2013. Depuis, la taille des ménages de la Communauté urbaine se stabilise autour de 1,7 personnes alors que la taille des ménages français continue de baisser doucement.



B. DIPLÔMES - FORMATIONS EN 2018

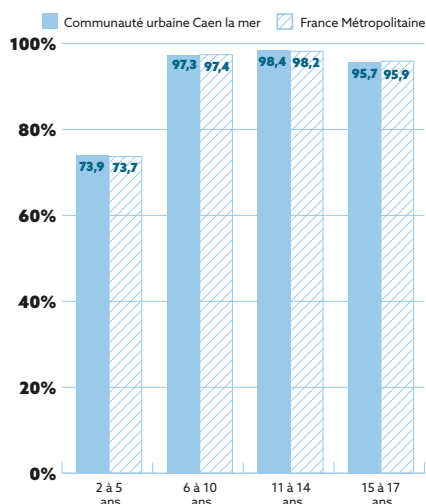
B.1 TAUX DE SCOLARISATION PAR TRANCHE D'ÂGE

	Communauté urbaine Caen la mer			France Métropolitaine
	Ensemble	Population scolarisée	%	%
Ensemble	263 151	72 342	27,5%	23,7%
2 à 5 ans	10 951	8 091	73,9%	73,7%
6 à 10 ans	14 963	14 554	97,3%	97,4%
11 à 14 ans	11 726	11 541	98,4%	98,2%
15 à 17 ans	9 438	9 033	95,7%	95,9%
18 à 24 ans	36 114	24 479	67,8%	52,5%
25 à 29 ans	17 891	2 625	14,7%	8,4%
30 ans ou plus	162 068	2 019	1,2%	1,0%

Le taux de scolarisation de la population communautaire est de 27,5%. Il est beaucoup plus important que sur l'ensemble de la population française où le taux de scolarisation atteint 23,7%. La forte proportion de personnes âgés de moins de 30 ans sur le territoire (40% de la population) explique ce fort taux de scolarisation.

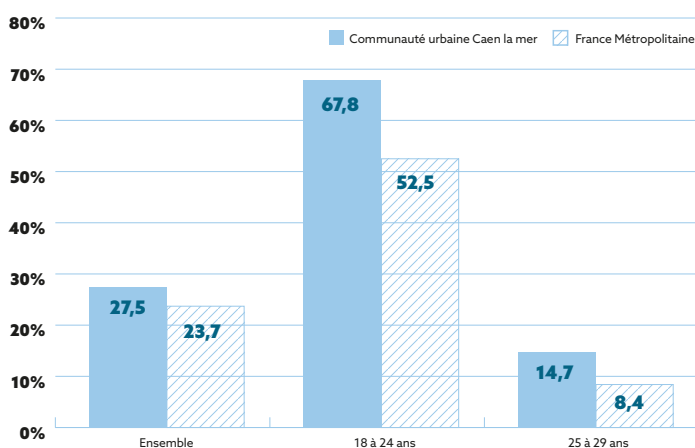
Toutefois, ce taux important cache des disparités entre les tranches d'âges.

Taux de scolarisation par tranche d'âge pour les mineurs



Chez les mineurs, le taux de scolarisation est quasiment le même à Caen la mer que dans le reste de la France. En maternelle, 73,9% des enfants sont scolarisés contre 73,7% au niveau national. Au lycée, le taux de scolarisation est de 95,7% contre 95,9% en France métropolitaine.

Taux de scolarisation par tranche d'âge en postbac



Le fort taux de scolarisation de la population de la Communauté urbaine s'explique donc par la présence de nombreux étudiants sur le territoire. 2/3 des habitants âgés entre 18 et 24 ans sont scolarisés contre seulement un peu plus de la moitié en moyenne en France.

Dans la tranche d'âge 25-29 ans, on constate également un taux de scolarisation bien plus important sur le territoire communautaire que dans le reste de la France (14,7% contre 8,4% au niveau national).

B.2 DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE PLUS DE 15 ANS

Part des titulaires (en %)	Communauté urbaine Caen la mer	France Métropolitaine
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	22%	21%
BEPC, brevet des collèges, DNB	6%	6%
CAP, BEP ou équivalent	21%	25%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16%	17%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +2	12%	11%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +3 ou bac +4	12%	9%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +5 ou plus	11%	11%

Parmi les habitants de la Communauté urbaine de plus de 15 ans qui ne sont plus scolarisés, 35% ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette proportion est plus élevée que la moyenne nationale car seulement 31% des français qui ne sont plus scolarisés, ont obtenu, un tel diplôme.

L'écart par rapport à la moyenne française se fait surtout par rapport aux diplômes de niveau bac+3 ou bac +4, car 12% de la population de Caen la mer possède un tel diplôme (9% au niveau national).



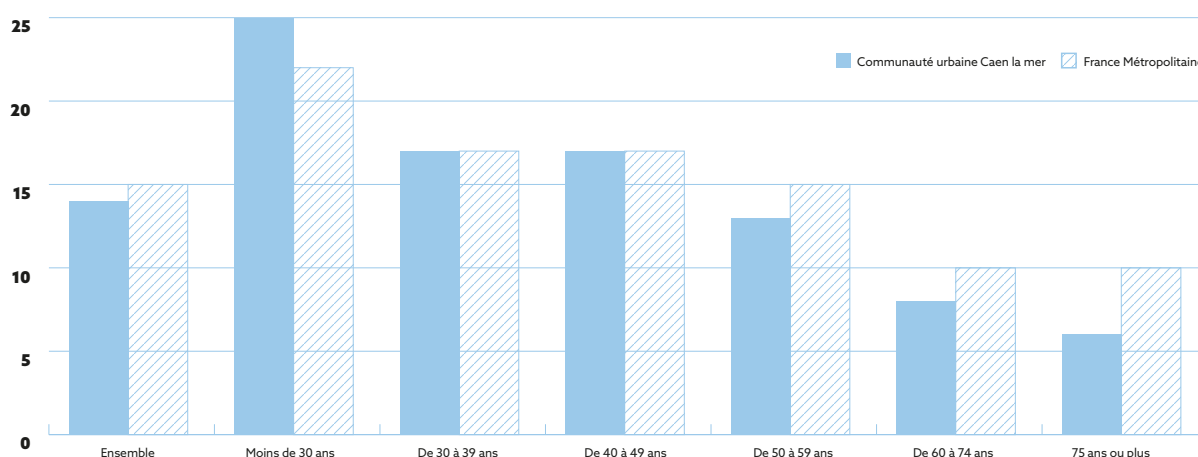
C. REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES EN 2018

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu de 1 015 € mensuel en 2018.

C.1 TAUX DE PAUVRETÉ PAR TRANCHE D'ÂGE DU RÉFÉRENT FISCAL

Sur le territoire de Caen la mer, le taux de pauvreté atteint 20% contre 15% au niveau national. Cela implique que 20% des habitants du territoire vivaient avec moins de 1 015 € mensuels en 2018.

On retrouve ci-dessous le taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal.



À partir de 50 ans, les habitants de la Communauté urbaine sont moins touchés par la pauvreté que la moyenne des français. En revanche, les moins de 30 ans sont plus pauvres sur le territoire qu'ailleurs en France car 25% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté contre 22% en France métropolitaine.

C.2 DISTRIBUTION DES REVENUS

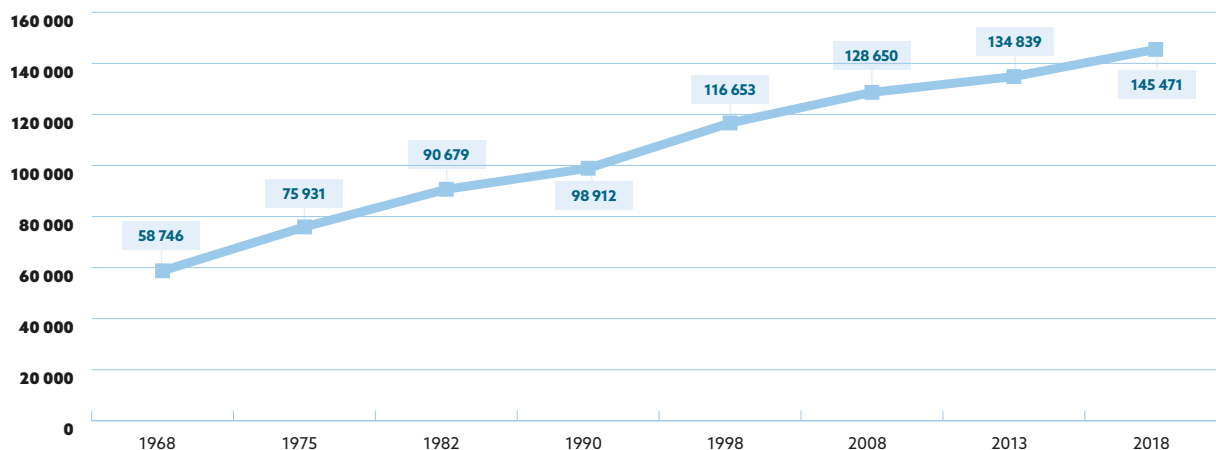
	Communauté urbaine Caen la mer	France Métropolitaine
Médiane du revenu disponible (en €)	21 730	21 730
1er décile (en €)	11 740	11 500
9ème décile (en €)	38 280	39 480
Rapport interdécile	3,3	3,4

Ce tableau permet de se rendre compte de la distribution des richesses sur le territoire et du niveau des inégalités. Le revenu médian des habitants du territoire est identique à celui des Français. En revanche, la distribution des revenus est moins inégale. Les 10% des moins riches gagnent 240 € de plus par an que la moyenne nationale alors que les 10% des plus riches gagnent 1 200 € de moins par an.

Par conséquent, le rapport interdécile est moins élevé.

D. LOGEMENT EN 2018

D.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS



Le nombre de logement n'a fait que s'accroître depuis 1968. En 50 ans, il a presque triplé, il est passé de 58 746 à 145 471, soit une hausse de 1 735 logements par an.

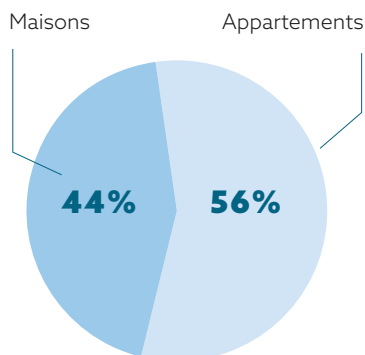
Cette courbe nous indique que la dynamique de construction de nouveaux logements est restée relativement stable ces cinquante dernières années. On constate toutefois un ralentissement sur la période 2013-2018 où le nombre de logements n'a augmenté que de 1 238 par an. Puis une reprise de la dynamique de construction de nouveaux logements ces dernières années (2013-2018) puisque le nombre de logements a augmenté de 2 126 par an sur la période, soit 391 logements de plus par an que la moyenne constatée ces cinquante dernières années.



D.2 TYPE DE LOGEMENTS

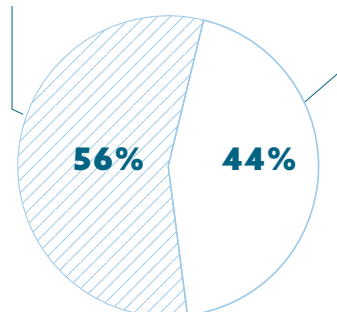
Communauté urbaine Caen la mer

62 643 Maisons **80 636** Appartements



France Métropolitaine

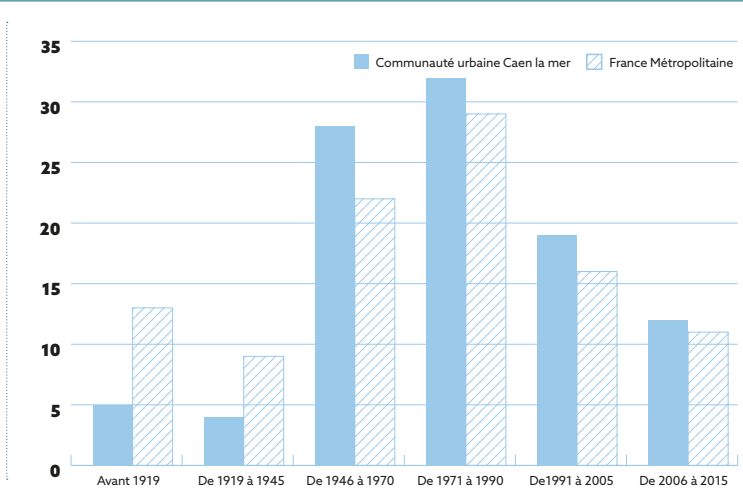
Maisons Appartements



Les logements sur le territoire communautaire sont à 56% des appartements. Cette statistique confirme le caractère urbain de la Communauté urbaine Caen la mer.

D.3 RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT

	Communauté Urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	
Résidences principales construites avant 2016	125 743	100%	100%
Avant 1919	5 945	5%	13%
De 1919 à 1945	5 489	4%	9%
De 1946 à 1970	34 593	28%	22%
De 1971 à 1990	40 808	32%	29%
De 1991 à 2005	23 570	19%	16%
De 2006 à 2015	15 338	12%	11%



Le parc de logements du territoire comporte peu de résidences construites avant la Seconde Guerre mondiale (9%) par rapport au reste du territoire métropolitain (22%). A contrario, 28% des logements ont été construits entre 1946 et 1970 contre 22% en France métropolitaine.

Ces disparités sont dues aux dégâts très importants infligés à la Ville de Caen et son agglomération lors de la Seconde Guerre mondiale et montre les efforts déployés par les habitants pour reconstruire leurs logements à la sortie de la guerre.

On constate également que la proportion de logements construits entre 1971 et 1990 est plus importante sur le territoire communautaire qu'en France métropolitaine (32% contre 29%). Ce chiffre s'explique par la forte augmentation de la population de la Communauté urbaine sur la période. Il a été montré précédemment que la population s'était accrue de 58 000 habitants entre 1968 et 1990.

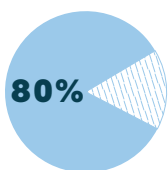
Globalement, le graphique ci-dessus montre qu'aujourd'hui les habitants de la Communauté urbaine sont logés dans des habitations plus récentes que le reste de la population française.

D.4 ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES DANS LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE

Personne habitant 1 an auparavant :

223 658

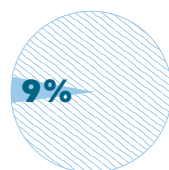
dans le même logement



France métropolitaine 89%

13 704

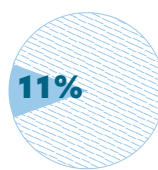
dans un autre logement de la même commune



France métropolitaine 4%

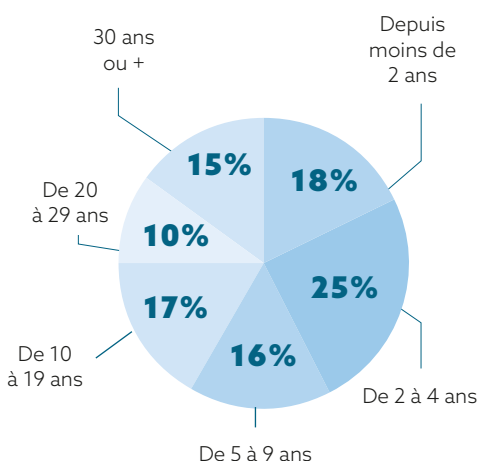
28 330

dans une autre commune



France métropolitaine 7%

Ancienneté d'emménagement des ménages



Ces chiffres démontrent que les habitants de la Communauté urbaine Caen la mer sont plus mobiles que l'ensemble de la population française. En effet, seulement 84% de la population habitait il y a un an dans le même logement que celui qu'ils occupent aujourd'hui alors que dans le reste de la population la proportion est de 89%.

Parmi les habitants qui ont déménagé, deux tiers ont changé de commune de résidence.

Si l'on regarde à plus long terme, 43% des ménages de la Communauté urbaine occupent leur logement depuis moins de 4 ans (33% en France métropolitaine).

D.5 RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

	Communauté Urbaine Caen la mer				France Métropolitaine	
	Nombre de ménages	%	Nombre de personnes	Ancienneté d'emménagement	%	Ancienneté d'emménagement
Ensemble	129 529	100%	259 457	12,6	100%	15,3
Propriétaire	57 352	44%	126 625	19,1	58%	20,3
Locataire	70 327	54%	129 060	7,5	40%	8,2
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	29 704	23%	65 277	11,7	15%	12,1
Logé gratuitement	1 851	2%	3 771	8,4	2%	12,6

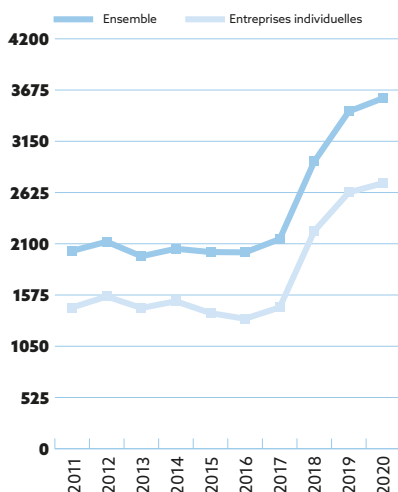
Les ménages communautaires sont principalement locataires de leur résidence principale et en moyenne, ils ont emménagé dans cette location depuis un peu plus de 7 ans. Cette proportion de locataires par rapport au niveau national explique en partie la forte mobilité des habitants observée au paragraphe précédent. En effet, lorsque l'on est locataire, on reste moins longtemps dans son logement que lorsque l'on est propriétaire. Toutefois, les chiffres présentés ci-dessus démontrent que les habitants ont tendance à déménager plus souvent que la moyenne métropolitaine car les propriétaires ont 1,2 année d'ancienneté d'emménagement de moins que la moyenne des Français et les locataires 0,7 année.

E. DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES EN 2020

E.1 ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Le nombre de créations d'entreprises était stable entre 2010 et 2017. Les facilités de créations de micro-entreprises accordées par le gouvernement actuel ont permis une explosion des créations d'entreprises individuelles à partir de 2018. Cela est vrai à Caen la mer, comme dans le reste de la France.

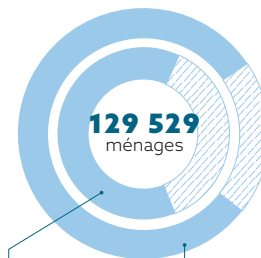
Évolution des créations d'entreprises



Nombre d'entreprises par secteur d'activité

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	19 611	100%	100%
Industrie manufacturière et autres	1 142	6%	6%
Construction	2 102	11%	13%
Commerces, transports, hébergement et restauration	5 539	28%	28%
Information et communication	696	4%	4%
Activités financières et d'assurance	906	5%	4%
Activités immobilières	712	4%	4%
Activités scientifiques et de service administratifs	3 563	18%	19%
Administration publique, enseignement, santé et social	3 170	16%	13%
Autres activités de services	1 781	9%	9%

D.6 ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MÉNAGES



Au moins un emplacement réservé au stationnement
63%
82 241

Au moins une voiture
80%
103 625
(37% d'entre eux ont 2 voitures ou plus)

80% des ménages habitant la Communauté urbaine disposent d'au moins un véhicule. En revanche le nombre de logements équipés d'au moins un emplacement réservé au stationnement est très inférieur à ce nombre puisqu'il est seulement de 63%.

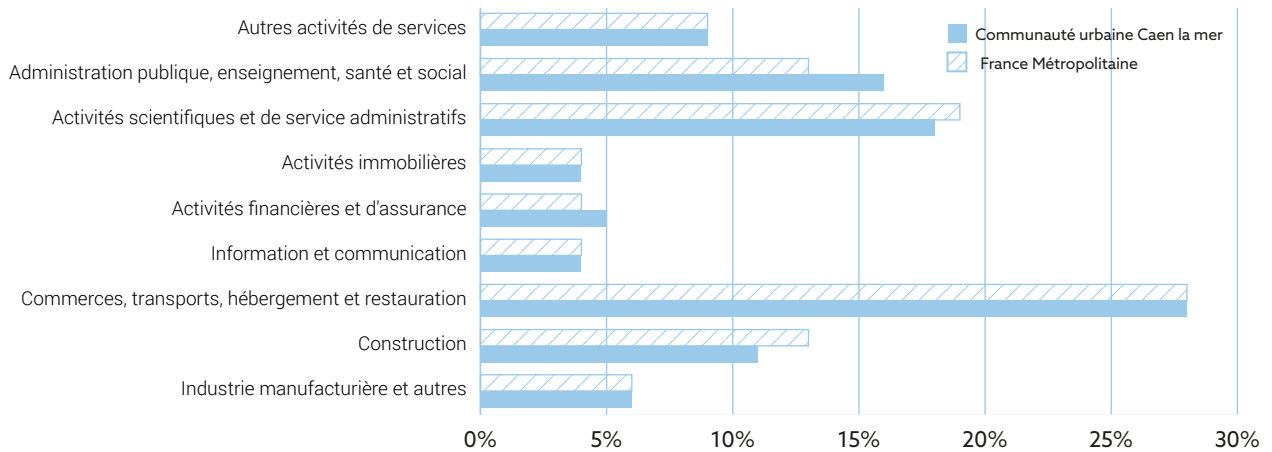
Par ailleurs, il est intéressant de noter que parmi les ménages qui ont au moins une voiture, seulement 37% des ménages ont 2 voitures ou plus.

En 2020, le territoire de la Communauté urbaine Caen la mer comptait 19 611 entreprises en activité. Les secteurs d'activités les plus représentés sur le territoire sont à l'image de ce que l'on constate sur l'ensemble de la France métropolitaine. Les commerces, transports, hébergement et restauration représentent 28% du total alors que les activités scientifiques et de services administratifs et les secteurs de l'enseignement, de la santé, du social et de l'administration publique représentent respectivement 18% et 16% des entreprises du territoire.

La répartition des entreprises par secteurs d'activités est quasiment identique entre la Communauté urbaine et le reste de la France métropolitaine. La Communauté urbaine se distingue tout de même par une moindre représentation du secteur de la construction et une surreprésentation des entreprises des secteurs de l'enseignement, de la santé, du social et de l'administration publique.

E.2 NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Entreprises par secteur d'activité



F. POPULATION ACTIVE, EMPLOIS ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2018

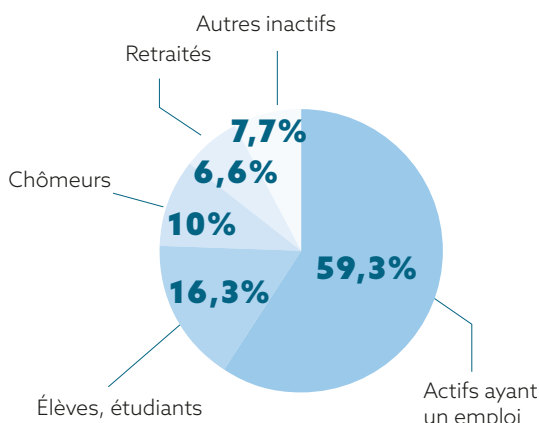
Les données suivantes sont issues du recensement de la population, elles dépendent donc des déclarations effectuées par les citoyens eux-mêmes. Par conséquent, les chiffres peuvent varier par rapport à ceux dont nous avons l'habitude, notamment sur la proportion de chômeurs.

En effet, les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs. En revanche, pour le Bureau International du Travail (BIT), être sans emploi signifie ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence. Ainsi, un chômeur au sens du recensement peut ne pas être un chômeur au sens du BIT car une personne ayant travaillé un petit peu se considérera sûrement au chômage si elle est par exemple activement à la recherche d'un autre emploi à temps plein.

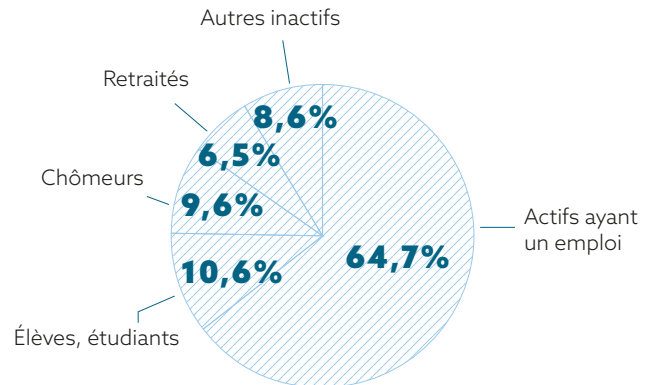


F.1 POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Communauté urbaine Caen la mer



France Métropolitaine



La Communauté urbaine compte seulement 59,3% d'actifs ayant un emploi parmi sa population âgée de 15 à 64 ans (contre 64,7% de la population française). A contrario, la proportion d'élèves et d'étudiants atteint 16,3% sur le territoire contre 10,6% en France. Mis ensemble, ces deux chiffres sont identiques à Caen la mer et dans l'ensemble de la France métropolitaine (75,6% contre 75,3%).

F.2 EMPLOIS, ACTIVITE ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2018

	Communauté urbaine Caen la mer	% de la population totale
Population de 15 à 64 ans	174 759	65%
Nombres d'actifs résidant à Caen la mer	122 536	46%
<i>Actifs ayant un emploi résidant à Caen la mer</i>	104 982	39%
<i>Nombre de chômeurs</i>	17 554*	10%
Nombre d'emplois sur le territoire de la CU	143 227	S.O.
Indicateur de concentration d'emploi	137	S.O.

(*) 17 554 est le nombre de personnes qui se sont déclarées comme chômeurs lors du recensement de la population en 2018.

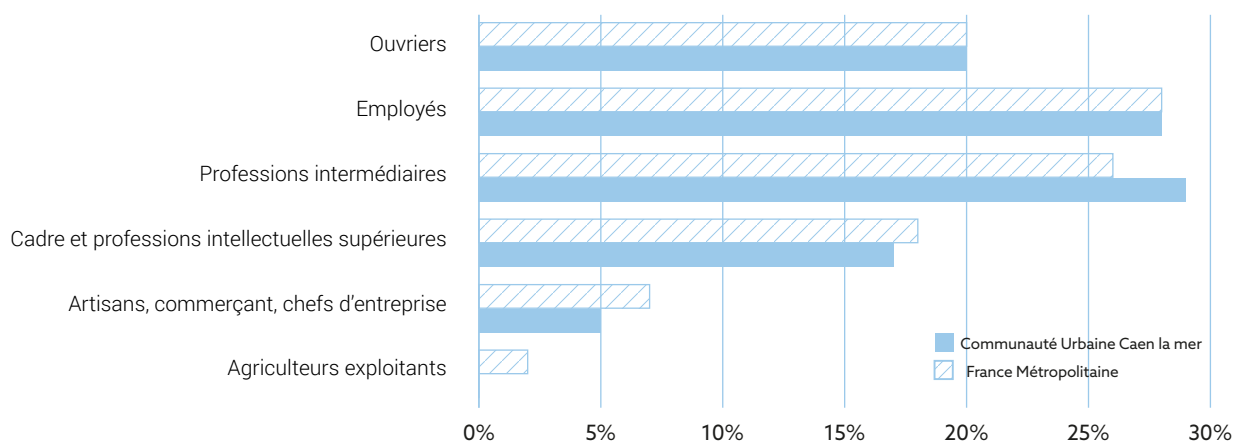
Le nombre d'actifs comprend les résidents ayant un emploi et ceux étant au chômage. Ces actifs correspondent à 46% de la totalité de la population de la Communauté urbaine. Leur nombre s'élève à 122 536.

Le nombre d'emploi sur le territoire de la Communauté urbaine est de 143 227. **L'indicateur de concentration d'emploi signifie qu'il existe 137 emplois sur le territoire pour 100 actifs résidant au sein de la Communauté urbaine.**

F.3 EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	143 227	100%	100%
Agriculteurs exploitants	501	0%	2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7 066	5%	7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	25 063	17%	18%
Professions intermédiaires	41 760	29%	26%
Employés	40 637	28%	28%
Ouvriers	28 200	20%	20%

Emplois par catégorie socioprofessionnelle

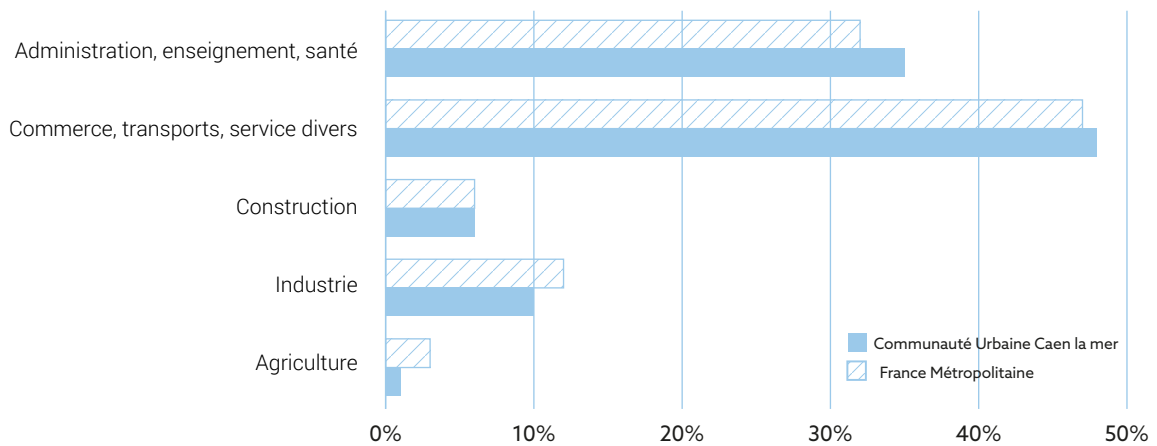


Les emplois sont relativement identiques à Caen la mer et dans le reste de la France métropolitaine. On constate seulement un peu moins d'artisans, commerçants et de chefs d'entreprises remplacés par des personnes exerçant des professions intermédiaires. Cette catégorie regroupe des travailleurs occupant une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution mais aussi les travailleurs des secteurs de l'enseignement, de la santé et du social.

F.4 EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	143 227	100%	100%
Agriculture	732	1%	3%
Industrie	14 563	10%	12%
Construction	8 763	6%	6%
Commerce, transports, services divers	69 008	48%	47%
Administration, enseignement, santé	50 162	35%	32%

Emplois par secteur d'activité



La répartition des emplois par secteur d'activité montre que presque la moitié des emplois de Caen la mer concerne les secteurs du commerce, transports et autres services divers. Ce chiffre concorde avec le nombre d'entreprises de ce secteur sur le territoire.

C'est en revanche sur les secteurs de l'administration, de l'enseignement et de la santé que le territoire de Caen la mer se distingue par rapport au niveau national avec 35% des emplois sur ce secteur d'activité (contre 32% en France métropolitaine).

Par contre, les secteurs de l'agriculture et de l'industrie sont sous-représentés.



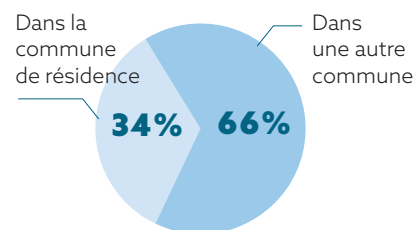
F.5 STATUT ET CONDITION D'EMPLOI

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	104 982	100%	100%
Salariés	93 999	90%	87%
CDI et titulaires de la fonction publique	77 000	74%	73%
CDD	10 333	10%	8%
Intérim	2 371	2%	2%
Emplois aidés	889	1%	1%
Apprentissage - Stage	3 406	3%	3%
Non Salariés	10 983	10%	13%
Indépendants	6 110	6%	8%
Employeurs	4 730	4%	5%
Aides familiaux	143	0%	0%

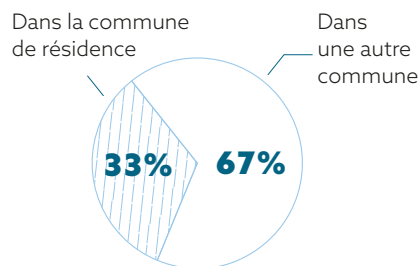
Sur 100 actifs de la Communauté urbaine ayant un emploi, 90 sont salariés. C'est 3 points de plus que ce que l'on constate sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Les actifs du territoire sont donc moins souvent indépendants ou employeurs que la moyenne des actifs métropolitain. En revanche, ils sont plus souvent titulaires de la fonction publique, en CDI ou en CDD.

F.6 LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE CAEN LA MER

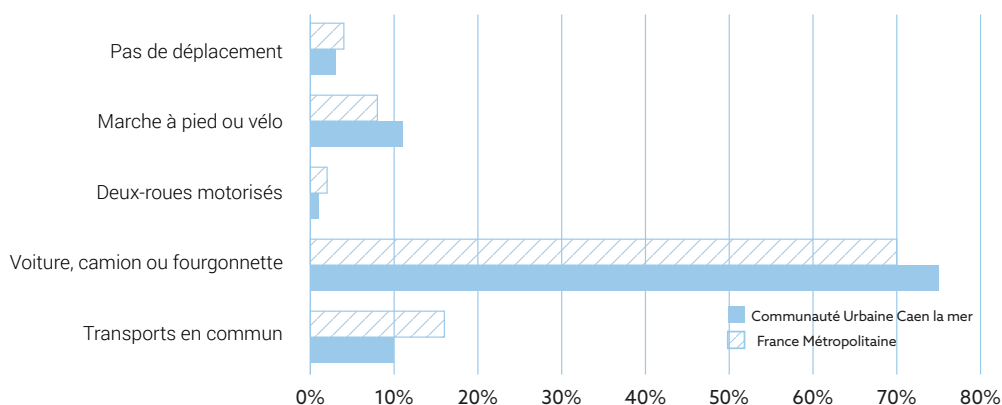


Lieu de travail des actifs métropolitains



Le lieu de travail des actifs du territoire de la Communauté urbaine est identique à celui des autres actifs français. Au 2/3 les actifs de Caen la mer travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.

F.7 MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL



Les habitants de la Communauté urbaine sont moins adeptes des transports en communs que le reste de la France métropolitaine. Seuls 10% des actifs utilisent ce moyen de transports pour se rendre au travail contre 16% au niveau national. Ils plébiscitent en revanche l'utilisation de la voiture à 75% (contre 70% au niveau national).

La marche à pied et le vélo sont tout de même choisis à 11% par les habitants. C'est 3 points de plus qu'au niveau métropolitain.



L'ÉQUIPE COMMUNAUTAIRE

LE PRÉSIDENT



JOËL BRUNEAU

Maire et Président de la Communauté urbaine
Commune de l'élu : Caen

LES VICES-PRÉSIDENTS



RODOLPHE THOMAS

Maire et 1^{er} vice-président
en charge de l'Emploi,
de l'Économie sociale et solidaire
et de la Politique de la Ville
Commune de l'élu : Hérouville Saint-Clair



HÉLÈNE BURGAT

Maire et 2^e vice-présidente
en charge de la Transition écologique
Commune de l'élu : Mondeville



PHILIPPE JOUIN

Maire et 3^e vice-président
en charge de l'Administration générale
et des Ressources Humaines
Commune de l'élu : Soliers



MICHEL PATARD-LEGENDRÉ

Maire et 4^e vice-président
en charge de l'Habitat
et des Gens du voyage
Commune de l'élu : Ifs



MICHEL LAFONT

Maire et 5^e vice-président
en charge du PLUi et
de l'Urbanisme réglementaire
Commune de l'élu : Thue-et-Mue



ROMAIN BAIL

Maire et 6^e vice-président en charge
des Ports, du Littoral et du Tourisme
Commune de l'élu : Ouistreham



FLORENCE BOUCHARD

Maire et 7^e vice-présidente
en charge de la Solidarité territoriale
Commune de l'élu : Castine-en-Plaine



MARC POTTIER

Maire et 8^e vice-président
en charge de la Culture
Commune de l'élu : Colombelles



PATRICK LECAPLAIN

Maire et 9^e vice-président
en charge de l'Espace Public
Commune de l'élu :
Bretteville-sur-Odon



JEAN-MARIE GUILLEMIN

Maire et 10^e vice-président
en charge du Cycle de l'eau
(GEMAPI et digues)
Commune de l'élu : Cormelles-le-Royal

**DOMINIQUE GOUTTE**

11^e vice-président en charge du Développement économique, des zones d'activités économiques, de la recherche et de l'enseignement supérieur
Commune de l'élu : Caen

**MARC LECERF**

Maire et 12^e vice-président en charge de l'Environnement, des Energies, de la Collecte et de la Valorisation des déchets
Commune de l'élu : Fleury-sur-Orne

**NICOLAS JOYAU**

13^e vice-président en charge des Mobilités
Commune de l'élu : Caen

**FRANCK GUÉGUÉNIAT**

Maire et 14^e vice-président en charge de la Communication, de l'Attractivité du territoire et du Numérique
Commune de l'élu : Épron

**EMMANUEL RENARD**

15^e vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, des zones d'aménagement concerté et foncier
Commune de l'élu : Caen

LES RAPPORTEURS GÉNÉRAUX**ARISTIDE OLIVIER**
































Rapporteur général en charge des Sports et des Finances
Commune de l'élu : Caen

**BÉATRICE TURBATTE**

Rapporteur général en charge de la Politique Contractuelle et des Services communs
Commune de l'élu : Rosel

AUTHIE**OLIVIER SIMAR****BÉNOUVILLE****CLÉMENTINE LE MARREC****BIÉVILLE-BEUVILLE****CHRISTIAN CHAUVOIS****BLAINVILLE-SUR-ORNE****LIONEL MARIE****MARIE-CHANTAL REFFUVEILLE****BOURGÉBUS****SÉBASTIEN FRANÇOIS****CAEN****AMANDINE FRANÇOIS-GOGILLON****SOPHIE SIMONNET****LUDWIG WILLAUME**

CAEN (SUITE)

	NICOLAS ESCACH		NATHALIE BOURHIS		MARC MILLET
	CATHERINE PRADAL- CHAZARENC		PATRICK JEANNENEZ		CÉCILE COTTENCEAU
	DOMINIQUE DUVAL		ÉMILIE ROCHEFORT		GABIN MAUGARD
	VÉRONIQUE DEBELLE		AGNÈS MARRETEUX		RUDY NIEWIADOMSKI
	BRIGITTE BARILLON		THÉOPHILE KANZA MIA DIYEKA		JACQUELINE MARTIN
	MICHEL LE LAN		GINETTE BERNIÈRE		BÉATRICE GUIGUES
	PASCAL PIMONT		LYNDA LAHALLE		BRUNO COUTANCEAU
	VIRGINIE CRONIER		RUDY L'ORPHELIN		ALEXANDRA BELDJOUDI
	FRANCIS JOLY		BÉATRICE HOVNANIAN		XAVIER LE COUTOUR
	CÉLINE PAIN		GILLES DÉTERVILLE		ANNIE ANNE
	AURÉLIEN GUIDI				

CAIRON



**DOMINIQUE
ROUZIC**

CAMBES EN PLAINE



**ÉLISABETH
HOLLER**

CARPIQUET



**PASCAL
SÉDARD**

COLLEVILLE-MONTGOMERY



**FRÉDÉRIC
LOINARD**

COLOMBELLES



**NADINE
LEFEVRE-
PROKOP**

CORMELLES-LE-ROYAL



**PASCALE
BOURGIN**

CUVERVILLE



**CATHERINE
AUBERT**

DÉMOUVILLE



**LUDOVIC
ROBERT**

ÉTERVILLE



**THIERRY
SAINT**

FLEURY-SUR-ORNE



**MARIA
LEBAS**

GIBERVILLE



**DAMIEN
DE WINTER**



**SARA
ROUZIÈRE**

GRENTHEVILLE



**MAGALI
HUE**

HERMANVILLE-SUR-MER



**PIERRE
SCHMIT**

HÉROUVILLE SAINT-CLAIR



**LAURENT
MATA**



**AGNÈS
DOLHEM**



**GHISLAINE
RIBALTA**



**ERWANN
BERNET**



**BAYA
MOUNKAR**



**JÉRÔME
LANGLOIS**



**SYLVIE
MOUTIERS**



**VINCENT
LOUVET**

IFS



LE CASTELLET

LE FRESNE-CAMILLY

LION-SUR-MER



LOUVIGNY

MATHIEU



MONDEVILLE



MOUEN

OUISTREHAM



PÉRIERS-SUR-LE-DAN

ROTS

SAINT-ANDRÉ-SUR-ORNE



SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY

SAINT-CONTEST

ST-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE



SAINT-MANVIEU-NORREY



**FABRICE
DEROO**

SANNERVILLE



**JACQUES
LANDEMAINE**

THAON



**RICHARD
MAURY**

THUE-ET-MUE



**NELLY
LAVILLE**

TOURVILLE-SUR-ODON



**DIDIER
BOULEY**

TROARN



**CHRISTIAN
LE BAS**

VERSON



**NATHALIE
DONATIN**

VILLONS-LES-BUISSONS



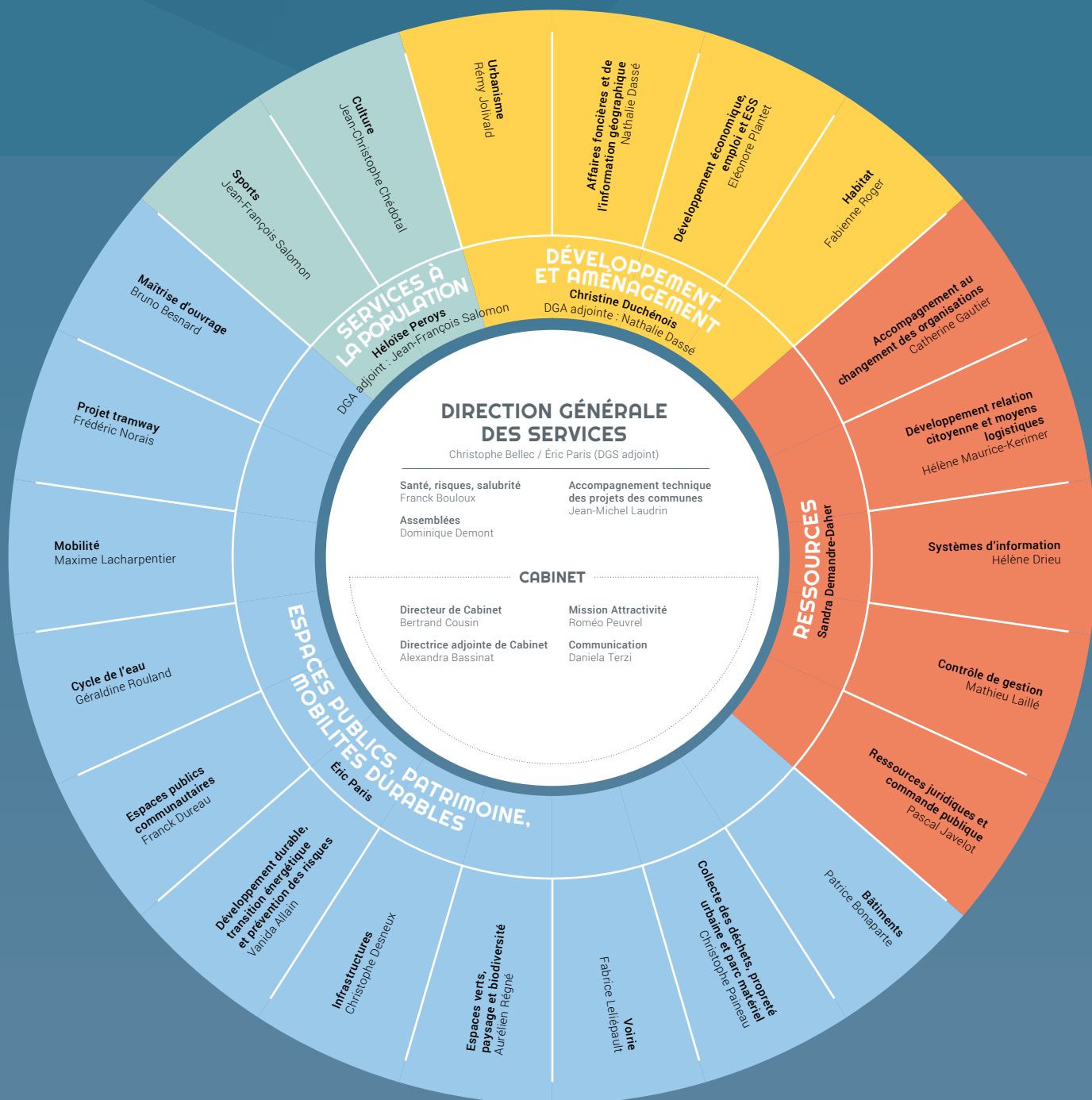
**YVES
RÉGNIER**



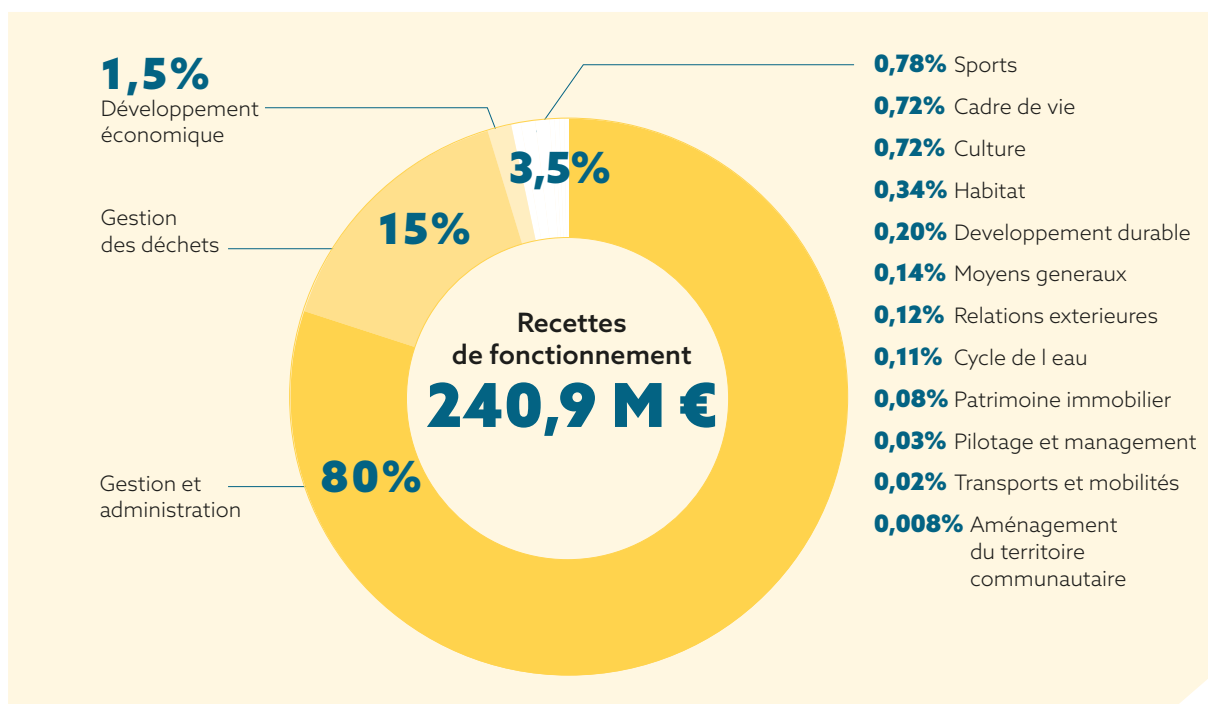
Communauté urbaine CAEN LA MER



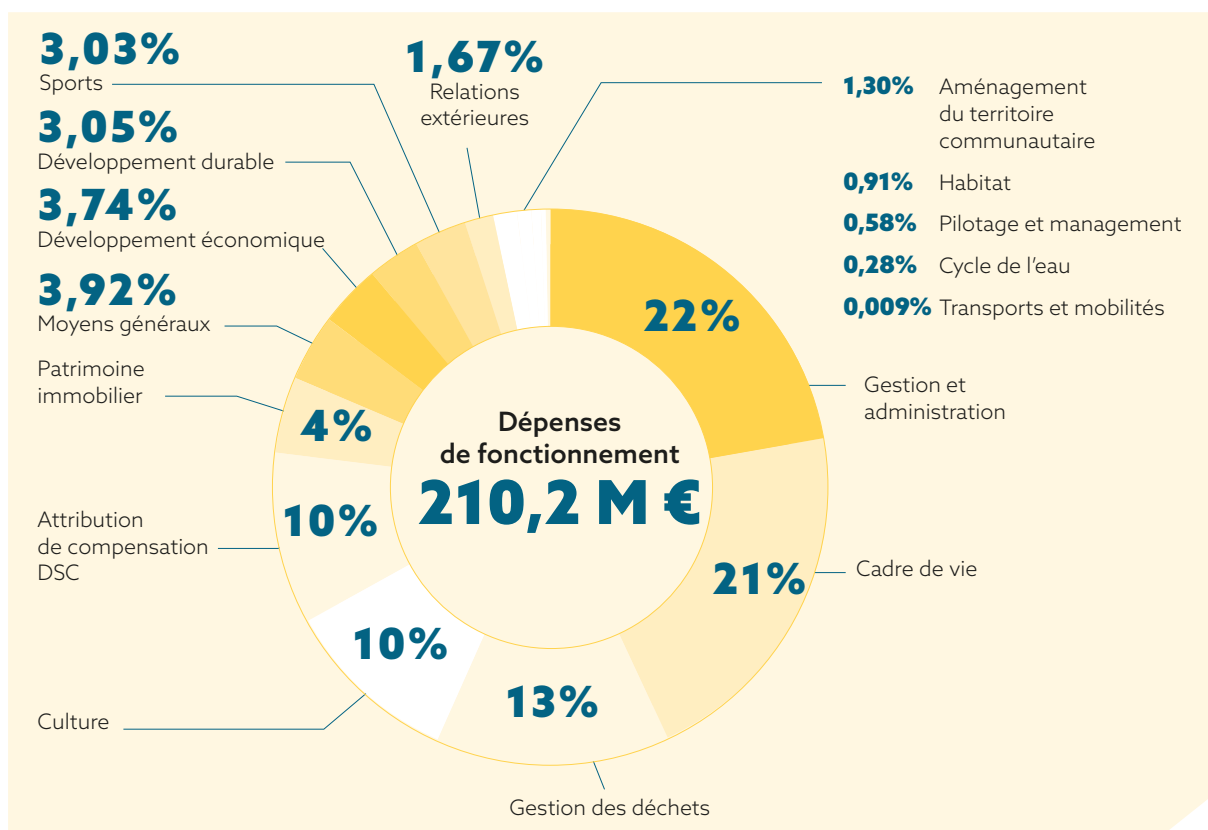
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES



D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



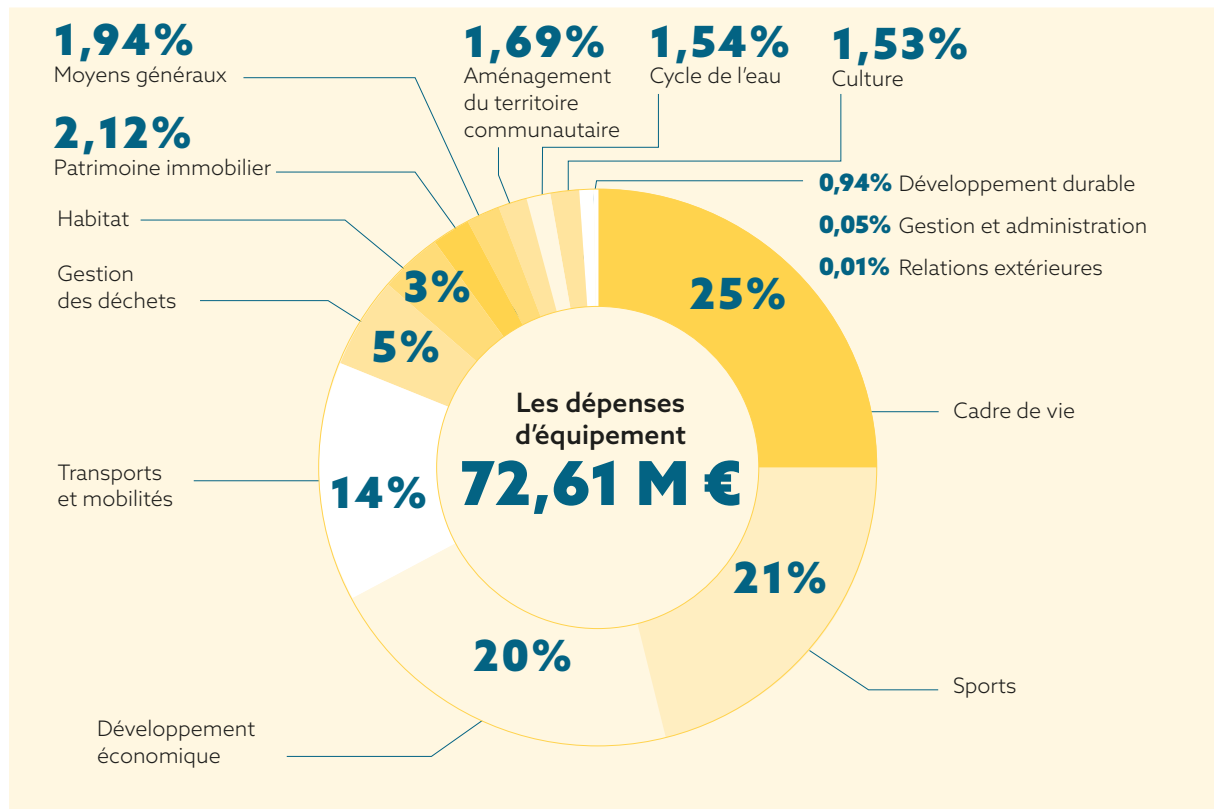
OÙ VA L'ARGENT ?



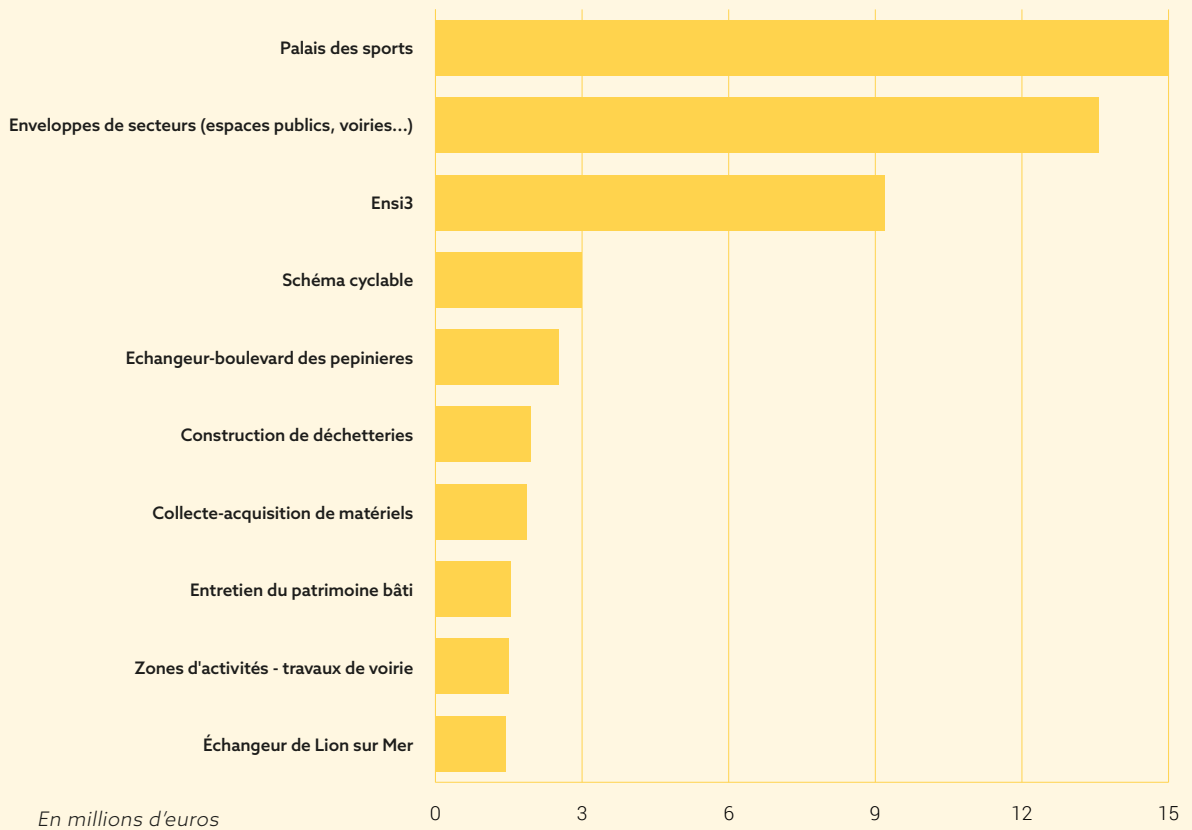
* LE SAVIEZ-VOUS ?

L'attribution de compensation est un transfert financier entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer. Cette attribution de compensation est un solde. C'est la différence entre la fiscalité (ressources) et les dépenses (charges) transférées. Son montant est figé tant qu'il n'y a pas de transfert de nouvelles compétences vers la Communauté urbaine.

CAEN LA MER INVESTIT POUR VOTRE FUTUR



PALMARÈS DES PRINCIPALES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2022





Le cadre

BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Cette partie permet de mieux comprendre le cadre dans lequel s'insère la préparation du budget de la Communauté urbaine, comment s'organise la planification financière et avec quelles contraintes.

1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

L'ENJEU

L'enjeu pour les élus communautaires est d'assurer une gestion financière efficiente permettant de garantir les équilibres budgétaires à long terme et une allocation performante de nos ressources. La mise en œuvre méthodologique de cet enjeu crucial est la mission première de la direction des finances. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des directions de la Communauté urbaine pour partager la bonne réalisation de cet objectif.

LA MÉTHODE

Le cadre budgétaire et financier de la Communauté urbaine s'inscrit dans une triple temporalité : long terme, moyen terme et annuelle. Même si la seule obligation légale définie par les textes considère l'annualité du processus budgétaire, il est évident que les bonnes pratiques financières exigent de travailler dans un cadre pluriannuel. Pour ce faire, la Communauté urbaine réalise différents documents cadres qui lui permettent de planifier ses budgets et notamment de veiller au respect des règles budgétaires sur le long terme.

LE CADRE GÉNÉRAL DE LA PLANIFICATION



1.1 LA PLANIFICATION FINANCIÈRE DE LONG TERME

Selon le souhait des élus, la direction des finances met en œuvre un certain nombre d'outils pour suivre efficacement la planification financière de long terme, notamment les investissements programmés sur le mandat, et assurer un équilibre sain de ses finances.

Cette planification stratégique s'inscrit généralement sur 6 ans. Elle repose sur 4 grands documents cadres.

LE PLAN DE MANDAT

Un plan de mandat est un document de référence qui priorise les engagements des nouveaux élus et les décline en projets concrets.

Il synthétise et simplifie la lecture des différentes politiques publiques menées. Il propose ainsi d'appréhender la diversité et la complexité des missions publiques assumées. C'est un appui à l'établissement d'un projet d'administration.

LE PROJET D'ADMINISTRATION

Le projet d'administration reprend à son compte le plan de mandat tel qu'il a été défini par les élus communautaires. Il est la traduction des objectifs stratégiques et des projets souhaités par les élus.

Le projet d'administration sert de support pour construire les projets des directions pour les années à venir. Les projets de directions sont élaborés pour une durée identique à celle du plan de mandat. Ils sont révisés régulièrement pour s'assurer du bon alignement stratégique des plans d'actions de chacune des directions. Son suivi étant continu, les projets de directions peuvent être revus et ajustés tous les ans pour assurer une amélioration des actions produites par la collectivité.

LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

La mise en œuvre d'une prospective financière est un préalable indispensable à la structuration de tout suivi budgétaire efficace. Une prospective financière se distingue par son niveau « macro ». Elle a pour objectif de poser de grandes hypothèses sur les principales masses du budget de la collectivité et de tenir compte des orientations politiques sur les sujets financiers, notamment au travers de différents ratios de gestion (endettement, épargne brute, investissement...). De cette prospective financière, qui s'établit sur la durée d'un mandat (6 ans) se dégagent les capacités futures de la collectivité à porter ses investissements permettant ainsi d'identifier le respect des contraintes de gestion sur le long terme (ratios de pilotage) et des contraintes légales (équilibre budgétaire). Ces points sont développés dans la partie intitulée « organisation budgétaire ».

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le montant des investissements possibles pendant la durée du mandat (6 ans) est ainsi défini par l'établissement de la prospective financière qui est le document cadre de long terme pour les élus et la direction financière.

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) est quant à lui un document permettant d'affiner le choix des investissements retenus et de calibrer leur exécution sur la durée du mandat. En ce sens, le PPI est un détail du montant des investissements prévus dans le cadre de la prospective financière.

Le PPI peut également s'analyser comme un plafond maximal d'engagement à l'échelle du mandat. Il est révisé régulièrement en fonction du contexte macroéconomique et local.

L'inscription des dépenses dans les budgets annuels sera faite en fonction des choix politiques annuels, notamment définis à partir des éléments suivants :

- Niveaux d'épargne issus de la section de fonctionnement

- Niveaux de subvention sur les projets
- Urgences
- Évolution du montage des projets
- Coût de l'endettement

La prospective financière et le PPI sont donc bien deux outils dynamiques, vivants, dans le sens où ils s'adaptent sans cesse aux évolutions macro (croissance, Loi de Finances votée par l'Etat...) et micro (progression des recettes fiscales, estimation des travaux...). Ils font l'objet de mises à jour régulières à chaque fois que le contexte l'exige.

Le PPI est en cours d'élaboration et sera probablement voté dans le courant de l'année 2022, ainsi, il pourra y être inséré les décisions liées au Projet de Territoire.

1.2 LA PLANIFICATION À MOYEN TERME

Au-delà de la planification à long terme, les collectivités peuvent utilement mettre en œuvre des outils de pilotage leur permettant de faire l'intermédiaire entre la planification de long terme (prospective et PPI) et le budget annuel.

Le budget à moyen terme et la programmation pluriannuelle de fonctionnement permettent de faire le lien entre une vision longue et une vision courte. Il permet aux directions d'avoir une visibilité sur une durée supérieure à un an, rendant le pilotage plus aisé que ce soit dans une perspective de déploiement de nouveaux projets nécessitant des crédits pluriannuels ou dans une perspective d'économies budgétaires qui réclame du temps dans la mise en œuvre.

De telles pratiques sont en cours de réflexion et seront probablement déployées sur le mandat. Elles permettront aux directions de la collectivité de parfaire leurs outils de pilotage et de gestion.

1.3 LE CADRE BUDGÉTAIRE ANNUEL

Cette partie présente de façon volontairement succincte les principales règles qui régissent la gestion comptable et budgétaire. Un projet de règlement financier plus détaillé est en cours d'élaboration et sera présenté pour adoption aux élus au cours de l'année 2022.



2. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

LA SÉPARATION ORDONNATEUR/COMPTABLE

L'ordonnateur (le Président) est la personne qui décide de l'opportunité de la dépense, dans la limite des budgets votés en assemblée délibérante, alors que le comptable (fonctionnaire de l'État) est la personne qui paye la dépense après divers contrôles. Vous trouverez ci-dessous un schéma vous permettant d'appréhender l'organisation comptable (chaîne comptable).

Sans entrer dans le détail des responsabilités et limites incombant à chacune des parties, il faut savoir que la comptabilité tenue par l'ordonnateur est une comptabilité en « partie simple », ce qui signifie que seuls certains comptes sont mouvementés (1, 2, 6, 7). Les comptes de tiers et de trésorerie sont tenus par le seul comptable. Notons que le plan de comptes normalisé utilisé par les collectivités territoriales s'inspire largement du plan comptable général de 1982, il y a donc assez peu de différences avec le privé. En ce qui concerne la Communauté urbaine, c'est le plan de compte associé à l'instruction comptable M57 qui est utilisé depuis le 1^{er} janvier 2017.

La comptabilité de l'ordonnateur est retracée chaque année dans un « compte administratif » et la comptabilité du comptable public dans un « compte de gestion ». Il existe des expérimentations pour évoluer vers un compte financier unique qui permettrait aux citoyens et aux élus de disposer d'une information comptable complète et exhaustive (vision compte de résultat et bilan). La Communauté urbaine s'est engagée dans la démarche mais celle-ci est pour l'instant reportée par les services de l'Etat du fait de la crise sanitaire.



2.1 LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Le budget est l'acte par lequel l'autorité locale prévoit et autorise les recettes et dépenses de la collectivité pour une année. Il est préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité. Le budget est un acte politique car c'est une traduction financière et comptable des choix politiques de gestion. Le budget est un acte de prévision. En fonction de la situation passée et des événements prévisibles pour l'année à venir, il évalue les dépenses et les recettes de l'année à venir. Mais le budget est aussi un acte juridique d'autorisation. Sans cet acte, une collectivité ne peut faire aucune dépense.

Acte de prévision et d'autorisation, le budget a un caractère limitatif en ce qui concerne les dépenses et évaluatif en ce qui concerne les recettes.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le vote et l'exécution du budget de l'ensemble des collectivités territoriales sont encadrés par un corpus législatif et réglementaire. Le contrôle de légalité effectué par les services de l'Etat décentralisé (préfecture), veille au respect de ces règles et a le pouvoir d'invalider les documents budgétaires soumis à son approbation qui seraient non conformes aux textes.

La présentation du budget des collectivités doit respecter différents principes budgétaires. Ces principes sont issus du droit budgétaire classique. Pour les collectivités territoriales, les principes budgétaires sont au nombre de 6. Deux principes budgétaires régissent les règles de présentation des budgets locaux (unité, universalité). Quatre principes régissent les règles d'adoption des budgets locaux (antériorité, annualité, équilibre et spécialité). D'autres principes budgétaires complètent ces 6 principes fondamentaux (sincérité, prudence...). Le respect de ce cadre et de ces principes budgétaires fait l'objet d'une surveillance rigoureuse du préfet et des Chambres régionales des comptes (CRC).

Chacun de ces principes accepte des dérogations qui seront précisées dans le règlement budgétaire et financier.

L'UNITÉ BUDGÉTAIRE

Le principe d'unité budgétaire est le principe selon lequel les dépenses et les recettes doivent figurer dans un seul document, mais ce document doit retracer toutes les dépenses et les recettes de façon séparée et détaillée, chacune d'entre elles y figurant pour son montant intégral.

L'exigence d'un budget présenté avec la totalité des recettes et des dépenses exprime l'impossibilité de réaliser des compensations entre ces deux natures d'opérations de sorte que le document budgétaire permet d'avoir une vue complète des opérations comptables de la collectivité.

L'exigence de transparence de l'ensemble des opérations financières réalisées par une administration publique guide ce principe et donne la possibilité d'un contrôle exhaustif de la part des services préfectoraux mais également de l'ensemble des citoyens.

L'UNIVERSALITÉ BUDGÉTAIRE

Le principe d'universalité budgétaire revêt une double acception. C'est un principe de non contraction/non compensation des dépenses et des recettes mais c'est aussi un principe de non affectation des recettes aux dépenses. Le premier exige que les dépenses et les recettes soient inscrites et exécutées pour leur montant brut. C'est pourquoi cette règle est aussi appelée la « règle du produit brut ». Les dépenses et les recettes sont donc inscrites sans contraction entre elles (hormis le cas particulier lié aux avoirs sur factures). Le second interdit qu'une recette autorisée par le budget soit affectée à une dépense budgétaire prédéterminée. Toute recette a vocation à financer n'importe quelle dépense (l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses).

L'ANTÉRIORITÉ

La règle de l'antériorité découle de la combinaison du principe de l'annualité et de la définition du budget comme acte d'autorisation. Elle signifie que le vote du budget doit intervenir avant le début de l'exercice qu'il concerne. Concrètement, l'établissement et le vote du budget doit intervenir avant la période d'exécution, donc avant le 1^{er} janvier. Cependant, la réglementation prévoit qu'un budget peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année en cours et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril. Cela permet d'assurer la continuité du service public et d'éviter un arrêt brutal de la vie de la collectivité.

L'ANNUALITÉ BUDGÉTAIRE

Le budget prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le principe d'équilibre budgétaire oblige les collectivités à présenter un budget dont les dépenses sont égales aux recettes. Ce principe, fondamental, est présenté en détail dans la partie suivante.

LA SPÉCIALITÉ DES DÉPENSES

Ce principe consiste à autoriser une dépense pour un objet particulier (charges générales, salaires, subventions...). Les crédits sont affectés à un ensemble de services et sont regroupés par chapitre groupant des dépenses de même nature.

LA SINCÉRITÉ BUDGÉTAIRE

Ce principe suppose que l'ensemble des produits et des charges ait été évalué de façon sincère.

2.2 LA STRUCTURATION BUDGÉTAIRE

Le premier élément de structuration d'un budget est la séparation en deux parties : une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Les figures ci-dessous illustrent cette première distinction.

Structure budgétaire d'un budget de collectivité locale

SÉPARATION EN SECTION

LES CLASSES DE COMPTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES 6	RECETTES 7
	DÉPENSES 1 et 2	RECETTES 1 et 2

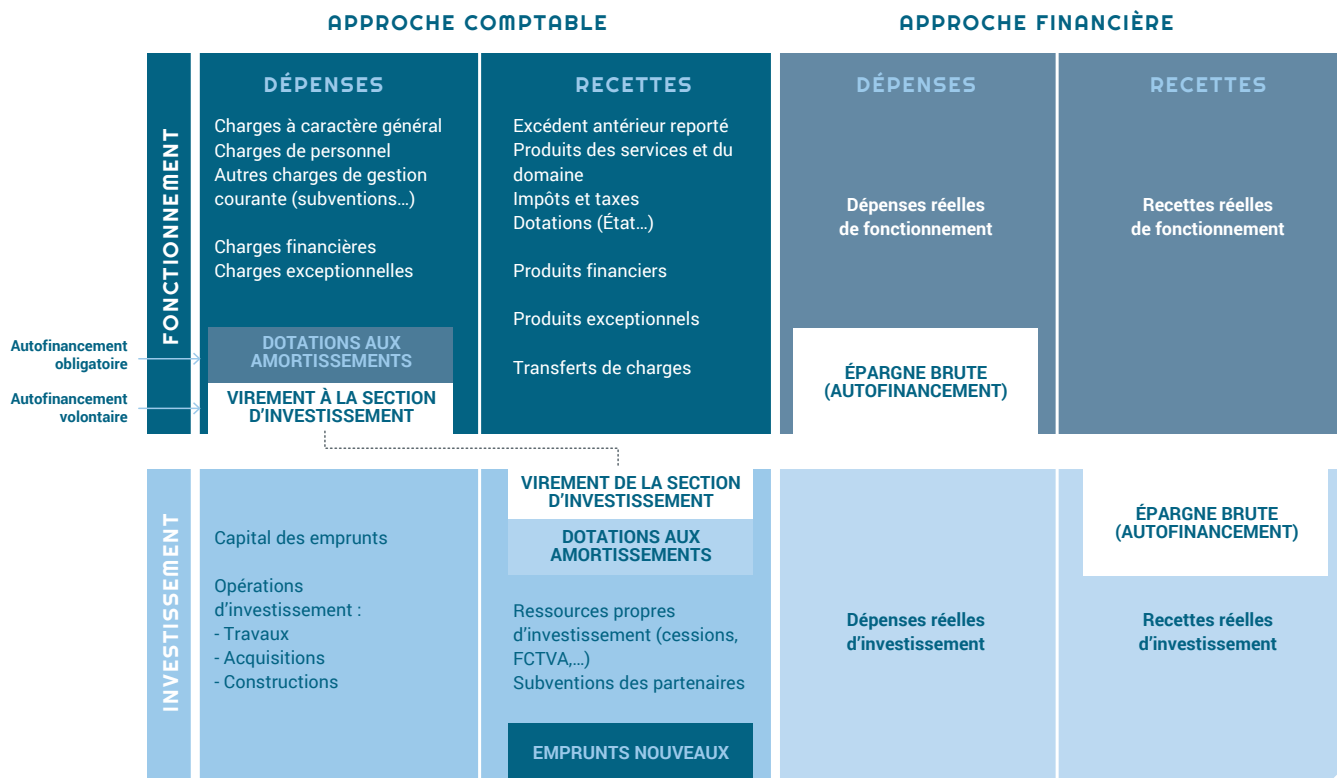
La **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité, celles qui reviennent chaque année, que ce soit en dépenses ou en recettes. Les comptes utilisés sont les comptes de classe 6 (dépenses ou charges) et de classe 7 (recettes ou ressources).

La **section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions mobilières et immobilières ou les travaux nouveaux. Les comptes utilisés sont les comptes de classe 1 et 2.

Articulation entre sections, règles d'équilibre et contraintes de gestion

Les schémas ci-dessous permettent une compréhension directe des mécanismes en jeu. L'articulation entre les deux sections peut ainsi être présentée à la fois par une approche « comptable » et par une approche plus « financière ».

Articulation entre les sections d'un budget



Ainsi, les ressources d'exploitation de la collectivité, généralement supérieures à ses charges d'exploitation, permettent de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute (EB) qui est transférée en section d'investissement (approche financière) pour le financement de ses investissements. Ce transfert se fait comptablement par le jeu d'écritures des dotations aux amortissements et le virement à la section d'investissement (approche comptable).

L'approche comptable permet d'appréhender les contraintes réglementaires de vote des budgets locaux.

L'approche financière permet d'appréhender un premier niveau d'analyse financière et les contraintes de gestion d'une collectivité.

Les contraintes réglementaires sont liées au principe budgétaire d'équilibre. C'est l'un des principes auxquels les collectivités territoriales sont soumises pour le vote de leur budget (cf. partie supra).

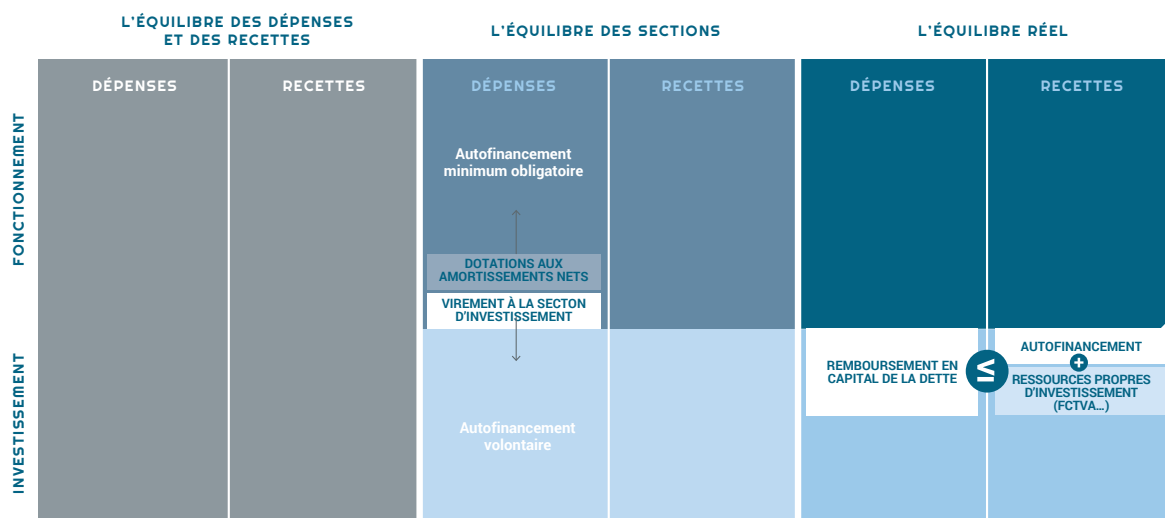
Ce principe budgétaire dispose qu'un budget est réputé à l'équilibre s'il respecte les 3 conditions suivantes :

1. L'équilibre des dépenses et des recettes toutes sections confondues.
2. L'équilibre à l'intérieur de chacune des sections, fonctionnement et investissement. Cette condition crée une obligation de dégager des ressources en surplus des charges d'exploitation pour couvrir l'inscription des dotations aux amortissements (nets). C'est ce qu'on appelle la contrainte d'autofinancement minimum obligatoire.
3. L'équilibre réel, c'est-à-dire la couverture des dépenses de remboursement en capital de la dette par des ressources propres d'investissement (CAF + ressources définitives d'investissement telle que le FCTVA et certaines dotations).

Cette dernière contrainte n'est pas sans rappeler la notion de « règle d'or » que le gouvernement souhaitait appliquer au budget de l'État. Notons que la mise en application concrète de cette idée a été pour l'instant reportée par l'État, la situation de ses finances ne lui permettant pas de l'envisager. Elle est par contre bien effective pour les administrations publiques locales.

Afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire, il convient également, au-delà de ces trois éléments, que l'évaluation des dépenses et des recettes soit sincère. Les graphiques ci-après schématisent ces trois notions.

Le principe d'équilibre budgétaire



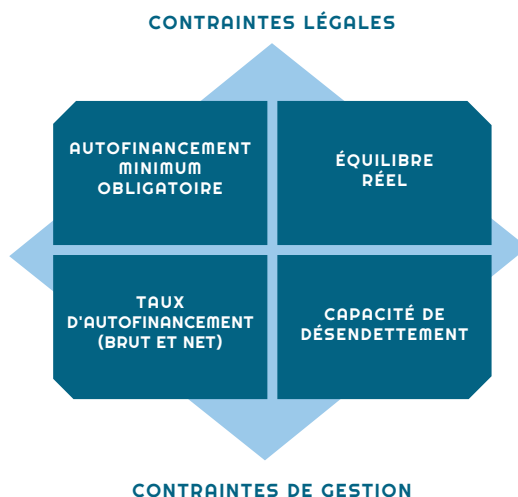
La présentation des contraintes réglementaires est essentielle pour introduire les contraintes de gestion. Même si ces dernières correspondent aux choix de chaque collectivité quant à leur niveau, elles répondent néanmoins à des valeurs de référence à ne pas dépasser.

Les principaux indicateurs sont :

- Le taux d'épargne brute (Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement). C'est un solde intermédiaire de gestion pivot en analyse financière. Son niveau de référence est de 10%. Il ne doit pas descendre en dessous de 5%.
- L'épargne nette. Elle correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette. Elle doit être idéalement supérieure à 0. Le taux d'épargne nette doit donc également être positif.
- La capacité de désendettement (Epargne brute/Stock de la dette en capital). Ce ratio mesure le temps (en années) qu'une collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son épargne brute. Son niveau ne doit jamais être supérieur à 15 ans (qui représente la durée moyenne des emprunts contractés par les collectivités territoriales).

La matrice ci-dessous permet d'avoir une vision synoptique des contraintes réglementaires et de gestion qui s'imposent aux collectivités territoriales. Ces précisions, certes théoriques, permettent de mieux apprécier la situation financière de la Communauté urbaine.

Contraintes légales et contraintes de gestion d'une collectivité locale



LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET SON CALENDRIER

Le vote d'un budget est le résultat d'un long processus transversal et obligatoire. Sa maîtrise est donc primordiale pour permettre de présenter un document fiable et dans les délais impartis (le 15 avril). Il est organisé autour de 4 grandes phases. Le schéma ci-dessous vous en présente les principales étapes.



LA GESTION DES AP/CP

La gestion en AP/CP, contrairement aux documents cités préalablement, n'est pas un document de projection mais un outil réglementaire de suivi et de vote de la section d'investissement d'un budget. Elle est bien souvent mise en œuvre pour permettre de se conformer aux règles liées à la comptabilité d'engagement. C'est donc un outil juridique d'exécution des investissements d'une collectivité.

La gestion pluriannuelle repose sur l'identification d'autorisations de programme (AP) au sein de la section d'investissement. Constitue un programme pluriannuel, une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement à caractère pluriannuel se rapportant, soit à des études, soit à des acquisitions de biens meubles et immeubles, soit à des travaux en cours, soit à des subventions ou des participations versées à des tiers.

La procédure de gestion en AP/CP permet de concilier les contraintes de l'annualité budgétaire avec l'existence d'opérations d'investissement dont le financement s'étale sur plusieurs années. Elle se situe aux stades de la programmation, de l'autorisation budgétaire et de la comptabilisation de l'engagement des dépenses.

L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements sur une durée qui excède l'exercice budgétaire. Les autorisations de programme demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

LES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP). L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Lorsque le budget n'est pas voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Président, sur autorisation du conseil communautaire, peut liquider et mandater les dépenses inscrites dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits de paiement prévus pour l'exercice dans la délibération d'ouverture de l'AP.

L'autorisation donnée par le Conseil communautaire précise le montant et l'affectation des crédits concernés. Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il faut noter qu'une telle gestion peut être utilisée en fonctionnement pour des dépenses qui auraient un caractère pluriannuel. On parle alors d'AE/CP, AE étant l'abréviation d'autorisation d'engagement. Ce point n'est pas détaillé car il est rarement utilisé par les collectivités territoriales.

Enfin, le règlement budgétaire et financier apportera plus de précisions sur les différentes notions qui entourent la gestion comptable et budgétaire des collectivités territoriales.





Partie 2

LE RAPPORT
FINANCIER
ET COMPTABLE

PRÉAMBULE

L'objet du présent rapport est d'apporter une présentation claire et synthétique du budget 2022 de la Communauté urbaine et d'aller au-delà des seules maquettes budgétaires, certes exhaustives, mais difficiles à appréhender.

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 16 décembre dernier dans le délai des deux mois avant le vote du budget.

Le budget 2022 de la Communauté urbaine s'établit dans la continuité du budget 2021. Aucun changement de périmètre, contrairement à l'année 2021 sur les retraits des syndicats liés à la compétence déchets, n'est prévu en 2022. Toutefois, le budget 2022 de la Communauté urbaine est principalement impacté par les évolutions concernant le ramassage et le traitement des déchets. En effet, les nouveaux marchés de collecte plus onéreux et signés au cours de l'année 2021, viennent de nouveau alourdir la charge du coût de collecte, l'impact des coûts étant calculé en année pleine pour 2022. L'augmentation réglementaire de la TGAP aura également un impact fort sur le coût de traitement.

Contrairement à 2021, en raison de la création de la part Fraction de TVA suite à la réforme de la taxe d'habitation, aucune réforme nouvelle ne vient modifier les répartitions des crédits de recettes.

En raison de la crise sanitaire, l'ensemble des recettes impactées par des décisions gouvernementales avaient été ajustées avec prudence, ainsi que les recettes liées à l'activité économique en 2021. Il est raisonnable de penser que 2022 redevienne plus stable en terme de recettes. Toutefois, les répercussions sont surtout visibles en terme de recettes fiscales, ce qui était prévisible.

Ainsi, le présent rapport expose les grandes caractéristiques du budget primitif 2022, en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2022

1. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET 2022

372 M €

DÉPENSES

Objet	BP 2021	BP 2022	Structure	Ev°2022/2021
FONCTIONNEMENT	241 463 271	247 273 490	66%	2,41%
Opérations réelles	205 464 735	210 233 784	65%	2,3%
Opérations d'ordre	35 998 536	37 039 706		2,9%
INVESTISSEMENT	101 881 953	125 352 058	34%	23,0%
Opérations réelles	91 731 371	112 630 262	35%	22,8%
Mouvements neutres (mixtes)	4 485 500	6 405 926	100%	42,8%
Opérations d'ordre	5 665 082	6 315 870		11,5%
Résultat reporté (N-1)				s.o.
TOTAL DÉPENSES	343 345 224	372 625 548	100%	8,5%
Opérations réelles	297 196 106	322 864 046		8,6%
Mouvements neutres (mixtes)	4 485 500	6 405 926		42,8%
Opérations d'ordre	41 663 618	43 355 576		4,1%
Résultat reporté (N-1)				s.o.

RECETTES

FONCTIONNEMENT	241 463 271	247 273 490	66%	2,4%
Opérations réelles	235 798 189	240 957 620	75%	2,2%
Opérations d'ordre	5 665 082	6 315 870		11,5%
Résultat reporté (N-1)				s.o.
INVESTISSEMENT	101 881 953	125 352 058	34%	23,0%
Opérations réelles	61 397 917	81 906 426	25%	33,4%
Mouvements neutres (mixtes)	4 485 500	6 405 926		42,8%
Opérations d'ordre	35 998 536	37 039 706		2,9%
Excédents de fonctionnement capitalisés (N-1)				s.o.
TOTAL RECETTES	343 345 224	372 625 548	100%	8,5%
Opérations réelles	297 196 106	322 864 046		8,6%
Mouvements neutres (mixtes)	4 485 500	6 405 926		42,8%
Opérations d'ordre	41 663 618	43 355 576		4,1%
Résultat reporté (N-1)				s.o.
Excédents de fonctionnement capitalisés (N-1)				s.o.



©7ème ciel image

Les commentaires ci-après reprennent les montants inscrits au BP 2021 et au BP 2022 pour le budget de la Communauté urbaine Caen la Mer.

Le budget 2022 est équilibré en dépenses et recettes à 372,63 M € (343,35 M € en 2021), dont 322,86 M € en opérations réelles (297,19 M € en 2021), 43,36 M € en opérations d'ordre (41,066 M € en 2021) et 6,41 M € de mouvements neutres liés aux opérations de gestion de dette et trésorerie (4,49 M € en 2021).

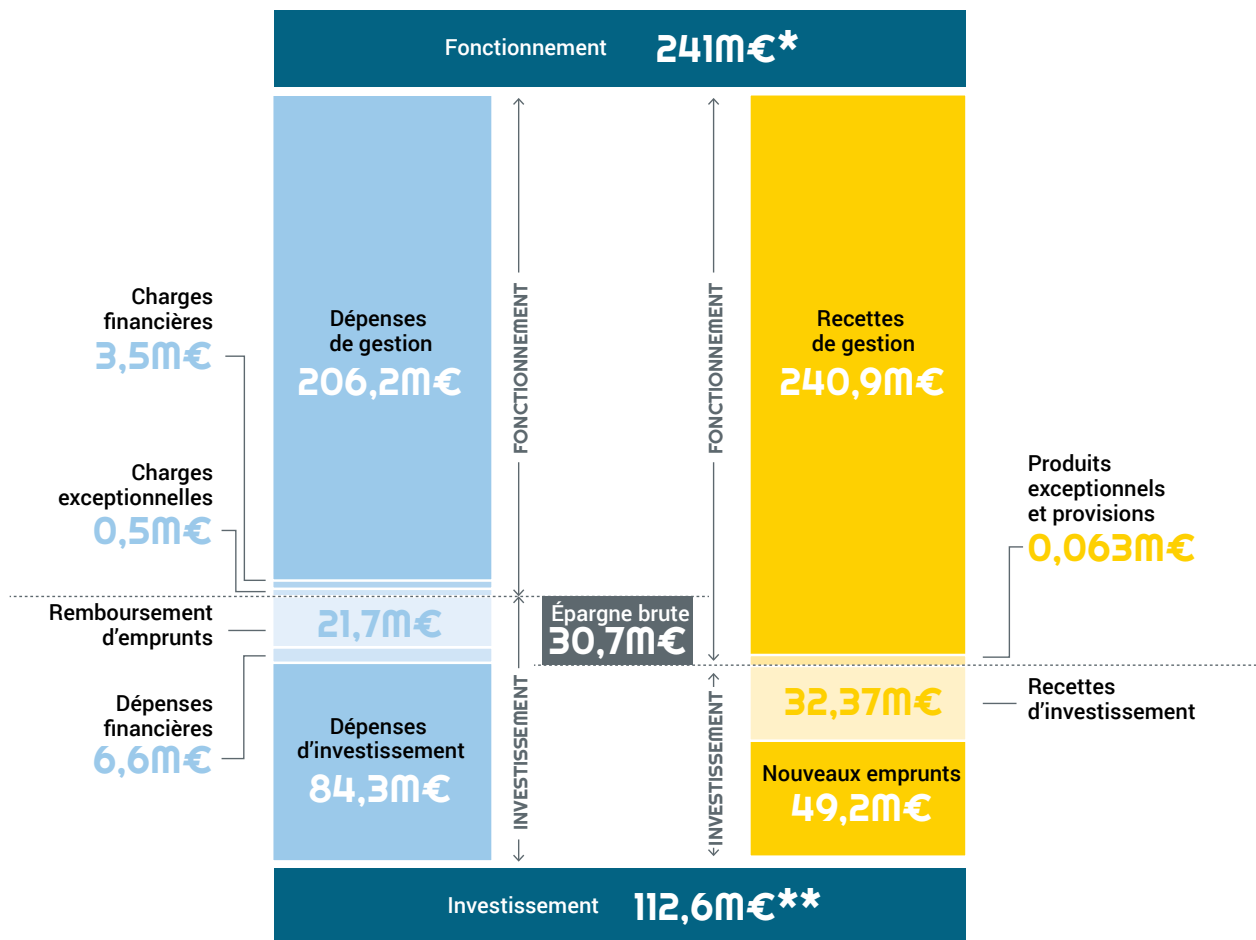
En dépenses, le budget 2021 se traduit par un montant de 210,23 M € en fonctionnement (+2,3% par rapport à 2021) (opérations réelles), et un montant de 112,63 M € en investissement (opérations réelles) (+22,8% par rapport à 2021).

En recettes, le budget 2022 se décompose en un montant de 240,96 M € en fonctionnement (opérations réelles) et 81,91 M € en investissement (opérations réelles), en augmentation de 2,2% pour le fonctionnement et de 33,4% pour l'investissement par rapport à 2021.

Le budget se caractérise par un montant d'opérations d'ordre de 37,04 M € en dépenses de fonctionnement correspondant aux dotations aux amortissements (12,99 M €) et au virement à la section d'investissement (24,05 M €). Les dépenses d'ordre en investissement se montent à 12,72 M € et concernent des inscriptions pour la réalisation des opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement pour 6,41 M € et pour 6,31 M € à la contrepartie des écritures des dotations aux amortissements (y compris les neutralisations) des subventions transférables inscrites en recettes de fonctionnement. Les recettes d'ordre en fonctionnement sont de 6,31 M € et représentent les reprises sur amortissement des subventions transférables et les écritures de neutralisations. Les recettes d'ordre en investissement sont de 43,46 M € et correspondent à la contrepartie des écritures des dotations aux amortissements (12,99 M €), du virement à la section d'investissement (24,05 M €) et des opérations patrimoniales (6,41 M €). L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et recettes et ne donne lieu à aucun mouvement financier.

2. L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL (OPÉRATIONS RÉELLES)

Cette présentation synthétique du budget principal de la Communauté urbaine de Caen la Mer permet d'avoir une vision globale de l'équilibre du budget 2022 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement...) à l'exclusion des opérations d'ordre.



* Y compris l'épargne brute qui constitue une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement

** Y compris l'épargne brute qui constitue une recette d'investissement mais hors opérations pour compte de tiers qui sont équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement

Elle permet par ailleurs de constater le montant de l'épargne brute dégagée pour le financement de l'investissement (30,72 M €) et le recours aux nouveaux emprunts (49,23 M €).

Les dépenses de gestion se montent à 206,2 M € en 2022 contre 201 M € en 2021, soit une hausse de 2,58%. Cette évolution mesurée est liée à un travail important des services sur la maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement malgré l'impact des coûts liés au ramassage et au traitement des déchets.

Les recettes de gestion sont en progression de 2,2 % et s'établissent à 241 M € contre 235,8 M € en 2021.

L'épargne brute augmente de 1,3% et s'établit à 30,72 M €

(30,33 M € en 2021). L'augmentation de l'épargne est liée à une légère reprise de la dynamique des recettes de fonctionnement, la fiscalité économique restant toutefois impactée par la crise sanitaire.

Le recours à l'emprunt est de 49,23 M € en 2022, soit un niveau supérieur à 2021 (33,67 M €). Cette hausse est le résultat d'un besoin de financement plus important en 2022 comparé à 2021 et à un autofinancement quasi stable.

Les dépenses d'équipement augmentent de 37,4% par rapport à 2021 et s'établissent à 84,26 M €.

Ainsi, ce budget 2022 permet de consolider les bases financières de Caen la mer. La situation de la Communauté urbaine est saine.

ÉQUILIBRE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT 2022



REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

La présentation du budget 2022 de la Communauté urbaine est dans la continuité du budget 2021.

Pour rappel en 2017, les charges liées aux nouvelles compétences de l'EPCI ont été transférées du budget des communes vers le budget de la Communauté urbaine. Les charges concernent l'ensemble des chapitres budgétaires de fonctionnement (charges à caractère général, charges de personnel, autres charges de gestion courante et charges financières) mais également les chapitres d'investissement (en AP et hors AP). Les contreparties de ces charges nouvelles se retrouvent en recettes de fonctionnement au travers notamment de l'Attribution de Compensation (AC) mais également des autres chapitres de recettes (produits du domaine, impôts et taxes, dotations et subventions...). Aucune CLECT ne s'est tenue en 2021. Ainsi, les montants des attributions de compensation de la Communauté urbaine sont donc inchangés et se répartissent en une recette de 34,48 M € sur le budget de la CU (AC négative dans les budgets des communes membres) et une dépense de 18,15 M € (AC positive dans les budgets des communes membres).

Pour mémoire, il faut rappeler que les AC de la Communauté urbaine (dépenses et recettes) portent une « part investissement » évaluée à 9,4M €. L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement (ou épargne brute) qui intègre mécaniquement ce montant couvre en partie le besoin de financement de la section d'investissement et notamment des dépenses d'investissement transférées.

La suspension du dispositif de Cahors signé en 2018 ne vient pas impacter le projet de budget 2022. Toutefois, afin de permettre la réalisation des projets à venir sur le mandat qui vient de débiter et l'établissement, en cours, du PPI avec l'intégration du projet de territoire, la même vigilance et les dispositions en place pour contenir les dépenses de fonctionnement ont été maintenues. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de conserver un autofinancement en légère hausse par rapport à 2021.

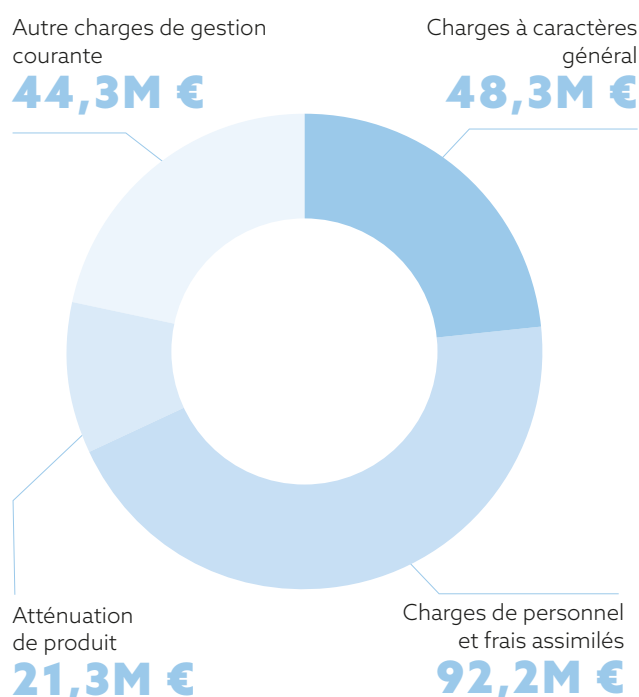
1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 210,2 M €

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

Chapitre	Dépenses	BP 2021	BP 2022	Ev° BP2022/BP2021
OPÉRATIONS RÉELLES				
011	Charges à caractère général	45 986 346	48 371 429	5,2%
012	Charges de personnel et frais assimilés	90 112 405	92 217 971	2,3%
014	Atténuations des produits <i>dont attribution de compensation</i>	21 243 675 18 147 948	21 308 675 18 147 948	0,3% 0,0%
65	Autres charges de gestion courante	43 689 079	44 307 769	1,4%
66	Charges financières	3 909 730	3 541 440	-9,4%
67	Charges exceptionnelles	163 500	141 500	-13,5%
68	Dotations aux provisions	360 000	345 000	-4,2%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		205 464 735	210 233 784	2,3%

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2022 affichent une augmentation de 2,3%. Elles passent de 205,46 M € à 210,23 M €.

Les charges de personnel augmentent de 2,3 %, les charges à caractères général augmentent de 5,2%, les autres charges de gestion courantes de 1,4%, les charges financières baissent de 9,4 % et les charges exceptionnelles de 13,5%. Les atténuations de produits passent de 21,24 M € à 21,30 M €. Ces dépenses comprennent principalement l'attribution de compensation que la CU verse aux communes membres (AC positive dans les budgets des communes membres) pour un montant de 18,15 M €, identique à 2021. Les dotations aux provisions s'établissent à un montant de 0,35 M € quasi identiques à 2021.



Les charges à caractère général : 48 M €.

Ces charges sont en augmentation de 5,2% par rapport à 2021. Les dépenses du budget 2022 sont prévues à hauteur de 48,37 M € contre 45,98 M € en 2021.

Le travail d'économies engagé par les directions a été poursuivi lors de la préparation budgétaire 2022 et permet ainsi de maîtriser au maximum les charges à caractère général sans modifier la qualité de service.

En 2022, trois sujets viennent fortement impacter le budget.

Le retrait de la Communauté urbaine auprès des syndicats de la collecte et du traitement des ordures ménagères vient impacter le budget 2022 en année pleine, ce qui n'était pas le cas en 2021 pour le SMICTOM de la Bruyère. Au périmètre étendu de collecte des ordures ménagères, viennent s'ajouter les coûts complémentaires des nouveaux marchés entrés en vigueur au 1er avril 2021, en raison des révisions des prix et du coût des marchés en année pleine pour l'ensemble des contrats en 2022 (+1,1 M €).

La compétence pluviale est également en forte hausse sur 2022 (+0,47 M €). Une première enveloppe est prévue pour permettre des travaux d'entretien du réseau en plus des travaux nécessaires pour le DAN et le bassin versant de l'Odon. Les crédits nécessaires aux contrôles ITV sont également prévus comme pour la GEMAPI.

L'intégration de la gestion de six nouvelles zones d'activités vient également impacter le budget 2022 (+0,26 M €). Ces zones concernent Soliers pour Eole et Breholles, Bourguebus, Castine en Plaine pour Lorguichon, Saint Aignan de Cramensnil pour la Jalousie et Thue et Mue pour Cardonville.

La hausse est également liée :

- au lancement d'études de circulation et de stationnement dans la cadre de la mobilité +0,15 M €,
- aux frais liés aux ressources humaines pour la formation des apprentis, les séminaires et la mise en place de la conciergerie pour +0,17 M €,
- aux frais d'études liés à la stratégie touristique et du zoom voies d'eau +0,11 M €
- à l'augmentation du coût des EPI (vêtements de travail) de la MEEP et de la location de camions bennes pour les équipes de voirie en régie +0,1 M €
- aux surcoûts engendrés par la maintenance du parc informatique et de téléphonie +0,11M €.

Les charges de personnel et frais assimilés : 92,21 M €.

Pour 2022, hors rémunérations liées aux activités culturelles et notamment le conservatoire pour 0,59 M €, la masse salariale (Chapitre 012) est évaluée à 91,63 M €, soit une augmentation de 2,35% par rapport à 2021. Cette évaluation a été estimée au regard des prévisions des paramètres d'évolution des rémunérations, des besoins RH, des mesures nationales et des actions décidées par la Communauté urbaine, destinées à améliorer le pouvoir d'achat des agents.

Évolutions des rémunérations

• GVT

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), estimé à 715 000 K € pour l'année 2022, soit +0.8%, prend en compte l'évolution salariale résultant du déroulement de carrière (avancements d'échelons), mais également des avancements de grade et promotions internes. En 2021, 8,92% des agents ont bénéficié d'un avancement de grade ou promotion interne soit 173 agents. En 2020, 7,8%, contre 4,6% en 2019 et 9,8% en 2018.

• Primes et indemnités

La part du budget primitif 2022 consacrée à l'harmonisation du RIFSEEP est de 220 000 € pour une date d'effet au second semestre.

• Campagne d'apprentissage

En mars 2021, une nouvelle campagne d'apprentissage a été lancée pour accueillir 30 nouveaux apprentis courant 2021. Leur rémunération génère un budget supplémentaire de 140 000 € par rapport à 2021 en année complète.

• Les éléments variables de paie

La proposition faite au budget primitif 2022 est de conserver les mêmes enveloppes que les deux années passées.

Les impacts des mesures nationales et d'initiative locale :

Les actions destinées à garantir le pouvoir d'achat des agents de la Communauté urbaine se poursuivent en 2022.

• La revalorisation du SMIC

La revalorisation du SMIC impactant le nivellement des rémunérations des agents de catégorie C est à prendre en compte pour les évolutions budgétaires 2022.

• L'« indemnité inflation » de 100 €

Le versement d'une « indemnité inflation » de 100 € aura aussi un impact puisqu'elle sera versée en 2022. Les agents présents en octobre 2021 dans la collectivité, rémunérés en moyenne moins de 2000 € net par mois, en bénéficieront. Une première estimation fait apparaître 1453 agents susceptibles de toucher cette prime. La Communauté urbaine sera ensuite remboursée par l'Etat.

- **La Prime de précarité de fin de contrat**

Comme en 2021, une prime de précarité est versée à certains contractuels : le montant de l'indemnité de fin de contrat est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus. Cette durée doit être inférieure ou égale à 1 an et la rémunération doit être inférieure ou égale à 3 178,93 € par mois.

- **Monétisation du CET**

La collectivité poursuit par ailleurs sa contribution à l'augmentation du pouvoir d'achat de ses agents en permettant, depuis 2018, la monétisation des jours épargnés sur le compte épargne temps (CET), mesure plébiscitée par une majorité d'agents. En 2021, on observe une augmentation du rachat de ces jours avec un réalisé évalué à 241K € (220 k € inscrit au BP 2021, 215K € inscrit au BP 2020, contre 175K € inscrit au BP 2019). En 2022, 242 K € sont inscrits au BP.

Pour rappel, les montants de l'indemnisation des jours épargnés au titre du compte épargne-temps (CET), sont les suivants : 135 € pour la catégorie A, 90 € pour la catégorie B et 75 € pour la catégorie C. Cette monétisation est possible à partir du 16^e jour épargnés. En outre, en 2020 le plafond de l'épargne est passé de 60 à 70 jours.

- **Aide à la restauration**

L'aide à la restauration (titres restaurant dématérialisés) se poursuit en 2022, la part du budget consacrée à cette dépense passant de 709k € en 2021 à 733 k € au regard du réalisé sur le budget principal. En effet, suite au dialogue social, la valeur faciale du ticket passe à 3 euros contre 2,58 € en 2021, et la prise en charge par l'employeur passe à 60% contre 50% en 2021.

- **Protection sociale complémentaire**

La collectivité contribue enfin au financement des garanties de protection sociales complémentaires pour ses agents : risque santé et risque prévoyance. La dépense prévue au budget primitif 2022 est de 658k € contre 644k € en 2021 (511k € en 2020).

Les atténuations de produits : 21,3 M €.

Ce chapitre retrace pour l'essentiel les reversements de fiscalité effectués par la Communauté urbaine au profit des communes membres. Le montant reversé aux communes membres au travers de l'AC sera en 2022 de 18,14 M €, identique au budget 2021, aucune décision de CLECT n'étant intervenue en 2021.

La Dotation de Solidarité Communautaire sera de 2,8 M € en 2022, identique à 2021 également.

Ce chapitre retrace également, dans une moindre mesure, les reversements de fiscalité au profit de fonds, telle que la contribution au FPIC pour un montant de 0,2 M € en 2022 contre 0,13 M € en 2021.

Autres charges de gestion courante : 44,3 M €.

Ce chapitre budgétaire enregistre les subventions et participations diverses versées par la Communauté urbaine. Il augmente de 1,4%, soit un montant qui passe de 43,69 M € en 2021 à 44,3 M € en 2022.

Les évolutions constatées concernent principalement des évolutions à la hausse:

- le coût du traitement des ordures ménagères auprès du SYVEDAC, en raison de l'augmentation de la TGAP +0,3 M €,
- les participations aux syndicats, (après la dissolution du SIDOM de Creully, au 1er janvier 2020, celle du SMEOM d'Argences au 1er janvier 2021 et le retrait de la Communauté urbaine du SMICTOM de la Bruyère, pour les communes de son territoire, depuis le 1er avril 2021), augmentent car elles comprennent la prise en charge des conventions afin de maintenir un niveau de service équivalent pour les habitants des territoires concernés +0,15 M €,
- le montant de la participation au SDEC pour les travaux de la MEEP mais surtout en raison de la reprise de gestion de six nouvelles zones d'activités (citées dans le premier paragraphe) +0,1 M €,
- les acquisitions de logiciels ne pouvant plus être inscrits en investissement +0,12 M €,
- la subvention attribuée à Caen Normandie développement, en raison de la prise en charge de remboursements de loyers pour Norlanda +0,07 M €,
- La participation au SDIS pour 14,25 M € et le montant de la participation au budget des transports pour 9,5 M € restent inchangés en 2022.

Les charges financières : 3,5 M €.

Les charges financières de l'exercice 2022 sont prévues en baisse de 10,3% (3,5 M €) par rapport à 2021 (3,9 M €). Le niveau extrêmement bas des taux d'intérêts explique ce phénomène tout comme la structure de la dette.

Les charges exceptionnelles : 0,14 M €.

La nomenclature M57 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018 a fortement réduit les possibilités d'imputation comptable en charges exceptionnelles venant mécaniquement baisser les montants inscrits. Ainsi, il ne reste sur ce chapitre que les seules annulations de titres sur l'exercice antérieur. Elles passent de 0,16 M € au BP 2021 à 0,14 M € au BP 2022.



2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 240,9 M €

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

Chapitre	Recettes	BP 2021	BP 2022	Ev° BP2022/BP2021
OPÉRATIONS RÉELLES				
70	Produits des services, du domaine et ventes	8 268 740	9 313 077	12,6%
76	Impôts et taxes (sauf 731) <i>dont attribution de compensation</i>	83 740 079 34 480 153	85 607 601 34 480 153	2,2% 0,0%
75	Fiscalité locale	100 834 936	97 583 199	-3,2%
013	Dotations, subventions et participations	39 967 655	45 390 458	13,6%
75	Autres produits de gestion courante	1 726 754	1 771 110	2,6%
013	Atténuations de charges	1 242 025	1 129 075	-9,1%
77	Produits financiers		100 000	100,0%
75	Produits exceptionnels	18 000	18 100	0,6%
013	Reprises sur provisions		45 000	100,0%
TOTAL RECETTES RÉELLES		235 780 189	240 957 620	2,2%
AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL		30 333 454	30 723 836	1,3%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) sont globalement en augmentation par rapport à 2021 +2,2%.

Les augmentations concernent essentiellement les produits des services et du domaine (+12,6%), les autres produits de gestion courante (+2,6%).

Les baisses portent sur les atténuations de charges (-9,1%).

A noter, la disposition visant à réduire de moitié la valeur locative des locaux industriels, introduite en loi de finances pour 2021 dans le cadre de la réduction des

impôts de production, a entraîné la création en 2021 d'une nouvelle allocation compensatrice (chapitre 74) correspondant à la perte de produit fiscal (chapitre 731) pour un montant de 5,1M €. Les montants inscrits au BP 2021 ne prenaient pas en compte les ajustements liés à la compensation de la perte de recettes résultant de cette mesure. Après retraitement, le chapitre de la fiscalité locale progresse de +2% et celui des dotations, subventions et participations de +0,6%.

Enfin, une prévision de produits financiers pour 2022 à hauteur de 100 000 € est inscrite, en raison de la reprise des émissions obligataires dans le cadre du programme NEU CP.



Le tableau ci-dessous retrace de façon détaillé les recettes de fonctionnement regroupées par nature financière.

	Objet	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/2021
FISCALITÉ MÉNAGES	Taxe d'habitation - TH	1 721 277	1 774 000	3,1%
	Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	3 241 870	3 205 000	-1,1%
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	145 528	151 000	3,8%
	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti - TAFNB	584 306	599 000	2,5%
	Fraction TVA - Fonds compensatoire TH résidences principales	33 876 478	35 544 000	4,9%
	Ss-total fiscalité directe ménages	39 569 459	41 273 000	4,3%
FISCALITÉ PROFESSIONNELLE	Cotisation foncière des entreprises - CFE	30 479 738	25 163 000	-17,4%
	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE	21 500 000	22 091 010	2,7%
	Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux - IFER	1 095 267	1 141 439	4,2%
	Taxe sur la surface commerciale - TASCOTM	5 200 000	5 500 000	5,8%
	Rôles supplémentaires	400 000	500 000	25,0%
	Ss-total fiscalité économique	58 675 005	54 395 449	-7,3%
AUTRE PRODUIT FISCAL	Prélèvements sur les paris hippiques	100 000	100 000	0,0%
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM (y compris part incitative - TIEOM)	34 955 700	35 946 000	2,8%
	Taxe de séjour	1 511 250	1 512 750	0,1%
	Ss-total autre fiscalité	36 566 950	37 558 750	2,7%
PEREQUATION ET GARANTIE DE RESSOURCES	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	4 000 000	4 200 000	5,0%
	Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	11 283 448	11 283 448	0,0%
	Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	5 848 097	5 848 097	0,0%
	Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	111 000	111 000	0,0%
		Ss-total péréquation / garantie de ressources (hors attribution de compensation)	21 242 545	21 442 545
	Attribution de compensation (négative)	34 480 153	34 480 153	0,0%
	Ss-total péréquation / garantie de ressources (y compris attribution de compensation)	55 722 698	55 922 698	0,4%
DOTATIONS ET COMPENSATION	DGF	30 863 559	30 522 854	-1,1%
	<i>Dotation d'intercommunalité</i>	8 100 000	8 255 098	1,9%
	<i>Dotation de compensation</i>	22 763 559	22 267 756	-2,2%
	Allocations compensatrices	622 000	6 070 000	875,9%
	Dotation générale de décentralisation - DGD	61 500	61 500	0,0%
	Ss-total dotations de l'Etat	31 547 059	36 654 354	16,2%
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Produits des services, du domaine et des ventes	8 268 740	9 313 077	12,6%
	<i>dont droits de stationnement</i>	600 000	600 000	0%
	<i>dont forfait post stationnement (FPS)</i>	500 000	500 000	0%
	Subventions et participations	2 461 499	2 777 007	12,8%
	Autres produits de gestion courante	1 726 754	1 771 110	2,6%
	Atténuations de charges	1 242 025	1 129 075	-9,1%
	Produits financiers		100 000	100%
	Produits exceptionnels	18 000	18 100	0,6%
Reprises sur provision	0	45 000	100%	
	Ss-total autres recettes de fonctionnement	13 717 018	15 153 369	10,5%
	Total recettes réelles de fonctionnement	235 798 190	240 957 620	2,2%

2.1 LA FISCALITÉ DIRECTE

Depuis 2021, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Communauté urbaine Caen la mer bénéficie d'un nouveau panier fiscal basé sur l'affectation d'une fraction de TVA.

Cette quote-part de TVA correspond au montant du produit de taxe d'habitation perdu, équivalent au produit de TH sur les résidences principales calculé avec le taux de 2017, majoré du montant de l'allocation TH et de la moyenne des rôles supplémentaires de TH sur les 3 dernières années.

Les autres produits de la fiscalité directe concernent les taxes suivantes : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la contribution économique territoriale (CET), cette dernière comprenant la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les taxes annexes ou assimilées comprennent l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les produits correspondant aux différents impôts directs locaux sont répartis entre les catégories de contribuables implantés localement :

- **Les propriétaires de biens immobiliers**, qui peuvent être des ménages ou des professionnels :
 - Terrains : TFPNB,
 - Constructions : TFPB, TEOM, THRS
- **Les professionnels**, soit les industriels, commerçants, artisans, professions libérales : CET (CFE et CVAE), IFER, TASCOM...

LA FISCALITÉ MÉNAGES

La projection budgétaire pour 2022 a été réalisée en tenant compte du maintien des taux d'imposition de 2021, soit :

Taux	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/2021
THRS	8,72%	8,72%	0%
TFPB	0,958%	0,958%	0%
TFPNB	3,81%	3,81%	0%

Le taux de TH n'est indiqué ici que pour mémoire et s'appliquera uniquement sur les résidences secondaires (THRS). A noter que la loi de finances pour 2020 avait gelé ce taux au niveau de celui de 2019 et ce n'est qu'à compter de 2023 que les collectivités locales retrouveront leur pouvoir de taux en matière de THRS.

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales correspondantes aux taxes ménages :

Objet	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/2021
Taxe d'habitation - TH	1 721 277	1 774 000	3,1%
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	3 241 870	3 205 000	-1,1%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	145 528	151 000	3,8%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti - TAFNB	584 306	599 000	2,5%
Fraction TVA - Fonds compensatoire TH résidences principales	33 876 478	35 544 000	4,9%
Ss-total fiscalité directe ménages	39 569 459	41 273 000	4,3%

Les recettes liées à la fiscalité directe des ménages sont proposées pour un montant de 41,3 M € en 2022 contre 39,6 M € en 2021, soit une progression de +4.3%.

Cette évolution s'explique par les effets conjugués de :

- l'actualisation des bases d'imposition avec un coefficient de revalorisation des valeurs locatives particulièrement élevé pour 2022 car reposant sur le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre 2021,
- la reconduction des taux votés en 2021 par la Communauté urbaine.

Le produit de la **taxe d'habitation** (TH), qui ne porte plus que sur les seules résidences secondaires, est prévu pour un montant de 1,8M €, soit une augmentation de 3,1% par rapport au budget 2021. Les bases d'imposition de la TH sur les résidences secondaires du territoire évoluent globalement de 3,9% par rapport aux bases définitives de l'année précédente en tenant compte d'un coefficient de revalorisation de 3,4% en 2022 et d'une évolution physique estimée à 0,5%.

La recette de la **taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) est prévue à hauteur de 3,2 M €, soit une baisse de -1,1% par rapport au budget 2021, et une progression de 3,9% par rapport au montant réalisé de 2021. Les bases d'imposition de la TFPB du territoire évolueraient globalement de 3,9% par rapport à celles de l'année 2021 en tenant compte du coefficient de revalorisation des bases de 3,4% et une évolution physique estimée à 0,5%.

Le produit de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFPNB) et le produit de la **taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TAFPNB) sont estimés à 0,8 M €, soit une progression de 2,8% par rapport au budget 2021 et de 3,7% par rapport au montant réalisé de 2021.

A noter que si la Communauté urbaine a le pouvoir de décider du taux de TFPNB en reconduisant le taux de 2021, celui de la TAFPNB, hérité des mécanismes de compensation de la suppression de la taxe professionnelle est lui figé à 35,21%.

Enfin, l'affectation d'une fraction de TVA vient compenser la perte du produit TH sur les résidences principales. Perçue pour la première fois en 2021, la fraction de TVA évolue chaque année comme cette imposition nationale, permettant une compensation dynamique des produits remplacés. Toutefois, la loi de finances pour 2021 a modifié l'année de référence pour le calcul de cette fraction afin de priver les collectivités de l'effet d'aubaine engendré par le net rebond du produit de TVA collecté entre 2020 et 2021, estimé à 9%. Ainsi, en 2022, la fraction de TVA versée à Caen la mer devrait évoluer comme le taux de croissance de TVA attendu entre 2021 et 2022, soit 5,5%. Par prudence, et s'agissant de la première notification de la variation d'une ressource nouvelle, il est envisagé une progression de seulement 4,5% par rapport au montant réalisé en 2021, soit 34M €.

La fraction de TVA est donc inscrite pour 35,5 M € en 2022 soit une progression de 4,9% par rapport au budget 2021 et de 4,5% par rapport au montant réalisé de 2021.

LA FISCALITÉ PROFESSIONNELLE

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales par nature de taxe :

Objet	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/ 2021
Cotisation foncière des entreprises - CFE	30 479 738	25 163 000	-17,4%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE	21 500 000	22 091 010	2,7%
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux - IFER	1 095 267	1 141 439	4,2%
Taxe sur la surface commerciale - TASCOM	5 200 000	5 500 000	5,8%
Rôles supplémentaires	400 000	500 000	25,0%
Ss-total fiscalité économique	58 675 005	54 395 449	-7,3%

Les recettes liées à la fiscalité professionnelle sont inscrites pour un montant de 54,4 M € au budget 2022 contre 58,7 M € au budget 2021, soit une diminution de -7,3%.

La **cotisation foncière des entreprises (CFE)** est inscrite pour un montant de 25,2 M €, en baisse de -17,4% par rapport au budget 2021, mais en progression de 1,2% par rapport au montant réalisé de la même année.

En effet, une nouvelle disposition entrée en vigueur en 2021 diminue de moitié les valeurs locatives des établissements industriels évaluées selon la méthode comptable..

Ainsi, l'estimation de la CFE proposée au BP 2021 a été réalisée sans ajustement de la perte de produit qui a été compensée intégralement par une allocation compensatrice versée par l'Etat l'année même pour un montant de 5,1 M € (cf supra).

Après retraitement des effets de périmètre, le produit de CFE évoluerait globalement de 1,2% par rapport au montant définitif de 2021, le taux d'imposition, en cours d'unification progressive sur l'ensemble du territoire, étant maintenu à 25,71%.

La **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** est estimée pour l'année 2022 à 22,1M € selon une première estimation de la DGFIP sur le territoire de

la Communauté urbaine, en augmentation de 2,7% par rapport au budget 2021 mais en diminution de -3,6% par rapport au montant définitif perçu en 2021, soit 22,9M €.

En effet, l'impact de la crise sanitaire sur les recettes liées à la fiscalité professionnelle se poursuivra en 2022 et portera principalement sur la CVAE. Cette diminution, qui peut paraître assez faible par rapport aux anticipations envisagées dans un premier temps, s'explique par le rebond rapide de l'économie observé au cours de l'année 2021. Le produit de CVAE pourrait ainsi repartir assez fortement à la hausse en 2023 pour atteindre le niveau d'avant crise.

Les **impositions forfaitaires des entreprises de réseau (IFER)** n'étant pas directement impactées par la crise sanitaire, sont inscrites pour 1,1 M € soit une progression de +4,2% par rapport au BP 2022, ce montant correspondant au montant définitif perçu en 2021 après revalorisation des tarifs de 1%.

La **taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** est estimée à 5,5 M € pour 2022, en progression de 5,8% par rapport au budget 2021, soit une augmentation de 4,5%, par rapport au montant réalisé de 2021.

Les recettes liées aux **rôles supplémentaires**, de CFE notamment, ont été estimées 0,5 M € en 2022 soit une augmentation de 25% par rapport au budget 2021.

LES AUTRES PRODUITS FISCAUX

Objet	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/ 2021
Prélèvements sur les paris hippiques	100 000	100 000	0,0%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM (y compris part incitative - TiEOM)	34 955 700	35 946 000	2,8%
Taxe de séjour	1 511 250	1 512 750	0,1%
Ss-total autre fiscalité	36 566 950	37 558 750	2,7%

Les autres produits fiscaux connaissent une progression de 2,7% en 2022.

La recette du **prélèvement sur les paris hippiques**, inscrite pour un montant de 0,1 M €, est reconduite par rapport à l'année précédente, confirmant la reprise de l'économie liée aux courses hippiques constatée au cours de l'année 2021.

Le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** y compris la part incitative, est inscrit pour un montant de 35,9 M € en progression de 2,8% par rapport au budget 2021.

Cette hausse est la résultante de la croissance prévisionnelle des bases d'imposition, les taux et les tarifs de la part incitative étant reconduits en 2022.

Pour rappel, le taux de TEOM a été augmenté en 2021 d'un point, passant de 9,74% à 10,74% afin de faire face à la croissance des dépenses liées à la collecte

et au traitement des ordures ménagères (hausse des coûts de collecte en porte à porte, augmentation des coûts de logistique des déchèteries et des coûts de traitement en lien avec la hausse de la TGAP).

Pour les communes ne bénéficiant pas de la collecte des déchets verts en porte à porte, le taux a été maintenu à 9,74%.

Enfin, sur le territoire des communes concernées par l'expérimentation de la taxe incitative (communes de l'ex-SIDOM de Creully), les taux de TEOM ainsi que la tarification de la part incitative ont été ajustés en 2021, afin de répondre à l'obligation de revenir à une proportion maximum légale de 45% pour la TIEOM.

Le produit de la **taxe de séjour** est inscrit pour un montant de 1,5 M € pour 2022, correspondant au montant du BP 2021.

2.2 LES DOTATIONS, PÉRÉQUATIONS, GARANTIE DE RESSOURCES

LES RECETTES LIÉES À LA PÉRÉQUATION ET À LA GARANTIE DE RESSOURCES

Objet	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/ 2021
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	4 000 000	4 200 000	5,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	11 283 448	11 283 448	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	5 848 097	5 848 097	0,0%
Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	111 000	111 000	0,0%
Ss-total péréquation / garantie de ressources (hors attribution de compensation)	21 242 545	21 442 545	0,9%
Attribution de compensation (négative)	34 480 153	34 480 153	0,0%
Ss-total péréquation / garantie de ressources (y compris attribution de compensation)	55 722 698	55 922 698	0,4%

Les recettes liées à la péréquation et à la garantie de ressources, hors attribution de compensation, sont inscrites pour un montant de 21,4M € en 2022 contre 21,2 M € en 2021, en progression de 0,9%.

L'enveloppe nationale des ressources allouées au **Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** reste gelée en 2022 à un montant de 1 milliard d'euros.

La Communauté urbaine devrait percevoir, au titre du FPIC, une attribution de 4,2 M € alors que le prélèvement s'élèverait à 0,2 M €, soit un solde net de 4 M €, en progression de 3,5% par rapport aux montants budgétés en 2021, mais en légère baisse par rapport aux montants réalisés (-2,6%).

Cette prévision se base sur une hypothèse de stabilisation des données nationales et du maintien du mode de répartition de droit commun entre la Communauté urbaine et ses communes-membres, selon le coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ce dernier pourrait s'établir à 59,2% pour 2022 soit un niveau identique à celui de 2021.

A noter qu'à partir de 2022, le mécanisme de compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales d'une part et de la réduction de moitié de l'assiette des locaux industriels d'autre part, aura des conséquences sur le calcul des indicateurs de richesse et d'intégration fiscale, entrant notamment dans la répartition du FPIC entre les ensembles intercommunaux sur le territoire national. Ainsi, la loi de finances pour 2021 a procédé à

l'adaptation du périmètre des indicateurs financiers pour tenir compte des réformes fiscales, ainsi qu'au lissage de la prise en compte de ces effets dans le temps. La loi de finances pour 2022 prévoit la mise en place d'une fraction dégressive de correction des effets entre 2022 et 2028, avec une neutralisation totale en 2022.

Pour le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, la somme de 11,3 M € a été inscrite au budget 2022, correspondant au montant réalisé en 2021.

La **Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)**, n'étant plus intégrée au sein des variables d'ajustement de la DGF pour les EPCI, elle ne subira pas de ponction pour la deuxième année consécutive.

Le montant de la DCRTP est donc inscrit pour 5,8M € soit un montant identique au budget 2021.

Le **Fonds Départemental de Péréquation de la TP (FDPTP)** est également sorti du périmètre des variables d'ajustement.

Il est donc proposé de reconduire le même montant de FDPTP au budget 2022, soit 0,1M €.

Avec un montant inscrit pour 34,5 M €, **l'attribution de compensation (négative)** traduit l'impact du volume des charges transférées sur l'AC qui est devenue, pour près des deux tiers des communes membres, une dépense obligatoire.

En l'absence de nouveaux transferts de charges au cours de l'année 2021, son montant est reconduit pour 2022.

LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS

Objet	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/ 2021
DGF	30 863 559	30 522 854	-1,1%
<i>Dotation d'intercommunalité</i>	8 100 000	8 255 098	1,9%
<i>Dotation de compensation</i>	22 763 559	22 267 756	-2,2%
Allocations compensatrices	622 000	6 070 000	875,9%
Dotation générale de décentralisation - DGD	61 500	61 500	0,0%
Ss-total dotations de l'Etat	31 547 059	36 654 354	16,2%

Les recettes liées aux dotations et compensations versées par l'Etat sont inscrites pour un montant de 36,6 M € en 2022 contre 31,5 M € en 2021, soit une augmentation de 16,2%.

Au titre de la DGF, la Communauté urbaine devrait percevoir en 2022 un montant total de 30,5 M €, en baisse de -1.1% par rapport au budget 2021.

Depuis la réforme de la **dotation d'intercommunalité**, le CIF qui est devenu le critère le plus déterminant dans le calcul du montant de la dotation des EPCL, devrait rester globalement stable pour la Communauté urbaine. Son niveau relativement élevé (soit 59,2% pour 2022) ainsi que la prise en compte d'une augmentation de la population légale (+1 793 habitants) permet à la Communauté urbaine d'envisager un montant de dotation d'intercommunalité de l'ordre de 8,3 M €, en progression de 1,9% par rapport au budget 2021.

La **dotation de compensation** est inscrite pour 22,3 M €, en baisse de -2.2% par rapport au budget 2021.

Cette ponction réalisée sur la dotation de compensation permet de financer au niveau national la hausse de la péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale) ainsi que la garantie de dotation d'intercommunalité des EPCL les moins aisés.

La **dotation générale de décentralisation**, versée au

titre des aéroports transférés, est destinée à compenser les dépenses liées au transfert de l'aéroport de Caen-Carpiquet. Le montant inscrit au budget 2022, soit 0,06 M €, correspond au niveau de réalisation de l'année précédente.

Les **allocations compensatrices** sont inscrites pour 6,1 M € en augmentation de 875,9% par rapport au budget 2021 mais en stabilité par rapport au montant réalisé en 2021.

En effet, les allocations compensatrices en matière de taxe sur le foncier bâti et cotisation foncière des entreprises, intègrent désormais la compensation liée à la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels.

Rappelons que les montants inscrits au BP 2021 ne prenaient pas en compte les ajustements liés à la compensation de la perte de recettes résultant de cette mesure.

Quant aux autres allocations compensatrices, sorties du périmètre des variables d'ajustement depuis 2018, elles ne subiront plus de minoration supplémentaire.

Les allocations compensatrices en matière de foncier bâti ont été estimées à 0,2M €, avec pour hypothèse la poursuite de la dynamique des bases exonérées.

Celles en matière de cotisation foncière des entreprises sont inscrite pour un montant total de 5,9M €.



Les autres recettes de fonctionnement

Objet	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/2021
Produits des services, du domaine et des ventes	8 268 740	9 313 077	12,6%
<i>dont droits de stationnement</i>	600 000	600 000	0%
<i>dont forfait post stationnement (FPS)</i>	500 000	500 000	0%
Subventions et participations	2 461 499	2 777 007	12,8%
Autres produits de gestion courante	1 726 754	1 771 110	2,6%
Atténuations de charges	1 242 025	1 129 075	-9,1%
Produits financiers		100 000	100%
Produits exceptionnels	18 000	18 100	0,6%
Reprises sur provision	0	45 000	100%
Ss-total autres recettes de fonctionnement	13 717 018	15 153 369	10,5%

Les produits des services, du domaine et des ventes (chapitre 70) sont prévus à hauteur de 9,31 M € contre 8,26 M € en 2021. Cette augmentation s'explique principalement par l'incertitude liée à la crise sanitaire sur les délais d'ouverture des établissements culturels et sportifs au public en 2021 ; les prévisions de recettes avaient donc été extrêmement prudentes sur les droits d'entrée des établissements. L'évolution sanitaire permet d'envisager des restrictions moindres pour 2022, permettant d'envisager un retour progressif à la normale de l'activité des établissements.

Les subventions et participations versées par les tiers sont prévues pour un montant total de 2,77 M € en 2022 contre 2,46 M € en 2021. La baisse du reversement aux communes membres du SYVEDAC dans le cadre du tri se poursuit dans une moindre mesure (-0,06 M €). De même, la baisse des subventions attendues de l'Etat notamment pour la bibliothèque Alexis de Tocqueville est conséquente sur 2022 (-0,17 M €). A noter, une progression des subventions du conservatoire, liées au projet DEMOS (+0,12 M €) et des aides liées aux projets SARE, PIG et POPAC de l'habitat (+0,2 M €). La perception de subventions est également prévue dans le cadre de la transition écologique (+0,08 M €) et du pluvial (+0,08 M €).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont inscrits pour un montant de 1,77 M € en 2022 en augmentation par rapport à 2021 (1,72 M €). Ils sont essentiellement constitués de loyers pour 1,36 M €, notamment en matière de développement économique. L'augmentation entre 2021 et 2022 s'explique par une reprise d'activités dans le bâtiment NORLANDA et des prévisions de remboursements d'assurances.

Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondent essentiellement au remboursement de rémunérations. Le montant inscrit en 2022 est de 1,13 M €, en légère baisse par rapport à 2021 (1,24 M €), en raison de la prise en charge plus importante de la collectivité sur la participation à la part restauration des agents.

Les produits exceptionnels sont budgétés pour 18 k €. Ces recettes sont par nature erratiques (mandats annulés sur exercices antérieurs, recouvrement de contentieux). De plus, comme pour les dépenses exceptionnelles, la nouvelle nomenclature M57 du 1^{er} janvier 2018 a été modifiée et ne permet plus les mêmes inscriptions qu'auparavant sur ce chapitre.



ÉQUILIBRE DU BUDGET

INVESTISSEMENT 2022



REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

La présentation du budget 2022 respecte la continuité du budget de la Communauté urbaine voté en 2021.

Les dépenses d'investissement présentées comprennent l'ensemble des projets définis dans le cadre des compétences dévolues à la Communauté urbaine notamment en matière de voirie, espaces verts, propreté, pluvial, habitat, tourisme, et urbanisme.

Pour rappel, lors du conseil communautaire du mois de décembre, la mise en place d'autorisation de programmes annuels a été validée pour 2022.

Suite aux échanges du groupe de travail sectorisation mis en place à l'automne 2020 et poursuivi au cours

de l'année 2021, une réflexion portant sur la mise en œuvre des secteurs et des moyens humains, matériels et financiers associés, la sectorisation de la compétence voirie (au sens large) a été adoptée lors du conseil communautaire du 16 décembre dernier.

Ainsi, les droits de tirage sont amenés à disparaître tant en fonctionnement qu'en investissement. Des enveloppes de secteurs ont été définies. De nouvelles autorisations de programme par secteur ont été adoptées en décembre permettant ainsi d'assurer la continuité financière des secteurs. Ainsi, les nouvelles opérations spécifiques et les travaux d'entretien de voirie ou de proximité seront compris au sein des enveloppes de secteurs.

3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 112,6 M €

Le tableau ci-après retrace les évolutions des dépenses d'investissement par chapitre entre le budget 2021 et 2022.

Chapitre	Dépenses	BP 2021	BP 2022	Ev° BP2022/ BP2021
OPÉRATIONS RÉELLES				
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		61 194 791	84 161 742	37,53%
Dépenses d'équipement gérées en AP et opérations d'équipement		46 305 688	72 512 798	56,60%
Autres dépenses d'équipement		14 889 103	11 648 944	-21,76%
20	Immobilisations incorporelles	777 388	197 000	-74,66%
204	Subventions d'équipement versées	6 590 044	7 990 214	21,25%
21	Immobilisations corporelles	3 618 211	2 790 000	-22,89%
23	Immobilisations en cours	3 903 460	671 730	-82,79%
DÉPENSES FINANCIÈRES		30 396 810	28 468 520	-6,3%
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 750 000	4 125 000	10,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	21 089 510	21 755 720	3,16%
26	Participations et créances rattachées à des participations	166 300	48 800	-70,66%
27	Autres immobilisations financières	5 391 000	2 539 000	-52,90%
DÉPENSES POUR COMPTE DE TIERS		139 770	-	-100,00%
4581*	Opérations sous mandat (dépenses)	139 770	-	-100,00%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		91 731 371	112 630 262	22,78%

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 112,63 M € en 2022 contre 91,73 M € en 2021.

Les dépenses d'équipement sont budgétées à hauteur de 84,16 M € et se dissocient en dépenses d'équipement au titre des opérations gérées en AP/CP pour 72,51 M € et en dépenses d'équipements gérées hors AP/CP pour 11,64 M €.

Les dépenses financières (28,46 M €) comprennent le remboursement en capital de la dette (21,73 M €) et des prévisions de remboursements de cautions au chapitre 16 et le reversement de la taxe

d'aménagement aux communes pour 4,12 M €. Une prévision de 0,05 M € intervient pour les participations au capital de la SPL Plateau Nord.

Il est également prévu de verser 1,64 M € d'avances principalement en développement économique pour Lazzaro 3. Des avances sont également prévues dans le cadre des opérations du plan de prévention des risques (PPRT) pour 0,35 M € et 0,55 M € pour le préfinancement SAFER.

Hors dette, les dépenses d'investissement augmentent de 28,64 %.



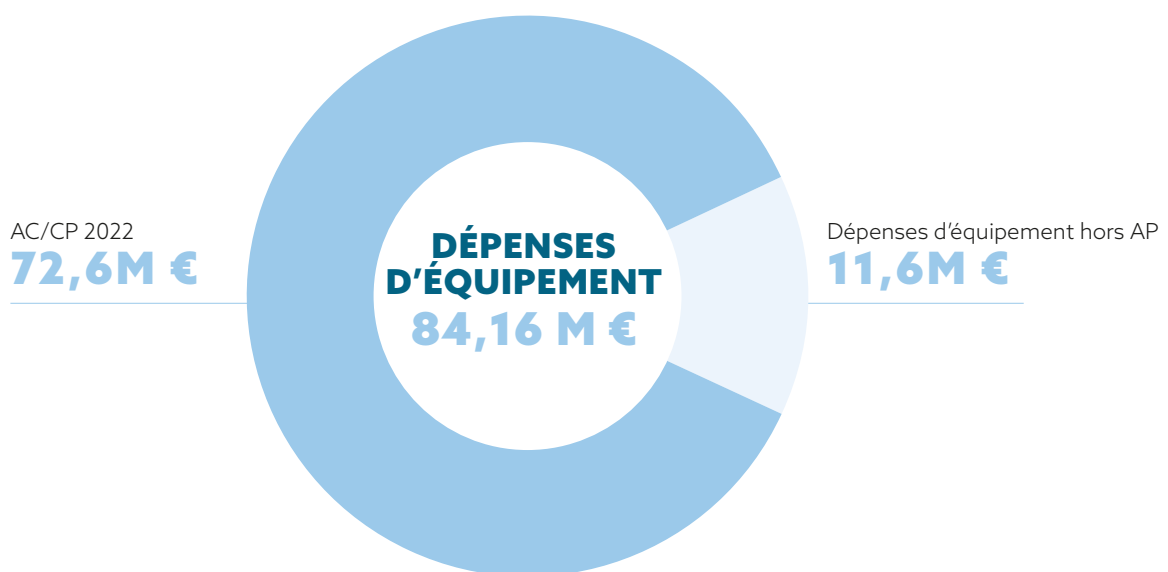
3.1 LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Pour 2022, les dépenses d'équipement inscrites (84,16 M €) permettront de poursuivre les investissements programmés par la Communauté urbaine dont les principaux figurent dans le tableau ci-dessous. Pour la compétence voirie (au sens large), les crédits prévus correspondent à la programmation envisagée sur les enveloppes de secteurs pour plus de 13,57 M €.

À noter une importante baisse des crédits des chapitres 20 et 21 en raison principalement des créations des autorisations de programmes annuels à la fin de l'année 2021. D'autres budgets hors AP ont été également intégrés dans des autorisations de programme nouvelles créées au BP 2022.



© Chabanne architecte - aerstudio



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Sur les AP votées antérieurement nécessitant une inscription budgétaire en CP supérieure ou égale à 500 k €.

En K €	TOTAL ENVELOPPE AP	POUR MÉMOIRE CREDITS BP 2021	CREDITS 2022
Palais des sports	39 500	3 000	15 000
Enveloppes de secteurs	83 702		13 571
ENSI 3	14 800	3 200	9 200
Schéma cyclable	14 400	2 500	3 000
Echangeur Boulevard des pépinières	13 557	955	2 525
Construction des déchetteries	3 685	1 800	1 950
Collecte - Acquisition matériels	6 292	4 563	1 872
Entretien du patrimoine bâti	1 540		1 540
ZA voirie	7 650	1 200	1 500
Echangeur lion sur Mer	3 800	1 250	1 445
Gros matériels	9 984	1 716	1 400
Modernisation Aéroport Caen Carpiquet	8 516	315	1 200
Administration numérique	4 532	1 066	1 165
PLH (nouveau PLH)	15 900	660	1 150
Boucle cyclopedestre	3 600	800	1 000
Requalification ZA du Martray	2 300	810	1 000
PLH (ancien PLH)	10 742	900	952
Travaux épis et digues	1 900	750	900
Pluvial et GEMAPI	622		622
Requalification signalisations ZA	1 250	210	600
Cimetières	4 200	355	580
PLU	4 280		517
Patrimoine économique	508		508
Energie renouvelable	2 100		500
Aides aux entreprises	5 000	500	500

Sur les nouvelles AP 2022 de la Communauté urbaine en k €

En K €	TOTAL ENVELOPPE AP	CREDITS 2022
Ornavik	2 000	800
Schéma directeur locaux espaces publics	1 000	750
Bassins d'orage	3 500	500
Maison des chercheurs	5 000	500
ENEDIS	1 050	350
Ouvrages d'art	900	300
Signalisation lumineuse	550	180
Lecture publique	1 000	85
Tourisme - Aide immobilière aux entreprises	375	75

3.2 LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Les dépenses financières s'établissent à 28,46 M € en 2022 contre 30,39 M € en 2021, soit une baisse de 6,3%. Cette forte baisse s'explique principalement par de moindres besoins sur les CRAC de développement économique et d'habitat.

La part du remboursement de la dette en capital représente 21,74 M € contre 21,05 M € en 2021, hors mouvements neutres. Cette légère hausse est due à la maîtrise du niveau d'endettement de la Communauté urbaine avec 25 M € d'emprunts mobilisés en 2021 contre 18 M € en 2020, dont un emprunt obligataire de 10M € in fine dont le remboursement interviendra en 2030.

RAPPEL SUR LA DETTE RÉCUPÉRABLE

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté urbaine Caen la mer exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, toutes les compétences fixées au I de l'article L.5215 du CGCT, et notamment la compétence liée à la voirie.

Le transfert des dépenses de voirie au sens large est un transfert de budget qui doit s'accompagner d'un transfert de la dette liée au financement de ces compétences, venant impacter le calcul de l'attribution de compensation des communes.

Ainsi, lorsque les emprunts à transférer ne sont pas individualisables ou non affectés et de ce fait non transférables directement à la Communauté urbaine, il a été proposé la mise en œuvre d'une démarche dite de dette récupérable.

Un encours a ainsi pu être reconstitué définissant la part d'intérêts et de capital qui seront reversés aux

communes par la Communauté urbaine sur 15 ans de 2017 à 2031. Un taux d'intérêt moyen de 2,5% a été appliqué sur la période.

Le transfert de dette prend ici la forme d'une créance des communes sur la Communauté urbaine Caen la mer qui se traduit par le remboursement aux communes des annuités en capital et en intérêt jusqu'à extinction.

Il a été donc convenu que la Communauté urbaine Caen la mer, rembourse chaque année en deux versements aux communes, la part des annuités d'emprunts affectés au financement de la compétence voirie.

Hors dette récupérable, le montant de l'amortissement de la dette varie de 16,92 M € au BP 2021 à 17,98 M € en 2022.



4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 81,9 M €

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des recettes d'investissement par chapitre entre le budget 2021 et 2022.

Chapitre	Recettes	BP 2021	BP 2022	Ev° BP2022/BP2021
OPÉRATIONS RÉELLES				
10(sauf 1068)	Dotations, fonds divers et réserves	10 500 000	11 000 000	4,8%
024	Produits des cessions d'immobilisations	921 000	975 000	5,9%
13	Subventions d'investissement (reçues)	11 657 872	13 217 278	13,4%
16	Emprunts et dettes assimilées	34 067 000	49 230 000	44,5%
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000	11 000	266,7%
20	Immobilisations incorporelles	115 275		-100,0%
204	Subventions d'équipement versées	10 000	50 000	400,0%
27	Autres immobilisations financières	3 984 000	7 423 148	86,3%
4582*	Opérations sous mandat (recettes)	139 770		-100,0%
TOTAL RECETTES RÉELLES		61 397 917	81 906 426	33,4%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 81,9 M € en 2022 contre 61,39 M € en 2021, en augmentation de 33,4 % par rapport à 2021. Le chapitre budgétaire des fonds propre intègre le FCTVA et le reversement de la taxe d'aménagement aux communes. Les produits des cessions sont prévus en légère augmentation par rapport à 2021 (+5,9%). Les subventions reçues augmentent également de 13,4 % en raison du lancement de certains projets et du décalage de perception de recettes sur les projets en cours ou terminés. Le chapitre emprunts et dettes assimilées augmente de 44,5 %. Les autres immobilisations financières comprennent les remboursements d'avances par les SEM prévues à hauteur de 7,42 M € principalement pour Normandika (4,36 M €), la Zhab Jean Jaurès, Lazzaro 3, zone du Plateau... (2,69 M €) ainsi que des remboursements de préfinancements SAFER (0,36 M €).

Les recettes définitives d'investissement sont constituées par le FCTVA (chapitre 10). Il est inscrit pour un montant de 5,5 M € en 2022. Pour mémoire, la prévision du FCTVA est basée sur le montant des dépenses d'investissement réalisées dans l'année N ; il pourra faire l'objet d'un ajustement lors du budget supplémentaire en fonction des taux d'exécution du budget.

La taxe d'aménagement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté urbaine perçoit la taxe d'aménagement en lieu et place des communes-membres, au taux unifié de 5% sur l'ensemble du territoire, pour les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) délivrées à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle reverse ensuite 75% du produit perçu aux communes membres.

Pour 2022, les recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement ont été estimées à 5,5 M €, soit un montant légèrement supérieur à celui de 2021. Il est précisé que lesdites recettes sont versées chaque

semaine par la DDFIP, en fonction des encaissements que celle-ci effectue auprès des pétitionnaires.

Concernant le reversement aux communes, il a été estimé à 4,12 M € pour 2022, soit 75% des recettes que la Communauté urbaine doit percevoir.

Les amendes de police

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté urbaine perçoit le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur son territoire, en lieu et place des communes-membres. Il s'agit des amendes autres que le défaut de paiement du stationnement payant, ce dernier faisant l'objet du forfait post stationnement (FPS) comptabilisé en recette de fonctionnement.

Le produit versé en 2022 sera celui issu de la répartition 2021 basée sur les contraventions dressées sur le territoire au cours de l'année 2020.

Il a été estimé un produit d'un montant de 1 M €, en baisse de 50% afin de tenir compte du niveau de réalisation sur l'année 2021 et de l'impact de la crise sanitaire.

Les autres recettes d'investissement comprennent les participations et subventions versées par des tiers (Europe, Etat, Région, communes, Agence de l'Eau...). Les subventions d'investissement prévues sont en augmentation de 13,4 % et tiennent compte du niveau de cofinancement prévu sur 2022 sur les opérations d'investissement engagées comme l'ENS13 pour 2,08 M €, le Palais des sports pour 4 M € et schéma cyclable pour 1,47 M €, pour ne citer que les principaux.

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES PRINCIPAUX RATIOS

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (SIG)

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion de la Communauté urbaine. Ces soldes témoignent de l'évolution de la situation financière de Caen la mer.

Objet	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/ 2021
Recettes courantes de fonctionnement	235 780 189	240 839 520	2,1%
Dépenses courantes de fonctionnement	201 031 505	206 205 844	2,6%
Épargne de gestion	34 748 684	34 633 676	-0,3%
Produits financiers	-	100 000	100%
Frais financiers	3 909 730	3 541 440	-9,4%
<i>Solde financier</i>	<i>3 973 580</i>	3 441 440	-13,4%
Produits exceptionnels	18 000	18 100	0,6%
Charges exceptionnelles	523 500	486 500	-7,1%
<i>Solde exceptionnel</i>	<i>-559 700</i>	-486 400	-16,3%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	235 798 189	240 957 620	2,2%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	205 464 735	210 233 784	2,3%
Épargne brute (Capacité d'Autofinancement)	30 333 454	30 723 836	1,3%
Remboursement en capital de la dette	21 051 510	21 735 920	3,3%
Épargne nette	9 281 944	8 987 916	-3,2%
Ressources propres d'investissement	15 408 000	19 409 148	26%
Critère d'équilibre réel	24 689 944	28 397 064	15%

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Ce SIG tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement puisqu'il est calculé avant la prise en compte des frais financiers et des produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'établit en 2022 à 34,63 M € en légère baisse de 0,3% par rapport à 2021 (34,75 M €). Cette baisse de l'épargne de gestion est liée à des dépenses courantes de fonctionnement plus dynamiques en 2022 que les recettes courantes. Malgré tout, la dynamique des recettes plus importante qu'envisagée (+2,1%) permet de limiter grandement la baisse de l'épargne de gestion.

L'épargne brute est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières et du solde des opérations exceptionnelles. Ce solde d'épargne peut être également dégagé par le solde des dépenses et recettes réelles de fonctionnement. Les frais financiers au budget primitif 2022 sont en baisse de 0,4 M € par rapport à 2021, soit -9,4%. L'épargne brute s'établit en 2022 à 30,72 M € en légère augmentation de 1,3% par rapport à 2021 (30,33 M €).

L'épargne nette, obtenue après déduction du remboursement en capital de la dette, s'élève à 8,98 M € contre une épargne nette en 2021 de 9,28 M €. L'épargne nette est en baisse de 0,29 M € du fait d'un remboursement en capital de la dette en hausse sur 2022 (+3,33 %).

Le critère d'équilibre réel ressort, toutefois, en augmentation de 15 % en raison d'une forte hausse des ressources propres d'investissement en 2022 (+4 M €).

LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des ratios financiers.

Informations financières - ratios		Valeurs BP 2022 (€/habitant)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	764
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	876
3	Dépenses d'équipement brut/population	306
4	Encours de dette/population	589
5	DGF/population	111
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	43,86%
7	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	96,27%
8	Dépenses d'équipement "brutes"/recettes réelles de fonctionnement	34,97%
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	64,28%
10	Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	12,75%



© Celine LEBOULEUX

L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

ASSAINISSEMENT

Le budget 2022 de l'assainissement, s'équilibre en exploitation à 22,71 M € et en investissement à 31,45 M €. Le virement entre sections est en légère diminution passant de 1,31 M € en 2021 à 1,24 M € en 2022. L'autofinancement du budget reste insuffisant compte tenu des montants importants de travaux prévus en 2022 à la fois sur les réseaux mais aussi pour la STEP du Nouveau Monde.

En exploitation, le budget 2022 présente des variations à la fois en dépenses et en recettes. Concernant les dépenses, +6,2% par rapport à 2021, les augmentations sont liées à l'exploitation des deux stations (Nouveau Monde et Ouistreham) en raison du niveau plus important de pluviométrie constaté en 2021, de l'augmentation des volumes de boues traitées en lien avec le COVID et au coût de révision des prix des marchés (+0,45 M €). La fin de la régie sur Verson vient également augmenter le coût des prestations de service (+0,18 M €) ainsi que le traitement des effluents de la commune de Thaon et l'augmentation des besoins en prestations des ITV (+0,12 M €). Pour les recettes, elles sont en hausse en raison de recettes nouvelles liées au traitement des boues en lien avec le COVID facturé aux communes extérieures (+0,3 M €), l'augmentation de la part de la collectivité pour

Caen (+1,5 M €) et l'application de l'augmentation des tarifs de 1,5% prévue pour 2022. A noter, les baisses de recettes en raison de la suppression progressive de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau (-0,17 M €) et la fin de la ristourne versée par Véolia sur le contrat de Caen (-0,57 M €). Comme chaque année, le budget présenté intègre l'étalement des écritures comptables liées au fonds de soutien mis en place par l'Etat pour accompagner les collectivités à faire face aux conséquences financières des opérations de refinancement des prêts structurés 1,07 M €.

En investissement, le budget comprend 11,6 M € de travaux de renouvellement des réseaux, en augmentation par rapport à 2021, 6 M € de travaux à la STEP (études, création d'une fosse à graisse et début des travaux de méthanisation), 1,4 M € d'autres travaux et d'acquisitions, géré en AP de programme annuel en 2022, et 6,06 M € d'opérations sous mandat. Ces dernières concernent les travaux de réseaux d'eau potable et s'étendent sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Des recettes propres pour ces projets de l'ordre de 1,7 M € sont prévues complétées par l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 13,86 M €.



Zéme ciel image

Exploitation	Dépenses
011 - Charges à caractère général	9 308 784,00
012 - Charges de personnel	3 899 930,00
014 - Atténuations de produits	300 000,00
65 - Autres charges de gestion cour	15 110,00
66 - Charges financières	560 000,00
67 - Charges exceptionnelles	572 500,00
042 - Opér ordre entre trans section	6 815 011,00
022 - Dépenses imprévues	1 267,00
023 - Virement a la section d'invest	1 236 605,00
Total fonctionnement	22 709 207,00

Investissement	Dépenses
13 - Subventions d'investissement	10 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 740 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	
21 - Immobilisations corporelles	
23 - Immobilisations en cours	
458114 - Mandat rue de Calix	
458116 - Mandat rue Pérotte, Saint Michel, de la Marne Folie	
458121 - Mandat rue Général Moulin Caen AEP	312 000,00
458123 - Mandat rue Saint Gabriel Caen - AEP	
458136 - Mandat rue de la libération Sannerville - AEP	336 000,00
458141 - Mandat Emissaire vallée du Dan	420 000,00
458144 - Mandat pointe du siège Ouistreham	
458145 - Mandat ZA Martray Giberville	10 000,00
458148 - Mandat Rues Diderot et Jean Moulin Colombelles	10 200,00
458150 - Mandat rue d'Auge Caen	60 000,00
458154 - Mandat Thue et Mue secteur Shopi	10 000,00
458155 - Mandat Cambes en Plaine AEP rue du château	
458156 - Mandat AEP - Caen rue de la Folie	36 000,00
458157 - Mandat AEP - Ouistreham - Quartier des Charmettes	
458158 - Mandat AEP - Ouistreham - Avenue de la Plage et de la Eve	648 000,00
458159 - Mandat AEP - Palais des sports	96 000,00
458160 - Mandat AEP - Troarn rue des Pervenches	
458161 - Mandat Bretteville l'Orgueilleuse - rue Beethoven et Chopin	348 000,00
458163 - AEP Colombelles rue Jean Jaurès	858 000,00
458164 - AEP Grentheville - Route de Solliers	415 200,00
458165 - AEP Ifs - Route de Bretteville et Picardie	408 000,00
458166 - AEP Ouistreham - Rue Andry	444 000,00
458167 - AEP Verson - Rue verte Coline	246 000,00
458168 - AEP Troarn - Route de Rouen	72 000,00
458169 - AEP Caen - Rue des Fauvettes	114 000,00
458170 - AEP Caen - Rue du Vaugueux	312 000,00
458171 - AEP Caen - rondpoint de Bourgogne	204 000,00
458172 - AEP Caen - Rue de la Délivrande	698 400,00
1000 - Travaux DSP	4 200 000,00
1001 - Travaux hors DSP	7 400 000,00
1002 - Step-performances énergétiques	6 000 000,00
1003 - Dce programme annuel	1 438 800,00
041 - Opérations patrimoniales	1 775 000,00
040 - Opér.Ordre trans entre section	1 826 816,00
020 - Dépenses imprévues	
Total Investissement	31 448 416,00

Total Budget 54 157 623,00

Exploitation	Recettes
70 - Ventes de produits	18 824 500,00
74 - Dotations, subventions et part	665 000,00
75 - Aut produits gestion courantes	139 830,00
76 - Produits financiers	1 072 561,00
77 - Produits exceptionnels	180 000,00
013 - Atténuat ion de charges	500,00
042 - Opér ordre entre trans section	1 826 816,00
Total fonctionnement	22 709 207,00

Investissement	Recettes
13 - Subventions d'investissement	1 700 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 864 000,00
27 - Autres immo financières	
458214 - Mandat rue de Calix	
458216 - Mandat rue Pérotte, Saint Michel, de la Marne Folie	
458221 - Mandat rue Général Moulin Caen AEP	312 000,00
458223 - Mandat rue Saint Gabriel Caen - AEP	
458236 - Mandat rue de la libération Sannerville - AEP	336 000,00
458241 - Mandat Emissaire vallée du Dan	420 000,00
458244 - Mandat pointe du siège Ouistreham	
458245 - Mandat ZA Martray Giberville	10 000,00
458248 - Mandat Rues Diderot et Jean Moulin Colombelles	10 200,00
458250 - Mandat rue d'Auge Caen	60 000,00
458254 - Mandat Thue et Mue secteur Shopi	10 000,00
458255 - Mandat Cambes en Plaine AEP rue du château	
458256 - Mandat AEP - Caen rue de la Folie	36 000,00
458257 - Mandat AEP - Ouistreham - Quartier des Charmettes	
458258 - Mandat AEP - Ouistreham - Avenue de la Plage et de la Eve	648 000,00
458259 - Mandat AEP - Palais des sports	96 000,00
458260 - Mandat AEP - Troarn rue des Pervenches	
458261 - Mandat Bretteville l'Orgueilleuse - rue Beethoven et Chopin	348 000,00
458263 - AEP Colombelles rue Jean Jaurès	858 000,00
458264 - AEP Grentheville - Route de Solliers	415 200,00
458265 - AEP Ifs - Route de Bretteville et Picardie	408 000,00
458266 - AEP Ouistreham - Rue Andry	444 000,00
458267 - AEP Verson - Rue verte Coline	246 000,00
458268 - AEP Troarn - Route de Rouen	72 000,00
458269 - AEP Caen - Rue des Fauvettes	114 000,00
458270 - AEP Caen - Rue du Vaugueux	312 000,00
458271 - AEP Caen - rondpoint de Bourgogne	204 000,00
458272 - AEP Caen - Rue de la Délivrande	698 400,00
041 - Opérations patrimoniales	1 775 000,00
040 - Opér. Ordre trans entre section	6 815 011,00
021 - Virement à la section d'invest	1 236 605,00
Total Investissement	31 448 416,00

Total Budget 54 157 623,00

SPANC

Le budget annexe du SPANC 2022 est en augmentation par rapport à 2021 en raison d'un nombre plus important de reversement à effectuer aux particuliers. Pour rappel, les modalités de versement par l'Agence de l'eau des subventions à verser aux particuliers pour la mise en conformité de leurs installations ont été modifiées

Exploitation	Dépenses
011 - Charges à caractère général	47 000,00
65 - Autres charges de gestion cour	700,00
67 - Charges exceptionnelles	188 300,00
Total Fonctionnement	236 000,00

entraînant la suppression de la section d'investissement. L'agence de l'eau versera désormais une enveloppe forfaitaire en une fois, la collectivité ayant toujours en charge de régler les particuliers effectuant les travaux de mise en conformité de leurs installations, ce qui justifie son inscription en section de fonctionnement.

Exploitation	Recettes
70 - Ventes de produits	50 000,00
74 - Subventions d'exploitation	
77 - Produits exceptionnels	186 000,00
Total Fonctionnement	236 000,00

TRANSPORTS

Le contexte généré par la crise sanitaire a, comme en 2020, fortement impacté l'année 2021. Pendant plusieurs semaines, le réseau Twisto a fonctionné avec une offre réduite permettant de maintenir un service public de qualité. Depuis le mois de septembre, le réseau a retrouvé sa fréquence normale et une reprise de l'activité a été constatée. C'est sur cette base que le budget 2022 a été construit.

Le projet de budget de 2022 intègre, ainsi, la reprise normale des termes du contrat de DSP et le maintien des engagements des deux parties.

Pour les charges à caractère général, les augmentations notables sont celles liées aux frais d'étude (+0,07 M €) et aux besoins en communication pour le projet TCSP (+0,04 M €).

En ce qui concerne les autres charges de gestion courantes, celles-ci sont plus élevées en 2022. Pour comparer, il faut tenir compte d'un ajustement du besoin 2021 lors de la dernière décision modificative. L'augmentation 2022 doit être nuancée de BP à BP, l'augmentation réelle n'étant liée qu'aux révisions de prix de la DSP liée à une forte augmentation des indices servant de base au calcul du taux d'actualisation compte tenu du contexte national.

Les charges financières sont en légère baisse, aucun emprunt nouveau n'ayant été réalisé en 2021. Pour le capital, comme en 2021, une enveloppe de 2 M € est prévue pour permettre d'anticiper le remboursement à terme de l'emprunt in fine de 10 M € en 2024.

En investissement, le nouveau projet TCSP axe EST-Ouest de tramway RAM FER est proposé à hauteur de 10,15 M € pour 2022, comprenant des crédits d'études pour 0,5 M €, 1,04 M € pour la rémunération du mandataire,

4,6 M € pour l'acquisition du matériel roulant et 4 M € pour de premiers appels de fonds pour les travaux.

Le projet de conversion des bus actuels vers des bus gaz se poursuit en 2022 avec la construction de la station gaz (4,2 M € prévus en 2022), et l'acquisition des bus gaz pour 8 M € comme en 2021.

Une nouvelle autorisation de programme a été créée en 2021 pour permettre le suivi des programmes annuels (QPP, travaux de sécurisation et de réfection de chaussées...) ; les crédits 2022 sont prévus à hauteur de 1,2 M €.

Des recettes de subventions pour chacun des projets sont inscrites à hauteur de 9,65 M € : 5,8 M € à percevoir sur l'ancien projet TRAMWAY, 2,48 M € pour l'acquisition des bus gaz, 1,12 M € pour la construction de la station gaz, 0,25 M € pour les études du projet TCSP.

Pour les recettes, après une baisse en 2021, la contribution du budget principal vers le budget annexe des transports est maintenue à 9,5 M €. Le versement mobilités est en forte progression et est prévu à hauteur de 60,3 M € contre 56 M € au BP 2021 mais les prévisions ont été nettement inférieures au réalisé en 2021, il ne s'agit donc pas d'une augmentation mais d'un ajustement.

Contrairement au budget primitif 2021, l'équilibre du budget 2022 se fera par l'inscription d'un emprunt à hauteur de 6,09 M €.

Exploitation	Dépenses
011 - Charges à caractère général	2 701 800,00
012 - Charges de personnel	937 791,00
014 - Atténuations de produits	300 000,00
65 - Autres charges de gestion cour	67 401 110,00
66 - Charges financières	2 500 000,00
67 - Charges exceptionnelles	50 000,00
042 - Opér ordre entre trans section	3 853 963,00
022 - Dépenses imprévues	7 277,00
023 - Virement à la section d'invest	14 687 053,00
Total fonctionnement	92 438 994,00

Investissement	Dépenses
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 095 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00
21 - Immobilisations corporelles	126 500,00
23 - Immobilisations en cours	350 000,00
2001 - Projet tramway	
2002 - Station gaz	4 204 924,00
2003 - Acquisition de bus gaz	8 000 000,00
2004 - Projet tcsp	10 154 042,00
2005 - Programme annuel travaux	1 200 000,00
041 - Opérations patrimoniales	788 000,00
040 - Opér. Ordre trans entre section	151 252,00
022 - Dépenses imprévues	
Total Investissement	35 070 718,00

Total Budget	127 509 712,00
---------------------	-----------------------

Exploitation	Recettes
70 - Ventes de produits	17 375 000,00
73 - Impôts et taxe	60 300 000,00
74 - Dotations, subventions et part	14 565 510,00
75 - Aut produits gestion courantes	47 232,00
78 - Reprises sur provisions	
013 - Atténuations de produits	
042 - Opér ordre entre trans section	151 252,00
Total fonctionnement	92 438 994,00

Investissement	Recettes
13 - Subventions d'investissement	9 651 702,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 090 000,00
021 - Virement à la section d'invest	14 687 053,00
041 - Opérations patrimoniales	788 000,00
040 - Opér. Ordre trans entre section	3 853 963,00
Total Investissement	35 070 718,00

Total Budget	127 509 712,00
---------------------	-----------------------

CLOS DE LA HOGUE

En 2022, les travaux d'aménagement de la zone sont prévus à hauteur de 0,01 M € et les ventes de terrains

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	249 900,00
65 - Autres charges de gestion cour	100,00
042 - Opér ordre entre trans section	1 322 000,00
023 - Virement à la section d'invest	10 100,00
Total Fonctionnement	1 582 100,00

Investissement	Dépenses
040 - Opér.Ordre trans entre section	1 332 100,00
Total Investissement	1 332 100,00

Total Budget	2 914 200,00
---------------------	---------------------

sont attendues pour un montant de 0,25 M €. L'équilibre du budget se fait par les opérations de stocks.

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	250 000,00
042 - Opér ordre entre trans section	1 332 100,00
Total Fonctionnement	1 582 100,00

Investissement	Recettes
16 - Emprunts et dettes assimilées	
040 - Opér. Ordre trans entre section	1 322 000,00
021 - Virement à la section d'invest	10 100,00
Total Investissement	1 332 100,00

Total Budget	2 914 200,00
---------------------	---------------------

IFS PLAINE NORD EST

L'opération d'aménagement de la zone d'habitat d'Ifs Plaine se poursuit en 2022 notamment par des acquisitions foncières auprès de l'EPFN arrivant en fin de portage pour 0,75 M €. Le reste des crédits demandés est nécessaire pour des petits travaux d'urgence sur le patrimoine existant et des frais d'études.

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	770 000,00
65 - Autres charges de gestion cour	100,00
67 - Charges exceptionnelles	
042 - Opér ordre entre trans section	2 706 000,00
Total Fonctionnement	3 476 100,00
Investissement	Dépenses
040 - Opér.Ordre trans entre section	3 476 100,00
Total Investissement	3 476 100,00
Total Budget	6 952 200,00

Il n'est pas prévu pour l'instant de vente en 2022.

Comme l'an passé, une provision de 0,3 M € est constituée dans le budget principal dans la perspective de la constatation d'un déficit final en fin d'opération estimé à environ 3 M €.

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	
74 - Dotations, subventions et part	
042 - Opér ordre entre trans section	3 476 100,00
Total Fonctionnement	3 476 100,00
Investissement	Recettes
16 - Emprunts et dettes assimilées	770 100,00
040 - Opér. Ordre trans entre section	2 706 000,00
Total Investissement	3 476 100,00
Total Budget	6 952 200,00

RIVES DE L'ODON

En 2022, l'aménagement des terrains des Rives de l'Odon se poursuit pour 0,11 M €. Des ventes de terrains sont attendues pour 2 M €. L'équilibre du budget se fait par

les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	1 999 900,00
65 - Autres charges de gestion cour	100,00
042 - Opér ordre entre trans section	1 537 000,00
023 - Virement à la section d'invest	110 100,00
Total Fonctionnement	3 647 100,00
Investissement	Dépenses
040 - Opér. Ordre trans entre section	1 647 100,00
Total Investissement	1 647 100,00
Total Budget	5 294 200,00

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	2 000 000,00
042 - Opér ordre entre trans section	1 647 100,00
Total Fonctionnement	3 647 100,00
Investissement	Recettes
16 - Emprunts et dettes assimilées	
040 - Opér.Ordre trans entre section	1 537 000,00
021 - Virement à la section d'invest	110 100,00
Total Investissement	1 647 100,00
Total Budget	5 294 200,00

KOENIG

Le budget annexe du quartier Koenig comprend l'ensemble des crédits liés à la poursuite des travaux de viabilisation pour l'aménagement de la zone, soit 0,25 M €. En 2022, les recettes attendues pour 1,7 M € viennent équilibrer les travaux d'aménagement.

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	1 699 900,00
65 - Autres charges de gestion cour	100,00
042 - Opér ordre entre trans section	4 034 000,00
023 - Virement à la section d'invest	245 100,00
Total Fonctionnement	5 979 100,00
Investissement	Dépenses
040 - Opér. Ordre trans entre section	4 279 100,00
Total Investissement	4 279 100,00
Total Budget	10 258 200,00

L'équilibre du budget se fait par les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	1 700 000,00
74 - Dotations, subventions et part	
042 - Opér ordre entre trans section	4 279 100,00
Total Fonctionnement	5 979 100,00
Investissement	Recettes
16 - Emprunts et dettes assimilées	
040 - Opér. Ordre trans entre section	4 034 000,00
021 - Virement à la section d'invest	245 100,00
Total Investissement	4 279 100,00
Total Budget	10 258 200,00

LAZZARO

Le budget annexe Lazzaro créé en 2017, après une année 2018 essentiellement consacrée à des études, poursuit la phase travaux d'aménagement en 2022 pour 0,05 M €. En 2022, les recettes attendues sont de 0,25 M €.

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	295 000,00
65 - Autres charges de gestion cour	100,00
042 - Opér ordre entre trans section	
023 - Virement à la section d'invest	
Total Fonctionnement	295 100,00
Investissement	Dépenses
040 - Opér. Ordre trans entre section	50 100,00
Total Investissement	50 100,00
Total Budget	345 200,00

L'équilibre du budget se fait par les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	245 000,00
75 - Aut produits gestion courantes	
042 - Opér ordre entre trans section	50 100,00
Total Fonctionnement	295 100,00
Investissement	Recettes
16 - Emprunts et dettes assimilées	50 100,00
040 - Opér. Ordre trans entre section	
021 - Virement à la section d'invest	-
Total Investissement	50 100,00
Total Budget	345 200,00

NORMANDIKA

La Communauté urbaine va devenir propriétaire des terrains situés à Fleury sur Orne et définir ainsi les contours d'une nouvelle zone d'activités à aménager. Le premier budget prévoit uniquement l'achat des terrains pour 8,36 M €.

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	8 357 000,00
65 - Autres charges de gestion cour	100,00
042 - Opér ordre entre trans section	
023 - Virement à la section d'invest	
Total Fonctionnement	8 357 100,00
Investissement	Dépenses
040 - Opér. Ordre trans entre section	8 357 100,00
Total Investissement	8 357 100,00
Total Budget	16 714 200,00

L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	
75 - Aut produits gestion courantes	
042 - Opér ordre entre trans section	8 357 100,00
Total Fonctionnement	8 357 100,00
Investissement	Recettes
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 357 100,00
040 - Opér. Ordre trans entre section	
021 - Virement à la section d'invest	-
Total Investissement	8 357 100,00
Total Budget	16 714 200,00

CARDONVILLE

La Communauté urbaine va devenir propriétaire des terrains situés à Thue et Mue et définir ainsi les contours d'une nouvelle zone d'activités à aménager. Le premier budget prévoit uniquement l'achat des terrains pour à 0,93 M €.

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	928 000,00
65 - Autres charges de gestion cour	100,00
042 - Opér ordre entre trans section	
023 - Virement à la section d'invest	
Total Fonctionnement	928 100,00
Investissement	Dépenses
040 - Opér. Ordre trans entre section	928 100,00
Total Investissement	928 100,00
Total Budget	1 856 200,00

L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	
75 - Aut produits gestion courantes	
042 - Opér ordre entre trans section	928 100,00
Total Fonctionnement	928 100,00
Investissement	Recettes
16 - Emprunts et dettes assimilées	928 100,00
040 - Opér. Ordre trans entre section	
021 - Virement à la section d'invest	-
Total Investissement	928 100,00
Total Budget	1 856 200,00

ADS (AUTORISATION DU DROIT DES SOLS)

Le budget 2022 intègre les décisions prises pour le financement du service d'instruction des autorisations relatives aux droits des sols et s'équilibre en dépenses et en recettes à 0,76 M €. Les principales dépenses sont les charges de personnel pour 0,7 M €. Les recettes

sont constituées par les facturations aux communes et le remboursement des agents mis à disposition. L'équilibre du budget se fait sans prévision d'une subvention du budget principal. Seule la participation contractuelle est prévue à hauteur de 0,08 M €.

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	45 260,00
012 - Charges de personnel	698 415,00
65 - Autres charges de gestion cour	20 810,00
Total Fonctionnement	764 485,00

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	682 440,00
75 - Aut produits gestion courantes	78 510,00
013 - Attenuations de charges	3 535,00
Total Fonctionnement	764 485,00



©Caen la mer

RÉSEAUX DE CHALEUR

Ce budget a été créé en 2017 suite à la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté urbaine qui exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, toutes les compétences fixées au I de l'article L.5215-25 du CGCT dont la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains. Ce budget est voté en M41 et s'équilibre en fonctionnement à 0,34 M € et à 4,6 M € en investissement. L'ensemble des dépenses et des recettes sont issues à la base des contrats de DSP transférés par la ville de Caen et la ville d'Hérouville Saint-Clair. En investissement, à noter le regroupement de l'ensemble des travaux de réseaux de chaleur dans une même autorisation de programme permettant ainsi une meilleure gestion, pour une inscription de crédits de paiements de 4,55 M € en 2022.

Cette autorisation de programme comprend :

- la poursuite des travaux d'extension du réseau de chaleur sur le plateau hospitalier, phase 3 qui concerne

- le raccordement biologie-logistique- pharmacie et le bâtiment de consultation pour 0,23 M €
- des travaux de sécurisation électrique et de mise en conformité du local électrique de la chaufferie SEMMERET pour 0,3 M €
- des travaux de création d'un nouveau réseau de chaleur aux jardins de Calix pour 1,67 M €
- des travaux de dévoiement pour le pont de Colombelles pour 1 M €
- des études de faisabilité dans le cadre du contrat territorial pour de nouveaux réseaux de chaleur ou de réseaux techniques communaux notamment sur Caen Nord et Caen Sud pour 0,35 M €
- des travaux de génie civil, de voirie et de garantie de fourniture de chaleur pour 1 M €

Ces travaux seront financés à hauteur de 0,08 M € par autofinancement, des subventions à hauteur de 2,44 M € et un emprunt est prévu à hauteur de 2,07 M €.

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	124 700,00
012 - Charges de personnel	122 895,00
65 - Autres charges de gestion cour	100,00
66 - Charges financières	14 300,00
042 - Opér ordre entre trans section	31 549,00
023 - Virement à la section d'invest	48 856,00
Total Fonctionnement	342 400,00
Investissement	Dépenses
16 - Emprunts et dettes assimilées	43 400,00
20 - Immobilisations incorporelles	
21 - Immobilisations corporelles	
23 - Immobilisations en cours	
4000 - Extension réseau de chaleur	4 555 000,00
040 - Opér. Ordre trans entre section	840,00
041 - Opérations patrimoniales	3 000,00
Total Investissement	4 602 240,00
Total Budget	4 944 640,00

Fonctionnement	Recettes
75 - Aut produits gestion courantes	341 560,00
042 - Opér ordre entre trans section	840,00
Total Fonctionnement	342 400,00
Investissement	Recettes
13 - Subventions d'investissement	2 442 353,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 076 482,00
040 - Opér. Ordre trans entre section	31 549,00
041 - Opérations patrimoniales	3 000,00
021 - Virement a la section d'invest	48 856,00
Total Investissement	4 602 240,00
Total Budget	4 944 640,00

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES

DÉPENSES

Objet	BP 2021	BP 2022	Structure	Ev°2022/2021
FONCTIONNEMENT	368 801 377	403 949 476	64%	9,5%
Opérations réelles	298 941 320	322 762 333	64%	8,0%
Opérations d'ordre	69 860 057	81 187 143		16,2%
INVESTISSEMENT	167 826 070	224 263 332	36%	33,6%
Opérations réelles	140 259 409	179 206 728	36%	27,8%
Mouvements neutres (mixtes)	6 322 500	8 971 926		41,9%
Opérations d'ordre	21 244 161	36 084 678		69,9%
TOTAL DÉPENSES	536 627 447	628 212 808	100%	17,1%
Opérations réelles	439 200 729	501 969 061		14,3%
Mouvements neutres (mixtes)	6 322 500	8 971 926		41,9%
Opérations d'ordre	91 104 218	117 271 821		28,7%

RECETTES

FONCTIONNEMENT	368 801 377	403 949 476	64%	9,5%
Opérations réelles	347 557 216	367 864 798	73%	5,8%
Opérations d'ordre	21 244 161	36 084 678		69,9%
INVESTISSEMENT	167 826 070	224 263 332	36%	33,6%
Opérations réelles	91 643 513	134 104 263	27%	46,3%
Mouvements neutres (mixtes)	6 322 500	8 971 926		41,9%
Opérations d'ordre	69 860 057	81 187 143		16,2%
TOTAL RECETTES	536 627 447	628 212 808	100%	17,1%
Opérations réelles	439 200 729	501 969 061		14,3%
Mouvements neutres (mixtes)	6 322 500	8 971 926		41,9%
Opérations d'ordre	91 104 218	117 271 821		28,7%





Partie 3

LE RAPPORT
PAR POLITIQUES
PUBLIQUES

UN TERRITOIRE INNOVANT ET TOURISTIQUE

Parce que le développement économique constitue un pilier de l'attractivité du territoire de Caen la mer, de nombreuses actions concrètes seront mises en œuvre en 2022 pour accompagner les entreprises du territoire dans leur développement et accueillir dans les meilleures conditions possibles les entrepreneurs qui souhaitent s'installer dans la Communauté urbaine.

ANTICIPATION ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : L'AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉ POUR FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ AUPRÈS DES ENTREPRISES

En terme d'attractivité et d'accompagnement des entreprises, des enjeux forts sont à venir. En effet, il est nécessaire d'anticiper pour favoriser les projets d'implantation et satisfaire la demande des entreprises de la Communauté urbaine. Celles-ci doivent pouvoir continuer à se développer. Il s'agit aussi de chercher à attirer de nouvelles entreprises.

Des acquisitions foncières pour un usage de développement économique sont prévues en 2022, dans la continuité immédiate de zones d'activités. Ces acquisitions auront lieu sur les communes de

Thue et Mue pour l'extension du Parc d'activités de Cardonville (environ 8 hectares), à Giberville pour le rachat d'un foncier situé entre deux zones d'activités, appelé zone du Martray sur 10 hectares environ.

A Fleury sur Orne avec le rachat du foncier Interikea, au sein de la zone d'activité Normandika, pour une surface d'environ 15 hectares. Sur cet espace, une étude va être lancée en 2022 pour un aménagement innovant et exemplaire autour de 4 axes : mobilité douce, transition énergétique, économie circulaire et sobriété foncière.

Par ailleurs, les projets d'aménagement sont en cours d'étude pour l'extension du parc d'activité Koenig à Bretteville sur Odon, Carpiquet, Saint Manvieu Norrey (30 hectares en première phase).

Enfin, une étude sera lancée en 2022 pour l'aménagement d'un reliquat d'environ 8 hectares sur Mondeville appartenant à l'ancien site PSA . L'objectif est ici encore d'accueillir des entreprises, sur des parcelles de petites tailles principalement pour répondre à la demande.





© Anne et l'Image

UN GRAND PROJET PORTEUR FAVORISANT LA RECONVERSION D'UN SITE INDUSTRIEL

En terme de grands projets, 2022 devrait voir se concrétiser le projet de relocalisation de la plateforme logistique Carrefour Supply Chain à Cormelles le Royal et Mondeville. Le projet porte sur un terrain de 30 hectares qui fait l'objet d'une acquisition par Caen la mer via un portage foncier par L'EPFN et d'un fonds friche pour la déconstruction des bâtiments et infrastructures préexistantes. La plateforme aura une surface de 72 000 m² avec une possibilité d'extension de 3 cellules

de 6000 m² chacune. Le projet accueillera 500 salariés avec à terme une augmentation prévue à 600 salariés.

Les travaux pourraient démarrer dans le dernier trimestre 2022.

Cette implantation contribue aux objectifs de « sobriété foncière » en réutilisant un espace foncier déjà occupé pour du développement économique, mais sous utilisé et pollué.

EN TERME D'EMPLOIS

Continuité de l'accompagnement au recrutement pour les entreprises : mise en place d'un 2^e salon de e-recrutement en partenariat avec pôle emploi, continuité du soutien aux associations de l'emploi et plus particulièrement Calmec (372 000 € + 85 000 € pour la plateforme mobilité) et déploiement du dispositif transitions collectives à l'échelle de Caen la mer.

Transitions collectives est un dispositif qui consiste en la mise en place d'une plateforme commune entre les

différents acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion, l'Etat et les organismes de formation professionnelle pour anticiper les besoins de recrutement des certaines entreprises tout en palliant les difficultés des autres. Une entreprise en difficulté par exemple pourra proposer à des salariés d'intégrer une autre entreprise et bénéficier d'une formation financée par l'Etat. La plateforme Transition Collectives est portée par Caen la mer.



SUR LE VOLET TOURISME

LABEL CRUISE FRIENDLY

L'office de tourisme de Caen la mer travaille à l'obtention d'un label de qualité croisière afin de renforcer l'attractivité du territoire pour l'accueil des visiteurs qui privilégient ce type de vacances. Ces derniers dépensent, selon les études menées, plus de 200 € par jour lors de leurs escales. Une opportunité pour nos commerces et musées locaux.

VALORISATION DES BOUCLES CYCLABLES

En 2022, les équipes de l'office de tourisme intercommunal vont renforcer la promotion des boucles cyclables de l'agglomération afin d'attirer des visiteurs du slow tourisme. Une démarche qui entre pleinement dans les objectifs fixés par le maire-président sur la démarche de transition écologique transversale.

CRÉATION D'UN CITY PASS TOUT EN UN

Parce que les touristes réservent de plus en plus leurs vacances depuis leur domicile, parce qu'ils sont de plus en plus sensibles aux offres clé en main, Caen la mer a souhaité, en lien avec l'office de tourisme, créer un city pass qui permettra aux visiteurs de choisir les attractions, offres culturelles en fonction de leurs aspirations.

ANIMATION DES ÉCOSYSTÈMES

EPOPEA

La délibération permettant la passation d'une concession de travaux auprès de la SPL Epopa pour la réalisation de la Maison des chercheurs a été adoptée en conseil communautaire de décembre 2021. Le lancement de ce projet est donc initié en 2022 avec la réalisation prévue de plusieurs études. La livraison du bâtiment qui permettra d'accueillir des chercheurs internationaux, nationaux et des visiteurs scientifiques d'EPOPEA est estimé à novembre 2024. Le budget total est d'environ 6,5 millions HT, dont environ 5 millions pour Caen la mer (avec un cofinancement Région attendu de 2 millions d'€).

En 2022, la dynamique Epopa se poursuit avec la création de la ZAC Mont COCO en mars permettant de futures implantations et un ensemble urbain redessiné, pacifié et vecteur d'attractivité.

De même, en terme d'animation, l'association (présidée par Caen la mer) a prévu d'organiser des matinales chez les différents membres de l'association et la mise en place du prix EPOPEA de l'innovation récompensant le meilleur projet -recherche / entreprises. En 2021, ce prix avait été remis à LOOP DE SCIENCES avec le CHU et ELDIM pour leur dispositif d'analyse rapide et autonome de détection du Coronavirus.

FRENCH TECH

Un board renouvelé en 2021 et une continuité d'actions et de partenariat en 2022. L'ouverture du guichet French Tech central en Novembre 2021 doit permettre le développement et la facilitation des relations avec les institutionnels pour les starts -up de Caen la mer.

Des « Pitches and matchs » (en lien avec l'enseignement supérieur et les filières), des afterworks et des rendez-vous business sont prévus tout au long de l'année 2022.

CYBERSÉCURITÉ

Lancement de l'association Cybercampus Caen en fin d'année 2021 et l'organisation d'un événement Cybercampus Caen qui se profile en mars 2022 avec la venue des représentants du cyber campus parisien.

AÉROPORT DE CAEN-CARPIQUET, LA RELANCE SE CONFIRME APRÈS LA CRISE

En 2021, la reprise du trafic initié fin 2020 après le confinement s'est confirmé. Le nombre de passagers est passé de 160 000 en 2020 à 200 000 en 2021.

Les travaux d'extension du parking usagers (475 places) - qui ont débuté au mois de novembre 2021 - s'achèveront au mois d'avril. La Communauté urbaine étudie par ailleurs la programmation pour l'extension de l'aérogare.



CONTRIBUTION À LA POLITIQUE PUBLIQUE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT » - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

Le **Boulevard Urbain Nord-est (BUNe)** a été livré à la fin de l'été 2020 et permet désormais de relier la RD 7, depuis le giratoire de la Bijude, à la route de Lion sur mer (RD 60).

Il s'inscrit dans le projet global du développement du plateau Nord de Caen (EPOPEA). Son objectif est de maintenir et de développer l'attractivité de ce pôle, avec notamment le désengorgement de la RD 7.

2021 a été marquée par le démarrage des travaux de la bretelle de sortie du boulevard périphérique nord extérieur vers la route de Lion sur mer (RD60), dite « bretelle Hamelin » qui viendra compléter la desserte routière sur l'est d'EPOPEA, notamment dans le cadre de l'opération de reconstruction du CHU.

En 2021, la dynamique EPOPEA a continué de se structurer autour des entreprises, des établissements hospitaliers, des organismes de recherche, des acteurs de l'enseignement supérieur et des autres collectivités parties prenantes sur ce super campus. L'animation de matinales, des rendez-vous thématiques.

Ainsi, les travaux visant à la reconstruction de laboratoire de l'ENSI Crismat (environ 14,8 millions d'€ TTC), ont débuté en mai 2021. Symbole d'excellence, ce

laboratoire de physique et de chimie des matériaux nécessitait une nouvelle coque pour accueillir des équipements de pointe, dont un nouveau liquéfacteur.

La maison des chercheurs est lancée avec l'approbation de la concession de travaux à la SPL Epopea en décembre 2021. Les études vont démarrer, permettant ainsi la construction d'un bâtiment TOTEM comprenant 80 logements. L'objectif est d'accueillir et d'attirer les chercheurs internationaux comme nationaux et de leur permettre de loger au centre du supercampus, à proximité des entreprises et des laboratoires de recherche. Cette maison des chercheurs doit permettre de favoriser les échanges entre scientifiques de différentes institutions. C'est également un lieu de vie, vitrine du dynamisme d'Epopea.

La dynamique Epopea s'est vue renforcée également avec la création d'un « prix de l'excellence Epopea », attribué dans le cadre d'une soirée de conférences de haut niveau, intitulée EPOPEA fête la science. Ainsi la société LOOP DE SCIENCES associée à l'entreprise ELDIM et au CHU se sont vus remettre un trophée symbolisant leur collaboration exemplaire sur ce projet d'intérêt public.



©DR

UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ PLUS EFFICACE

Après deux années marquées par la crise sanitaire, de nombreux habitants des grandes métropoles réfléchissent de plus en plus à changer de vie et à s'installer dans des agglomérations de taille moyenne qui offrent un cadre de vie de qualité. C'est dans cet esprit que Caen la mer continuera à promouvoir le territoire auprès des publics cibles.

1. TOUCHER NOS CIBLES, LES JEUNES COUPLES FRANCILIENS (25/40 ANS) QUI POURRAIENT SOUHAITER QUITTER PARIS :

- Campagnes télévisuelles sur le replay TF1 / M6 / France TV
- Présence sur des salons parisiens dédiés à l'emploi des cadres, notamment les salons APEC et Top-Recrutement cadres et ou événements dédié comme « Je m'installe en bord de mer » en octobre 2021 aux Côté des départements de la Manche et du Calvados.
- Renouvellement de l'événement « Caen-Calvados, votre nouveau pari » : à Paris (septembre/octobre) visant à séduire un public parisien pour une nouvelle vie, un nouveau challenge pro ou un prochain week-end.
- Poursuite de notre présence dans la presse écrite nationale, notamment dans des dossiers récurrents dédiés à la mobilité personnelle et/ou professionnelle mais aussi dans la presse CSP +.

2. RENFORCER NOTRE PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :

- En collaboration avec Caen Normandie Développement, poursuite de la dynamique engagée avec les vidéos destination emploi. Campagne de promotion de courts clips (30" à 45") : témoignages de jeunes cadres et/ou entrepreneurs venus à Caen pour une nouvelle aventure professionnelle et d'entrepreneurs locaux expliquant leur réussite et leur souhait de développement et de recrutements. Cette opération fait suite à la campagne 2019 dédiée à la promotion des « 10 bonnes raisons de parier sur Caen-Normandie ».

3. PARTAGER LA DÉMARCHE EN INTRA-MUROS :

- Lancement d'un réseau actif de porte-paroles, relais d'informations et veilles d'opportunités, constitué par les acteurs locaux des milieux économiques.
- Renforcement des liens avec le monde économique local, notamment en appui à leurs recrutements comme à l'accueil de leurs nouveaux collaborateurs.
- Présence des totems Caen-Normandie sur le littoral et dans la ville de Caen devant des bâtiments emblématiques (Hôtel de Ville, mémorial, Bibliothèque Alexis de Tocqueville).

3 NOUVEAUX PROJETS VIENDRONT COMPLÉTER ET RENFORCER CE DISPOSITIF :

1. Nouveau clip promotionnel :

Le précédent clip datant de 2017, une actualisation du clip en cohérence avec nos cibles et les messages à faire passer est nécessaire.

2. Visuel Publicitaire :

Pour accompagner le nouveau slogan, plusieurs visuels seront créés en 2022. Ces visuels permettront également de s'adapter à nos cibles et actions.

3. Caen Cause Normand 4^e édition :

Rendez-vous régulier des habitants, le dernier Caen Cause Normand a eu lieu en février 2019. Cette grande soirée a pour objectif de renforcer la fierté des habitants à travers des témoignages de personnalités locales et régionales qui concourent, à travers leurs parcours personnels au rayonnement du territoire.



UN TERRITOIRE DURABLE PRÊT À RELEVER LES ENJEUX LIÉS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Caen la mer n'a pas attendu le rapport du GIEC en 2021 pour être un acteur à part entière de la transition écologique. Avec l'ensemble des partenaires du territoire, notre objectif commun est d'aboutir à des actions concrètes au cœur des préoccupations de chacun.

La démarche citoyenne « Caen la mer, territoire en transition », lancée en septembre 2021, a pour but d'accélérer les transitions dans les différents champs d'intervention : déplacements, énergies, alimentation, biodiversité, santé, prévention des risques, économie.... Parce que ce projet ne peut se concrétiser sans l'implication de tous, habitants, entreprises, associations et élus ont été sollicités pour écrire ensemble la feuille de route de la transition énergétique.

La volonté de Caen la mer est de porter une approche globale et transversale et d'agir avec l'ensemble des acteurs locaux sur des objectifs concrets et réalistes.

« CAEN LA MER, TERRITOIRE EN TRANSITION » : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

La démarche « Caen la mer, territoire en transition », qui repose sur un important travail de concertation, aboutira à la définition d'objectifs stratégiques ainsi qu'un programme d'actions échelonnées sur 10 ans. Une restitution sera réalisée auprès des contributeurs et du grand public pour faciliter une appropriation des enjeux, favoriser la création d'un réseau et impliquer tous les acteurs de la transition (51 500 €).

Caen la mer soutient des associations et projets qui répondent aux enjeux climatiques afin d'engager des démarches volontaires visant à préserver et mieux utiliser nos ressources et aller vers plus d'exemplarité (13 125 €).

Une boîte à outils constituée de fiches pratiques à destination des communes de Caen la mer a été créée en 2021 et sera complétée au fil de l'eau sur des sujets sollicités par les citoyens et élus.

SENSIBILISER ET ANIMER LE TERRITOIRE

Les opérations de sensibilisation et d'animation seront reconduites en 2022. Ainsi, en partenariat avec les associations du territoire, Caen la mer accompagne les événements qui encouragent les nouveaux comportements tant au niveau de la consommation que de la production locale, renouvelable, recyclable, réemploi (9 400 €).

Pour développer une alimentation durable, saine et locale, des actions seront engagées auprès des communes, des restaurants scolaires et du grand public pour rapprocher les consommateurs des producteurs, grâce notamment au programme alimentaire territorial (PAT), d'ateliers et de la participation de Caen la mer dans le projet d'une « ceinture verte » (105 000 €).

Sur le volet sobriété et maîtrise de l'énergie, les animations scolaires « Watty à l'école » se poursuivront. Un nouveau programme a débuté en septembre 2021 pour 2 ans. Il vise à sensibiliser 44 écoles et 88 classes sur 2 années. Caen la mer consolide ce programme par des animations complémentaires (dessins animés, théâtre, jardins, témoignages) avec des partenaires locaux. (16 000 €).

Afin de favoriser les échanges entre les propriétaires et les professionnels de la rénovation énergétique, un speed dating sera expérimenté en 2022. Ce projet s'inscrit dans la continuité des études thermographiques réalisées par Caen la mer. Il a pour objectif d'aider les particuliers à passer à la phase travaux et ainsi réduire leurs consommations énergétiques (5 000 €).

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES DÉPLACEMENTS ACTIFS

Une aide financière à l'achat de vélo électrique a été mise en place en 2021 par Caen la mer pour encourager les déplacements cyclistes. Cette aide

(50 € sous condition de revenus) est cumulable avec celle attribuée par les communes participant à cette démarche. En 2021, 140 aides ont été distribuées. Cette opération sera reconduite en 2022 (15 000 €).

La loi Mobilités, permet à la Communauté urbaine de verser aux agents de la collectivité un forfait mobilités durables de 200 € annuel suivant certaines modalités afin d'inciter les déplacements à vélo ou en covoiturage pour les trajets domicile/travail (30 000 €).

Un programme sera mis en place afin de promouvoir la pratique du vélo sous des formes pédagogiques et ludiques : visite d'équipement, patrimoine, initiatives de transition écologique (9 400 €).

L'ÉNERGIE : ENJEU MAJEUR DE LA TRANSITION

La Communauté urbaine et les communes de son territoire se sont engagées dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) afin d'y intégrer leurs projets en lien avec les objectifs nationaux en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Caen la mer a également mené une réflexion en lien avec les communes sur la création d'un service commun « Efficacité énergétique du patrimoine bâti public ». Ce service, qui sera lancé en janvier 2022, a pour objet de mutualiser une ingénierie dédiée, accompagner et conseiller les communes sur une réduction des coûts de fonctionnement énergétique de leur patrimoine et de travailler sur le volet énergétique de leurs projets de rénovation et de réhabilitation. Une enveloppe de 170 000 € a été inscrite au titre des audits et études énergétiques.

Un budget de 500 000 € sera alloué pour équiper le patrimoine communautaire en énergies renouvelables, notamment sur les sites du stade Eugène Maës et de la patinoire avec une priorité à l'autoconsommation. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur des Energies adopté par le Conseil Communautaire de Caen la mer en mars 2021.

Caen la mer poursuit le développement de ses deux réseaux de chaleur Caen Nord et Caen Sud respectivement alimentés majoritairement par la chaleur produite par le traitement des déchets de l'usine d'incinération de Colombelles et une chaufferie biomasse. Le déploiement en cours sur Caen Nord permettra d'alimenter de nouveaux abonnés (soit + 30 000 équivalents logements).

Ce volet est complété par une stratégie d'achat des énergies pour maîtriser les coûts des consommations sur le patrimoine public.



©DR

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Face aux risques naturels ou technologiques, Caen la mer met en œuvre des mesures pour mieux appréhender les vulnérabilités de son territoire et en réduire les conséquences et ainsi préserver le cadre de vie de ses citoyens.

Sont ainsi menées des actions en matière de bruit et de qualité de l'air (59 000 €).

Sur le volet prévention des risques littoraux, l'étude en partenariat avec Cœur de Nacre et Normandie Cabourg Pays d'Auge sera finalisée en 2022. La mise en œuvre du programme d'intervention débutera tout en poursuivant les échanges avec l'association Nationale des Elus du littoral (10 600 €). En parallèle, l'étude de danger des digues se poursuivra (40 000 €).

La façade maritime de la Communauté urbaine Caen la mer comprend de nombreux ouvrages (épis, digues) aux fonctions diverses et dans un état très inégal. Ainsi, une classification des ouvrages a été réalisée et a conduit à engager une première tranche de travaux qui s'achèvera en avril prochain (1,4M € dont 900 000 € en 2022).

UN TERRITOIRE TOUJOURS PLUS ACCESSIBLE

La qualité de l'offre de transport est un véritable enjeu pour notre territoire. A courts, moyens et longs termes, Caen la mer doit être en capacité de proposer des solutions qui correspondent aux attentes des usagers mais également anticiper l'avenir tant en matière de transports collectifs, que de pistes cyclables, d'infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires.

Chaque année, plus de 25 millions de voyages sont réalisés sur le réseau Twisto bus et tramway de Caen la mer. La mise en service des bus gaz et la nouvelle tarification en 2021, le nouveau tramway et la ligne circulaire en 2019, la navette électrique en 2018... illustrent la volonté de Caen la mer de s'engager vers des transports collectifs toujours plus performants.

En 2022, les projets tels que l'enquête mobilité, les nouvelles liaisons cyclables, la nouvelle desserte portuaire, la réalisation de la bretelle Hamelin, les études pour la ligne de tram Est-Ouest...répondront aux enjeux des mobilités de demain.

QUELLES SONT LES HABITUDES DES HABITANTS DE CAEN LA MER EN TERME DE MOBILITÉ ?

LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE MOBILITÉ

En 2022, une enquête Mobilité sera réalisée sur notre territoire auprès de 12 000 habitants permettant ainsi de connaître précisément les pratiques de déplacement des habitants et d'interroger la population sur ses attentes en matière de transport pour un montant de 970 000 €.

Cette enquête sera utile pour mesurer l'évolution des pratiques de mobilité depuis 2010 , élaborer les projets de transports de demain (covoiturage, transports en commun, vélo), pour l'élaboration de documents d'aménagement du territoire (SCOT, PLUi, etc.).

RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE ORIGINE DESTINATION (OD)

Une enquête sera réalisée en 2022 pour un montant de 270 000 €. C'est une photographie de l'ensemble des déplacements réalisés sur un jour donné par les utilisateurs d'un réseau de transport en commun. Elle permet de quantifier les déplacements et identifier l'ensemble des flux de voyageurs.



UNE NOUVELLE LIGNE DE TRAMWAY EST-OUEST

En avril 2021, la Communauté urbaine Caen la mer a proposé trois tracés qui seront étudiés et discutés avec les habitants. Le choix du tracé final sera réalisé en 2023.

Le coût global de cette opération est de 285 M € HT, dont 250 M € pour le système de transport proprement dit. Caen la mer a candidaté au 4^e appel à projets national sur les transports en commun en site propre dont elle a été lauréate à l'automne à hauteur du montant maximal de subvention de 40 M €.

En 2022, les études se prolongeront notamment en termes de circulation et de géotechnique. Le temps fort de 2022 se déroulera à l'automne avec la concertation publique qui permettra d'arrêter le tracé définitif.

Dès cette année, les premières inscriptions budgétaires sont prévues dans l'autorisation de programme, à hauteur de 10,154 M € afin de couvrir, notamment, les premières dépenses relatives à l'acquisition du matériel roulant ou aux frais de mandat de maîtrise d'ouvrage.

RENOUVELLEMENT DES BUS DU RÉSEAU TWISTO PAR DES BUS BIOGAZ

En 2021, la migration du parc de bus du réseau Twisto en énergie biogaz, qui s'étalera jusqu'en 2029, a débuté par l'acquisition de 25 véhicules par la Communauté urbaine Caen la mer.

En 2022, 25 nouveaux véhicules biogaz arriveront sur le réseau représentant un investissement de **8 millions d' €**,

la station d'avitaillement biogaz sera également achevée à l'automne pour un montant de **4,2 millions d' €**.

À terme, cet investissement permettra de réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre de nos bus et de 50 % les nuisances sonores pour les habitants.



TRAVAUX MOBILITÉS

En 2022, un budget de **500 000 €** sera alloué afin de poursuivre la mise en place du schéma directeur d'accessibilité dans les transports avec la création de nouveaux Quais de Plain-Pied (QPP).

Comme chaque année, des travaux de voirie sont aussi budgétés pour réaliser des réfections de chaussées liées au passage des bus ainsi que de nouveaux travaux nécessaires à la mise en place du nouveau

réseau de bus 2022 pour un montant de **400 000 €** et certains aménagements sécuritaires concernant le Tramway pour un montant de **100 000 €**.

En 2022, la Communauté urbaine poursuivra son schéma de création de nouvelles aires de covoiturage pour un montant de **200 000 €**. Il est notamment prévu la réalisation d'une aire à Castine en Plaine et une étude sur la commune de Le Castelet.

SCHEMA CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Un montant de 3 millions d'€ sur le budget général sera consacré cette année à la réalisation de nouveaux aménagements s'inscrivant dans le schéma cyclable communautaire (voté en 2019).

Pour 2022, il est programmé la réalisation des aménagements suivants :

- Pérennisation des aménagements cyclables transitoires à Caen créés en 2020, viaduc de la Cavée et boulevard Yves Guillou et le long de la RD60 à Hérouville Saint-Clair ;
- Création d'une liaison cyclable entre la RD60 et le CITIS ;
- Création d'une liaison cyclable ZA Object'Ifs Sud ;
- Création d'une voie verte entre le Plateau de Colombelles et la presqu'île d'Hérouville Saint-Clair ;
- Création d'une voie verte entre Louvigny et Eterville : 1600 m ;
- Réaménagement de l'échangeur de la Pierre Heuzé 250 m.

Par ailleurs, différentes études sont en cours pour la mise en œuvre du schéma cyclable communautaire.

On peut notamment citer les études pour :

- La création d'une voie verte entre Carpiquet et Bretteville-sur-Odon ;
- La création d'une voie verte entre Mouen et Verson ;
- La création d'aménagements cyclables sur la RD126 entre Authie, Saint Germain la Blanche Herbe et Saint-Contest ;
- La création d'aménagements cyclables le long de la RD9 entre Carpiquet et Thue et Mue ;
- L'aménagement de différents chemins ruraux ;
- La réalisation de différentes sections Périph Vélo de Caen ;
- Faciliter les connexions entre Caen et Mondeville ;
- Relier les différents aménagements cyclables sur Ouistreham.





LES GRANDS PROJETS

La vitalité et le développement d'un territoire dépend incontestablement de son accessibilité. Avec le renouvellement des modes de transport routiers (grâce aux nouvelles solutions énergétiques) et le développement des flux portuaires mondiaux (qui supposent une diffusion par la route ou par le fer), le besoin en infrastructures de transports – y compris routières – reste, plus que jamais, d'actualité.

FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS ROUTIERS POUR RÉDUIRE LES TEMPS DE PARCOURS ET LA POLLUTION

L'organisation spatiale du territoire caennais rend aujourd'hui impérative la réalisation de plusieurs infrastructures visant à améliorer et sécuriser son accessibilité et favoriser le développement économique des sites identifiés : plateau Nord, quartier Koenig, terrains portuaires, secteur industriel sud Est.... Ainsi, les efforts financiers de Caen la mer sont notamment orientés vers l'aménagement des équipements suivants :

Sécurisation du périphérique nord : en 2022, l'Etat poursuivra le renforcement des piles des ouvrages, engagera le remplacement des portiques de signalisation, réalisera des travaux d'aménagement paysager au niveau de l'échangeur de la porte d'Angleterre et traitera des rives de chaussée.

En 2022, Caen la mer versera à l'Etat 1 256 376 € conformément aux clauses des conventions financières passées avec l'Etat (5,2M €).

Bretelle Hamelin : Après la réalisation de l'aménagement du carrefour RD60/entrée du CHU en 2020, l'année 2022 verra la fin des travaux de la bretelle proprement dite (1 445 000 €). Sa mise en service est envisagée pour septembre 2022.

Échangeur des Pépinières : porté par l'Etat, ce projet reliera le périphérique au le réseau local. Il permettra ainsi de desservir le Quartier Koenig et les futures extensions de cette zone d'activités économiques et raccorder, via le projet de boulevard des Pépinières, le Boulevard Pompidou à Caen, créant ainsi un nouvel accès à l'ouest de l'agglomération.

Les travaux devraient démarrer au printemps 2022 (1 000 000 €) pour une livraison au 3^e trimestre 2023.

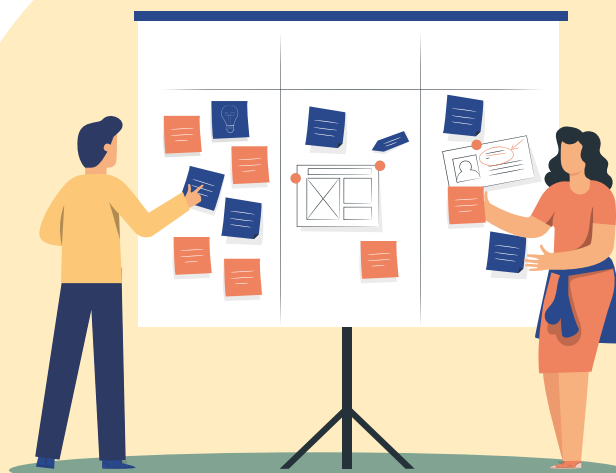
Boulevard des pépinières : sous maîtrise d'ouvrage de Caen la mer, ce boulevard reliera le futur échangeur au boulevard Pompidou. L'année 2022 verra l'engagement dès la fin de l'été des premiers travaux du boulevard et la poursuite des études, par la SNCF, du passage inférieur sous la voie ferrée CAEN-CHERBOURG. Un montant de 1 525 000 € est prévu en 2022.

Boulevard industriel : cette infrastructure permettrait de relier à terme les zones d'activités du sud-est de l'agglomération, depuis celle du Clos de la Tête à Giberville, à celle d'Object'Ifs Sud à Ifs, en évitant le boulevard périphérique et l'échangeur de Mondeville.

Ce projet consiste en la création d'une voie nouvelle (2 fois une voie) à l'ouest du boulevard périphérique entre les RD 675 et 229, franchissant successivement l'autoroute A 13, la RD 613 et la voie ferrée Paris Cherbourg.

Les crédits de l'année 2022, d'un montant 120 000 €, seront consacrés aux études techniques pour l'élaboration du dossier d'enquête publique (DUP, loi sur eau et parcellaire).

Desserte portuaire phase 2 : dans le cadre du réaménagement de la Presqu'île, l'actuelle voie RD 402 ne pourra pas supporter le trafic actuel et à venir, d'autant plus que la part du trafic poids lourds y est importante. Les crédits 2022, pour un montant de 260 000 €, permettront d'engager les études techniques du projet et le lancement de la consultation des entreprises.



L'AÉROPORT CAEN-CARPIQUET

PRÉSERVER LES CAPACITÉS AÉROPORTUAIRES AU SERVICE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Avec sa forte progression de trafic avant la crise COVID (de 139 000 passagers en 2016 à 304 000 passagers en 2019), l'aéroport de Caen-Carpiquet se positionne comme le premier aéroport normand et confirme sa fonction essentielle pour le bassin économique caennais et son rôle d'équipement métropolitain. En effet, l'activité de cet aéroport montre que cet équipement est un outil de développement économique de par le nombre de passagers utilisant la plateforme dans le cadre de leurs déplacements professionnels. L'aire d'influence s'étend à l'échelle du territoire Normand et favorise ainsi l'attractivité et la desserte de l'aire métropolitaine caennaise.

La crise COVID a impacté le trafic commercial (167 000 passagers en 2020). Le rebond observé en 2021 (227 000 passagers), malgré un début d'année perturbé, démontre le dynamisme de cet équipement.

D'autres missions relevant également du service public sont assurées par cet équipement :

- L'accueil d'entreprises aéronautiques,
- Le transfert de greffes d'organes et les évacuations sanitaires en lien avec le CHU,
- L'aviation de loisirs sportifs...

Cet outil est par conséquent indispensable à l'attractivité, au développement et à l'image du territoire. Il l'est d'autant plus au regard de la faiblesse de l'offre ferroviaire vers Paris et des temps de déplacement importants par ce mode de transport, pour rejoindre les capitales régionales desservies par l'aéroport par ce mode de transport.

Ainsi, dans un contexte contraint pour les développements des projets fer (remise à niveau des équipements seulement envisagée à moyen terme voire à long terme) l'aéroport et ses fonctionnalités, apparaît le seul équipement permettant de se projeter à l'échelle nationale vers des capitales régionales et européennes, notamment grâce aux fonctionnalités du hub de Lyon.

MISE AUX NORMES DES PROFILS DE LA PISTE PRINCIPALE

L'aéroport de Caen-Carpiquet dispose d'une certification européenne d'exploitation conduisant à imposer des normes de sécurité que ce soit pour la gestion que pour l'état des infrastructures aéroportuaires. Il est ainsi obligatoire de remettre aux normes les équipements. Ainsi, les profils en long et en travers de la piste sont actuellement sous dérogation et doivent être mis en conformité par rapport au référentiel de l'aviation civile avant fin 2024.

Ainsi, en 2022 va être lancé le marché de maîtrise d'œuvre et les premières études techniques pour la réalisation de cette mise aux normes et des travaux sur des équipements (PAPI, ...). 235 000 € sont inscrits au budget 2022.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT

La qualité d'accueil d'un aéroport est déterminante pour son développement. Ainsi, en 2022, 1 200 000 € seront consacrés à l'agrandissement du parking véhicules légers qui verra sa capacité doublée (800 places). Il convient de noter les recettes liées au stationnement véhicules légers représentent plus de 20% des recettes d'exploitation.

ETUDES/ÉVOLUTIONS

La croissance du trafic a mis en évidence l'inadaptabilité de l'aérogare. Il convient donc d'engager les études pour l'extension de l'aérogare et notamment la capacité à accueillir 3 avions de 180 places en simultané.

Les crédits 2022 d'un montant de 127 000 € sont destinés aux études de programmation et au lancement du concours d'architecte.

VERSEMENT MOBILITÉ

Tout employeur public et privé à partir de 11 salariés dont l'établissement est situé dans le périmètre de transport urbain de Caen la mer doit verser

l'équivalent de 2 % de sa masse salariale. En 2022, sur le territoire de Caen la mer, le versement mobilité représente une recette estimée à 60,3 Millions d'€.





DES POLITIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES AU BÉNÉFICE DU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Parce que la Communauté urbaine doit offrir des équipements de qualité aux habitants pour renforcer son attractivité et la qualité de son cadre de vie, Caen la mer poursuivra ses investissements au bénéfice de la culture et du sport.

La collectivité veillera également à accompagner les structures qu'elle gère ou finance pour permettre aux habitants de bénéficier d'une offre culturelle et sportive complète.

SPORT DE HAUT NIVEAU : UN NOUVEAU PALAIS DES SPORTS

Engagés dès 2021, les travaux du palais des sports vont se poursuivre en 2022, et de manière substantielle, avec 15 millions d'euros inscrits sur un montant global du projet à 39,5 millions d'euros. Ce projet recevra des financements du Département, de la Région et de l'Etat.

Ce nouvel équipement de rayonnement communautaire sera un véritable vecteur d'attractivité territoriale en s'inscrivant dans une démarche de développement sportif, avec pour ambition d'accompagner le développement des clubs de haut niveau et de proposer des spectacles sportifs allant jusqu'au niveau international. Il répondra ainsi aux besoins d'accueil en matière de sport de haut

niveau, notamment pour le hand-ball et le basket-ball ainsi qu'aux fonctionnalités nécessaires pour le développement du financement privé de l'événementiel sportif : espaces partenaires adéquats, lieux de convivialité, modularité...

Avec une jauge de près de 4200 places, une modularité de sa capacité d'accueil, ses possibilités d'accueil de compétitions d'envergure pour différentes disciplines, le futur Palais des Sports répondra à un besoin d'équipements manquant à l'échelle de l'aire urbaine caennaise, et pouvant offrir à la population des spectacles sportifs exceptionnels dans diverses disciplines.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

PATINOIRE

Les deux phases de restructurations réalisées en 2020 et 2021 ont permis de moderniser l'équipement au niveau technique et au niveau de ses espaces d'accueil du public et des partenaires pour un montant de 3,8 millions d'euros. Ils permettent également de répondre aux besoins de locaux qui étaient comblés par des locations mobilières dont la Communauté urbaine pourra faire l'économie dès 2022 (8 000 €). Ces travaux ont bénéficié d'un financement du Département à hauteur de 569 505 €. Près de 114 000 € resteront à percevoir en 2022.

Les premiers mois d'ouverture de la patinoire après les travaux sont très prometteurs pour 2022 en termes d'affluence. Il convient toutefois de doter l'équipement d'une nouvelle surfaceuse, dont l'achat est prévu en 2022 pour 160 000 €.

L'équipement bénéficie d'un budget à hauteur de 84 850 € pour ses dépenses de fonctionnement. Les inscriptions de crédits en recettes pour 2022 sont augmentées à 290 000 € pour correspondre à une année avant Covid.

GOLF

Parce que le golf doit être un sport accessible au plus grand nombre, la Communauté urbaine a souhaité que les scolaires puissent bénéficier d'un accès au parcours ainsi que de cours. Ainsi, chaque année, 500 élèves de cycle 3 sont accueillis au golf de Caen la mer.

Cet apprentissage dans le cadre scolaire constitue un véritable tremplin pour 160 enfants qui ont choisi de s'inscrire à l'école de golf qui est la meilleure école de Normandie.

La gestion du golf de Caen la mer est déléguée à la SARL Golf de Louvigny qui en assure l'exploitation et l'entretien. Elle réalise également les travaux prévus dans le contrat avec notamment la création du compact qui a été décalée du fait du contexte sanitaire notamment mais qui devrait voir le jour prochainement, dès lors que les négociations foncières auront abouties.

Dans le cadre de ce contrat, la Communauté urbaine perçoit une redevance (50 700 € inscrits en 2022).

SPORTS AQUATIQUES

QUALITÉ D'ACCUEIL DES PISCINES

Les crédits dépenses inscrits dans ce cadre répondent au besoin de fonctionnement des quatre piscines de Caen la mer pour leur entretien, la réalisation des analyses, les achats de produits d'hygiène, la maintenance des appareils techniques etc.

Le montant global consacré à cette activité est quasiment reconduit à l'identique pour 204 130 €.

Les inscriptions en recettes sont augmentées à 1 462 300 € pour correspondre à une année avant Covid.

Au niveau des achats de matériel, près de 100 000 € seront investis en 2022 pour maintenir et améliorer la qualité d'entretien des installations ainsi que pour doter les établissements de matériel pédagogique comme des tapis de courses et aquabikes.

En 2021, la réalisation d'une première étude a permis d'identifier les besoins en termes de restructurations pour les piscines de Montmency à Hérouville Saint-Clair et du Chemin Vert.

Une nouvelle étude en 2022 devrait permettre, sur un périmètre plus large, de mesurer le caractère communautaire de certaines piscines de l'agglomération, la faisabilité d'une intégration à la Communauté urbaine et de définir l'offre de services globale. Les élus décideront de la suite à donner à cette étude dans le courant de l'année.

SAVOIR NAGER

Les achats de petit matériel pédagogique et sportif et les frais d'organisation des animations bénéficient d'un budget de près de 30 000 €.

Les recettes correspondent essentiellement à la subvention du Conseil Départemental pour l'accueil des 6èmes. Elles sont issues également de la vente des brevets de natation, pour un montant total de 89 400 €.

En lien avec les structures du littoral, une école de l'eau et de sauvetage est mise en place dont l'objectif est de favoriser le développement du savoir nager. Ainsi des séances de fin de cycles de natations sont organisées en mer.

SURVEILLANCE DES PLAGES

Dans le cadre de la compétence liée à la surveillance et l'animation du littoral, un budget d'environ 50 k € permet de répondre aux besoins d'entretien et de petit équipement des postes de secours. Près de 30 k € permettront de soutenir et développer des manifestations, notamment dans une version revisitée des Sables animés.

En termes d'investissement, 82 500 € permettront l'achat d'un poste de secours pour la surveillance à Lion/mer ainsi que du matériel nécessaire pour la surveillance : paddles rescue, VHF, moteur zodiac, jobber, renouvellement drapeaux avec une nouvelle réglementation, matériel pour école de sauvetage...

Globalement, le budget 2022 pour les délégations Sports et Littoral-surveillance baignade, s'élève à :

- 487 700 € en dépenses de fonctionnement,
- 1 892 400 € en recettes de fonctionnement,
- 360 200 € en dépenses d'investissement pour l'achat de matériel,

Les inscriptions de crédits pour les autorisations de programmes ont été faites à hauteur de :

- 15 millions € pour le nouveau Palais des sports (4 millions € en recettes) ;
- 20 k € pour les dépenses de réhabilitations d'établissements (114k € en recettes).



© Gregory Forcstier



© Caen la mer



UNE POLITIQUE CULTURELLE MAILLANT LE TERRITOIRE POUR CONTRIBUER À SON ATTRACTIVITÉ ET SON DYNAMISME

Comme l'a pointé le diagnostic du projet de territoire, Caen la mer est riche d'un maillage d'équipements culturels qui participent à l'attractivité et à la vivacité du territoire. Le soutien à l'enseignement artistique, à la lecture publique, au spectacle vivant, aux cinémas et aux archives sont les axes majeurs de la politique culturelle de la Communauté urbaine.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le budget communautaire alloué à l'enseignement artistique s'élève à **4 453 842 €** dont 3 460 000 € pour l'ésam, 910 342 € pour le Conservatoire, 33 500 € pour Musique en Plaine, et 50 000 € pour Lamido.

Le Conservatoire et son orchestre poursuivront leur action de démocratisation culturelle via le projet DEMOS, offrant aux enfants de territoires prioritaires la possibilité de découvrir la pratique instrumentale en orchestre. L'auditorium Jean-Pierre Dautel fera l'objet d'un renouvellement de son parc matériel et des études seront lancées dans l'objectif de réhabiliter le bâtiment.

L'école Musique en Plaine poursuit la dynamique autour de son projet d'enseignement artistique offrant des cursus instrumentaux classiques, des cursus de musiques actuelles, des parcours de techniques associées à la musique et de techniques associées aux arts graphiques et visuels ainsi que via l'accueil d'artistes en résidence.

LA LECTURE PUBLIQUE

Le budget communautaire alloué à la lecture publique s'élève à **1 483 850 €** dont 1 178 930 € pour la Bibliothèque de Caen, 141 770 € pour la Bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair, 33 150 € pour la bibliothèque d'Ifs et 130 000 € pour le service commun aux trois bibliothèques.

La Bibliothèque de Caen s'engagera dans un grand plan de signalement national, en partenariat avec l'État, afin d'inventorier l'ensemble des documents imprimés et manuscrits jusqu'en 1914 et la Bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair achèvera son projet de réaménagement mobilier, également accompagné par l'État. La bibliothèque d'Ifs développera son action en direction des publics grâce au soutien de la DRAC et renouvellera son matériel le plus vieillissant.

Le réseau de lecture publique poursuivra son développement en 2022, à travers la création d'une bibliothèque de valorisation des fonds numérisés ainsi qu'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un service de navettes permettant le retour des documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

LE SPECTACLE VIVANT

Le budget communautaire alloué au soutien au spectacle vivant s'élève à **721 850 €**, dont 450 000 € de subvention au Sablier, 270 000 € de subvention au Théâtre du Champ Exquis et 1 850 € pour renforcer l'accès à l'offre culture des lycéens du territoire via le projet des Jeunes ambassadeurs de la culture ainsi que pour l'organisation d'un séminaire culture pour les élus du territoire, lieu de partage de connaissance et d'échange sur la politique culturelle communautaire.

Les travaux du Sablier seront finalisés via une intervention sur la façade et le projet de construction d'un nouveau lieu pour le Théâtre du Champ Exquis à Blainville-sur-Orne se poursuit.

LE CINÉMA

Le budget communautaire alloué au soutien au cinéma s'élève à **678 330 €**, dont 367 780 € de subvention de fonctionnement au Café des images et 15 000 € de subvention exceptionnelle pour le groupement de programmation (GAP), ainsi que 270 550 € de subvention de fonctionnement pour le LUX avec 25 000 € de subventions exceptionnelles (15 000 € pour le GAP et 10 000 € pour des projections de plein air dans une dizaine de communes du territoire).

LES ARCHIVES

Le budget communautaire des archives est de 54 400 € (rayonnement + fonctionnement). L'aménagement des magasins d'archives sur le site Koenig à Bretteville-sur-Odon se poursuivra.



UN EPCI AU SERVICE DU CADRE DE VIE

Atout majeur de notre territoire, Caen la mer apporte une attention toute particulière à la préservation de son cadre de vie. Se sentir bien dans sa ville, c'est pouvoir s'y promener en empruntant des trottoirs ou des chemins entretenus, en profitant des espaces verts, en pouvant faire une pause sur un banc... A priori, rien de bien compliqué, mais derrière tout cela, ce sont des dizaines de services et des centaines d'hommes et de femmes mobilisés au quotidien.

La qualité du cadre de vie est étroitement liée aux actions de préservation de l'environnement. Ainsi, l'année 2021 a été marquée par la mise en place des nouvelles consignes de tri dont les premiers bilans seront communiqués au printemps 2022. D'importants travaux de désimperméabilisation des sols, de sécurisation des chemins piétons ou encore de dépollution et d'infiltration des eaux pluviales sont inscrits au budget 2022.

ESPACES PUBLICS - ESPACES NATURELS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté urbaine exerce les compétences voirie et entretien des espaces verts sur l'ensemble de son territoire et plus précisément :

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie
- L'entretien des espaces verts
- La propreté des espaces publics

La communauté urbaine qui aura 5 ans au 1^{er} janvier 2022 a exercé ces compétences de manière très déconcentrée tant sur le plan des moyens humains et matériels que financiers, avec la mise en place des budgets intitulés « droit de tirage » à l'échelon local.

Depuis l'automne 2020, un groupe de travail s'est consacré à la « sectorisation » qui a donné lieu à une délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021. Ainsi, la mise en œuvre de la sectorisation de la compétence voirie au sens large (voirie, espaces verts, propreté) a été actée à partir du 1^{er} janvier 2022, avec pour objectif la mutualisation à l'échelle de chaque secteur des moyens humains, matériels et financiers (fonctionnement et investissement).

L'enjeu de cette sectorisation est d'asseoir une gouvernance politique associant Maires et Maires Adjoint en charge des travaux à l'échelle du secteur, de façon déconcentrée, afin de garantir la mise en œuvre des politiques publiques et des

compétences associées à l'échelle d'un territoire cohérent. Cette sectorisation permettra la mise en place d'une programmation pluriannuelle validant les investissements à porter sur chaque territoire tant pour l'entretien de la voirie que la réalisation d'opérations spécifiques d'aménagement.

À partir du 1^{er} janvier 2022, la compétence voirie au sens large est donc gérée au niveau des secteurs par :

- La mise en place de 12 secteurs couvrant l'ensemble du territoire
- La création d'une enveloppe annuelle budgétaire de fonctionnement, mutualisée par secteur, qui représente pour les 12 secteurs un montant d'environ 9,2 M€ (hors charge de personnel)
- La mise en œuvre d'une autorisation de programme d'investissement 2022 - 2026 par secteur distinguant les travaux de proximité, d'entretien de la voirie et les opérations spécifiques d'aménagement.

Les autorisations de programme d'investissement des 12 secteurs représentent sur leurs durées un montant global de 78,3 M€ avec des crédits de paiement d'un montant de 13 M€ inscrits en 2022.



Une partie de l'année 2022 va être consacrée à la mise en place des programmations pluriannuelles d'investissement de secteur en distinguant :

- Les travaux de proximité (achat petit matériel, fournitures de mobiliers et de panneaux, travaux d'espaces verts, petit travaux de voirie...).
- Les travaux d'entretien de la voirie sur la base de l'étude Vectra (diagnostic des chaussées) et des relevés de terrains des techniciens, afin de prioriser les chaussées ou les trottoirs les plus dégradés.
- Les opérations spécifiques d'aménagement demandées par les élus du secteur

Pour les opérations spécifiques, en 2022, sur la plupart des secteurs, des opérations d'effacement de réseaux sont programmées (Ouistreham, Hérouville, Mondeville, Colombelles, Saint Germain La Blanche Herbe, Bretteville sur Odon, Louvigny, Eterville, Rots...).

En dehors de ces effacements de réseaux, les opérations importantes qui seront démarrées en phase travaux en 2022 avec des crédits conséquents inscrits sont les suivantes :

- Secteur Colombelles /Cormelles le Royal/Mondeville / Colombelles : rue J Jaurès (travaux DCE réseau unitaire)
- Secteur Nord-Ouest -St Contest / Caen : rue de la Folie
- Secteur Ouest - St Manvieu-Norrey / Thue et Mue : rue Colonel Baker
- Secteur Odon - Verson : place de l'église
- Secteur Centre - Caen :
 - Bd Detolle (aménagement espaces publics accompagnement programmes immobiliers)
 - PRU Chemin Vert – secteur Authie Nord
 - Rethel
 - Rue du Vaugueux (démarrage travaux DCE)
 - Rue d'Auge
 - Débitumisation de 2,1 hectares en 2022 en continuité des opérations déjà réalisées
- Secteur Plaine sud – Soliers : place de la Mairie
- Secteur Rots / Thaon – Rots : rue Froide

Enfin, des crédits d'étude sont prévus sur tous les secteurs pour lancer la définition des programmes pour les opérations qui seront validées dans le cadre de la PPI de secteur, missionner les maîtres d'œuvre et réaliser les diagnostics et relevés nécessaires à la conception des aménagements.

Dans le cadre des travaux d'entretien ou d'aménagement, chaque projet est susceptible de prendre en compte les orientations générales de la Communauté Urbaine Caen la mer et des communes avec l'objectif de parvenir à un consensus entre les usages de l'espace public. Ces orientations sont les suivantes :

- Renouvellement des chaussées, entretien du domaine public, renouvellement des réseaux d'eaux pluviales ;
- Réduction de la vitesse des véhicules motorisés ;
- Mobilité : sécurisation des cheminements piétons, prise en compte des cycles et nouvelles mobilités actives, prise en compte des circulations et arrêts des transports en commun ;
- Accessibilité : mise aux normes de l'espace public pour les Personnes à Mobilité Réduite, prise en compte des cheminements et accès aux services des personnes en situation de handicap ;
- Développement économique, accès aux services publics : prise en compte des problématiques de stationnement et d'accès des usagers aux commerces et services ;
- Embellissement, qualité des espaces publics, attractivité du territoire : modification des revêtements (pavés, granit, pierres naturelles, bétons, enrobés spécifiques...) avec prise en compte de leur maintenance, végétalisation, plantations, mobilier urbain, effacement des réseaux aériens ;
- Développement / habitat : intégration de l'aménagement des espaces publics dans les projets d'urbanisme, maintien du stationnement à proximité des logements ;
- Développement durable : désimperméabilisation des sols, lutte contre les effets d'îlots de chaleur, dépollution et infiltration des eaux pluviales, plantation d'arbres, lutte contre les inondations et préservation de la biodiversité, protection et mise en valeur des espaces naturels et du littoral ;
- Prise en compte des autres usages de l'espace public : collecte des déchets ménagers, services de secours, passage des convois agricoles et poids lourds.

Pour l'exercice de la compétence, voirie, espaces verts, propreté, une enveloppe mutualisée à l'échelle de Caen la Mer, est inscrite au budget 2022 avec des crédits de paiement d'un montant de 1 400 000 €. Cette enveloppe est destinée à financer l'acquisition de gros matériels sur l'ensemble des secteurs (véhicules, engins, matériels supérieurs à 5 000 €).

CRÉATION ET EXTENSION DE CIMETIÈRES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté urbaine exerce les compétences voirie et entretien des espaces verts sur l'ensemble de son territoire et plus précisément :

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie
- L'entretien des espaces verts
- La propreté des espaces publics

La communauté urbaine qui aura 5 ans au 1^{er} janvier 2022 a exercé ces compétences de manière très déconcentrée tant sur le plan des moyens humains et matériels que financiers, avec la mise en place des budgets intitulés « droit de tirage » à l'échelon local.

Depuis l'automne 2020, un groupe de travail s'est consacré à la « sectorisation » qui a donné lieu à une délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021. Ainsi, la mise en œuvre de la sectorisation de la compétence voirie au sens large (voirie, espaces verts, propreté) a été actée à partir du 1^{er} janvier 2022, avec pour objectif la mutualisation à l'échelle de chaque secteur des moyens humains, matériels et financiers (fonctionnement et investissement).

L'enjeu de cette sectorisation est d'asseoir une gouvernance politique associant Maires et Maires Adjoint en charge des travaux à l'échelle du secteur, de façon déconcentrée, afin de garantir la mise en œuvre des politiques publiques et des compétences associées à l'échelle d'un territoire cohérent.

Cette sectorisation permettra la mise en place d'une programmation pluriannuelle validant les investissements à porter sur chaque territoire tant pour l'entretien de la voirie que la réalisation d'opérations spécifiques d'aménagement.

À partir du 1^{er} janvier 2022, la compétence voirie au sens large est donc gérée au niveau des secteurs par :

- La mise en place de 12 secteurs couvrant l'ensemble du territoire
- La création d'une enveloppe annuelle budgétaire de fonctionnement, mutualisée par secteur, qui représente pour les 12 secteurs un montant d'environ 9,2 M€ (hors charge de personnel)
- La mise en œuvre d'une autorisation de programme d'investissement 2022 - 2026 par secteur distinguant les travaux de proximité, d'entretien de la voirie et les opérations spécifiques d'aménagement.

Les autorisations de programme d'investissement des 12 secteurs représentent sur leurs durées un montant global de 78,3 M€ avec des crédits de paiement d'un montant de 13 M€ inscrits en 2022.



LA GESTION DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} avril 2021, Caen la mer a repris en gestion directe l'exercice de la compétence collecte des déchets et déchèteries sur l'ensemble des communes de son territoire. La gestion des déchets représente une politique publique importante pour Caen la mer, tant au regard des masses financières que du service de proximité rendu aux usagers.

À ce titre, les agents d'accueil dédiés ont traité en 2021 :

- plus de 26 300 appels téléphoniques dont 53% sont des demandes diverses (bacs - 30% des appels, composteurs/sacs jaunes/collecte sur rendez-vous etc. - 12% des appels, renseignements concernant les déchèteries/consignes de tri etc.) et environ 47% constituent des réclamations,
- plus de 4 500 sollicitations numériques (près de 3 900 courriels et plus de 650 formulaires de contact sur le site internet de CLM).

Les enjeux sont nombreux et concernent pour la section de fonctionnement des dépenses liées :

- à la mise en œuvre en année pleine des nouveaux marchés de prestations de collecte (effectifs depuis le 1^{er} avril 2021) :
 - > avec 2 lots géographiques de collecte en porte à porte (hors encombrants) sur une partie du territoire de la CU
 - lot 1 urbain dense représentant 2 communes (environ 50% de la population) pour un montant prévisionnel de marché de 4 700 K€ sur l'année 2022
 - lot 2 périurbain et rural représentant 30 communes (28% de la population) pour un montant prévisionnel de marché de 4 700 K€ l'année sur 2022
 - > un lot de collecte en apport volontaire pour tout le territoire pour un montant prévisionnel de marché d'environ 900 K€ sur 2022
- à l'extension du périmètre d'intervention en régie sur 16 communes (22% de la population) avec un budget prévisionnel sur 2022 d'environ 497 K€ (hors dépenses de personnel).
- À l'exploitation des 7 déchèteries qui accueillent les habitants de l'ensemble du territoire pour un budget prévisionnel d'environ 4 730 K€ (hors dépenses de personnel) dont 4 560 K€ sont consacrés aux marchés : transport et logistique (1 200 K€) et traitement des déchets par flux (3 300 K€ - budget en augmentation du fait de la hausse de la TGAP

qui passe à 58 € la tonne en 2022 contre 42 € l'an dernier pour les déchets voués à l'enfouissement).

- aux dépenses de traitement des déchets collectés en porte-à-porte, lesquelles s'élèvent à :
 - > 6 800 K€ environ pour les ordures ménagères
 - > 582 K€ pour les encombrants (augmentation de 34% liée au coût de l'enfouissement et de la hausse de la TGAP)
 - > 532 K€ pour les déchets verts.

Par ailleurs, de nouvelles orientations en application du schéma directeur de gestion des déchets impliquent le déploiement de moyens importants :

- Collecte des ordures ménagères et collecte sélective : avec l'extension des consignes de tri, le coût du maintien du parc de bacs en bon état est estimé à 74 000 € pour 2022. La distribution de sacs pour les foyers non dotés de bac s'élève à 17 000 € en 2022.
- Collecte des ordures ménagères et des déchets verts : mise en place d'un zonage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (taux « bonifié » à 9.74 pour les communes ne disposant pas du service de collecte des déchets verts en porte-à-porte, taux maintenu à 10.74 pour les autres communes)
- Collecte des encombrants : une collecte régulière par an, à laquelle s'ajoute une nouvelle collecte sur rendez-vous à présenter sur espace public moyennant une contribution usagers de 10 € (950 000 € budgétés en 2022) et maintien du dispositif de collecte à domicile des encombrants gratuit sur RDV pour les personnes de 75 ans et plus ou en situation de handicap (150 000 € en 2022)
- Développement de la collecte en apport volontaire avec de nouvelles implantations prévues en 2022 (voir investissement) et des dépenses de maintenance (lavage, réparations...) estimées à environ 136 000 € en 2022.
- Poursuite des études : tarification incitative, optimisation des collectes en habitat vertical, réduction de fréquence des OM et accompagnement du service à la certification ISO qualité (estimées à 150 K€)
- Poursuite des actions d'animation-sensibilisation (110 K€) avec principalement :
 - > l'édition de documents de sensibilisation : calendriers, guides, signalétique (environ 80 K€),
 - > une campagne de communication en pieds de bornes d'apport volontaire et l'édition de sacs cabas pour le verre (environ 13 K€).

Concernant les recettes de fonctionnement :

La principale recette est constituée du produit de la TEOM qui est estimé pour 2022 à 35 480 K€.

D'autres recettes alimentent également le budget, notamment :

- reversement indemnités GDE par le SYVEDAC : 440 K€
- facturation des professionnels en déchèteries (environ 200 K€)
- reprise de matériaux en déchèteries (environ 200 K€)
- subventions des éco-organismes : déchets issus des déchèteries (DEA, DEEE, etc.) et bornes textiles (environ 192 K€)
- remboursement du SYVEDAC pour la convention d'assistance et de moyens (103 K€)

En matière de dépenses d'investissement, les grands projets de 2022 sont :

- Programmes annuels :
 - > Acquisition de bacs roulants : 637 K€
 - > Acquisition de conteneurs à déchets : 850 K€
 - > Acquisition de composteurs/bioseaux : 98 K€
 - > Travaux sur les bâtiments (régie et déchèteries) : 11 K€
 - > Acquisition de bennes à ordures : 275 K€
- Projets : construction d'une nouvelle déchèterie à Colombelles, suite aux études, 1 950 K€ sont budgétés en 2022 pour les travaux de construction. Implantée sur un nouveau site, cette déchèterie de nouvelle génération viendra remplacer l'actuelle.



CYCLE DE L'EAU

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La création de la Communauté Urbaine a nécessité la mise en place d'une nouvelle prospective financière afin :

- d'harmoniser le montant de la redevance d'assainissement collectif sur l'ensemble de ce nouveau territoire
- de compenser les baisses progressives des dotations de l'Agence de l'Eau avec l'arrêt notamment de la prime AQUEX
- de faire face à une réglementation de plus en plus contraignante imposant des coûts de fonctionnement supplémentaires (fréquence des contrôles, désinfection, etc,...)
- d'assurer un programme d'investissement de renouvellement des canalisations ainsi qu'une opération spécifique de restructuration de la STEP du Nouveau Monde.

La projection financière, élaborée en juin 2017, s'étale de 2018 à 2022 (fin du contrat d'affermage existant sur le territoire de la commune de Caen). Une mise à jour de cette prospective est en cours d'élaboration afin de prendre en compte les nouveaux modes de gestion ainsi que le projet relatif au traitement des boues.

Les montants retenus par la prospective 2017-2022 ont été les suivants :

1. un prix de redevance harmonisé sur l'ensemble du territoire à hauteur de 1,7637 € TTC par m³ (base 120 m³ - valeur 2017) avec un abandon lissé sur 3 ans de la dégressivité
2. un montant de travaux de renouvellement fixé à 8 600 000 € / an jusqu'en 2022. Ce montant permet un taux de renouvellement des canalisations de 1,50 % (soit tous les 70 ans)
3. un montant d'opération pour la STEP du Nouveau Monde arrêté à 32 000 000 €

L'année 2022 sera marquée par l'exécution de l'avenant de prolongation concernant le territoire de Caen et la mise en place des nouveaux modes de gestion sur le territoire.

Ces éléments entraînent les conséquences suivantes :

- Fin de la remise versée par VEOLIA à compter du 1^{er} mars 2022 (-568 000 €)
- Baisse de la part délégataire collectée par VEOLIA entraînant une augmentation de la part collectivité (+0.356 € HT/m³ pour la collectivité) à tarif constant soit + 1 500 000 € de redevance supplémentaire
- Augmentation des dépenses en prestations de service sur l'un des secteurs actuellement en régie (Verson), soit + 180 000 €

Le budget fonctionnement

Les propositions de dépenses d'exploitation pour 2022 connaissent une augmentation par rapport à 2021 (+1.8%). Cette augmentation concerne :

- L'exploitation de deux STEP (Nouveau Monde et Ouistreham) avec une demande de 6 085 000 € soit +450 000 € par rapport à 2021 (liée au niveau de pluviométrie constaté en 2021, l'augmentation des boues traitées liées au COVID, l'augmentation des coûts de l'énergie et des réactifs, et l'actualisation des prix) ;
- L'entretien des réseaux avec la fin de la régie sur le territoire de Verson et une transformation en marchés de prestations de service (+180 000 €).

Les autres dépenses de fonctionnement sont globalement stables.

La prévision de recettes 2022 est en hausse par rapport aux inscriptions 2021 (+5.34%).

Malgré une baisse des dotations de l'AESN (abandon progressif de la prime épuration de 20% par an pendant 5 ans soit -167 000 € par rapport à 2021) et la fin de la remise versée par VEOLIA dans le cadre du contrat de Caen (-568 000 € par rapport à 2021), les recettes progressent d'environ 1 000 000 €. Cette augmentation est liée d'une part au traitement des boues facturées à l'extérieur (+305 000 €) et à la baisse de la part délégataire du contrat de Caen augmentant d'autant la part collectivité (+1 500 000 €).

En ce qui concerne la redevance d'assainissement collectif, cette dernière est proposée à 14 400 000 €, soit une progression de 1 700 000 € par rapport à 2021. Cette variation s'explique :

- D'une part, par l'augmentation des tarifs de 1,5 % par an conformément à la prospective 2017/2022, soit + 200 000 € HT
- D'autre part, la fin du contrat de Caen et une baisse de la part du délégataire reportée sur la part de la collectivité (+0.356 € HT / m³), soit + 1 500 000 € HT

Ainsi, l'évolution des tarifs pour la redevance assainissement collectif sera la suivante (au m³ TTC / 120 m³) au **01/01/2022 : 1,72 €**.

À noter que si la part collectivité du tarif varie de +1,5%, la part de l'AESN a baissé de 6 centimes au 01/01/2018 puis de 5 centimes au 01/01/2019. Ce tarif AESN (0,185 € HT / m³) sera fixe pendant 5 ans. **Ainsi, le prix 2022 sera toujours inférieur à celui retenu en 2017.**

Budget d'investissement

Hors opérations pour compte de tiers (6 057 800 € en dépenses / recettes), la proposition budgétaire 2022 voit une augmentation des crédits (+65%).

Les dépenses d'investissement concernent principalement des dépenses de renouvellement de réseaux eaux usées ainsi que le projet STEP.

Ainsi, le programme travaux 2022 prévoit :

- 4 200 000 € sur les secteurs en DSP (Caen, Troarn, Rots - Rue d'Auge, Caserne Martin, poursuite des tés de curage, programme eaux parasites sur Troarn)
- 7 000 000 € sur les secteurs hors DSP (Bassin orage de Colombelles, raccordement au Nouveau Monde de l'ex Syndicat Bretteville Putot et Rots, émissaire de la Vallée du Dan, suppression eaux parasites Poste Shopi)
- 6 000 000 € pour la STEP du Nouveau Monde : **début des travaux de méthanisation**

Composées essentiellement des opérations pour compte de tiers (6 057 800 €), **les recettes d'investissement concernent les subventions octroyées par l'AESN** dans le cadre du programme de renouvellement, soit 1 700 000 € estimés pour 2022. Ce montant se base sur une estimation des réalisés 2021 en dépenses.



© François Decaens - Ville de Caen

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les orientations prévoient un **écart entre les recettes et les dépenses d'exploitation insuffisant pour permettre au SPANC de rembourser la part de masse salariale due au budget assainissement collectif.**

RECETTES D'EXPLOITATION : 236 000 €

DÉPENSES D'EXPLOITATION : 238 400 €

Ce déséquilibre est lié, notamment, aux prix du marché relatif au contrôle des installations non collectives dont le coût des prestations proposé par l'unique candidat (Société VEOLIA) a triplé par rapport au marché précédent.

Ces prix ne permettent pas de dégager un excédent suffisant pour, notamment, prévoir le remboursement du budget annexe Assainissement collectif par le budget annexe SPANC, ce dernier prenant en charge l'ensemble de la masse salariale (établi à hauteur de 110 000 € au terme de la comptabilité analytique).

Afin de trouver la meilleure solution pour pallier ou contenir ce déséquilibre, l'étude des modes de gestion a prévu le lancement d'un marché commun assainissement collectif et assainissement non collectif afin de susciter le maximum de concurrence et faire baisser les coûts des contrôles des installations autonomes.

Pour 2022, il est ainsi proposé de maintenir les tarifs actuels et ne pas tenir compte des résultats de la comptabilité analytique, afin de disposer du temps nécessaire pour réaliser la passation de ce marché.

À noter que les dépenses de fonctionnement concernent les prestations de contrôle de conformité (50 000 € comprenant notamment contrôle de bon fonctionnement) payées dans le cadre du marché de prestations de services.

Les recettes sont constituées des prestations payées par les abonnés selon les tarifs votés par le conseil communautaire. Ces tarifs, votés en 2017, connaissent une clause de révision (+8,2 % base au 1^{er} juillet 2017).

EAUX PLUVIALES

Les propositions de dépenses de fonctionnement en 2022, d'un montant de 451 800 €, sont en augmentation par rapport à l'exercice 2021. Cette augmentation concerne principalement l'entretien du pluvial (entretien des postes, hydrocurage des réseaux, nettoyage des décantations des avaloirs, reconnaissance des ouvrages après orage) sur l'ensemble du territoire de la CU pour lequel il est demandé un montant de 300 000 € pour 2022. Ce montant sera progressivement porté à 1 500 000 € à l'issue de la fin du contrat de Caen au 31 décembre 2022.

190 000 € sont proposés en recettes. Il s'agit du remboursement par le syndicat EAU DU BASSIN CAENNAIS des frais liés à l'intervention des directions supports (convention de service commun).

En ce qui concerne l'investissement, pour rappel, les dotations prévues relèvent de l'étude KPMG réalisée pour le pluvial. Suite à cette étude, le montant transféré par les communes s'élève à 331 286 € (charges nettes). Un basculement des sommes affectées au secteur ouest dans les droits de tirage (-54 368 €) a été opéré lors de l'exercice 2020. Ce montant affecté à la DCE n'est plus que de 276 918 €.

Pour le pluvial, les sommes en dépenses proposées par la DCE s'articulent autour de trois domaines :

- Les frais d'études : les propositions comportent essentiellement les études hydrauliques sur le secteur sud de Carpiquet (30 000 € HT) et une étude de faisabilité pour la création d'un bassin d'orage secteur Detolle et Venoux à Caen (50 000 €).
- La gestion annuelle du patrimoine : un montant de dépenses de 205 000 € est proposé pour notamment la réalisation des branchements (dépenses/recettes), le renouvellement des tampons.
- Les travaux : il est proposé la création de deux autorisations de programme

Travaux de renouvellement eaux pluviales hors opérations spécifiques dont l'échéancier de mandatement serait le suivant :

2022	2023	2024	2025	2026
300 000	1 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000

Bassin d'orage de Colombelles d'un montant de 3 500 000 € pour lequel 500 000 € sont demandés pour 2022

Les recettes sont constituées du remboursement par les abonnés des branchements (100 000 €).

GEMAPI

Dans l'attente d'une optimisation de la gouvernance GEMAPI à l'échelle du territoire et des différents bassins versants couverts par le territoire de Caen la mer, les actions précédemment engagées depuis la prise de compétence se poursuivent en 2022.

En fonctionnement (176 500 €) dont notamment :

- Participation Syndicat de la vallée de la Seulles : 23 000 €
- Participation Syndicat du bassin de la Dives : 15 000 €
- Travaux divers sur domaine privé (Odon pour des travaux de continuité écologique, Travaux à Lasson avec une réouverture du bief pour limiter les inondations, restauration du cours d'eau Le Dan et enfin des travaux érosion ruissellement) : 134 400 €

En recettes de fonctionnement, est inscrite une subvention de l'AESN pour les travaux de continuité écologique de l'Odon à hauteur de 81 600 €.

En investissement (45 530 €) :

- Les charges transférées par Thue et Mue au titre de cette compétence (26 730 €)
- Des travaux de restauration du cours d'eau « la Gronde » (14 000 €)



